PARLEMENT WALLON

SESSION 2004-2005

SÉANCE DU MERCREDI 27 OCTOBRE 2004

COMPTE RENDU

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

SOMMAIRE

Questions d'actualité 5

Question de Mme Colicis à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «le récent cas paru dans la presse au sujet d'un citoyen ayant bénéficié d'un jugement lui permettant de récupérer sa taxe additionnelle à l'IPP»

Orateurs: Mme la Présidente, Mme Colicis, M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique 5

Question de Mme Colicis à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «la régionalisation des matières liées au culte»

Orateurs: Mme la Présidente, Mme Colicis, M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique 5

Question de M. Fontaine à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «les déclarations du ministre quant à un éventuel départ de Ryanair de Charleroi»

Orateurs: Mme la Présidente, M. Fontaine, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, Mme Defraigne 6

Question de M. Dardenne à M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «le programme INTERREG III Wallonie-Lorraine-Luxembourg»

Orateurs: Mme la Présidente, M. Dardenne, M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon 9

Question de M. Crucke à M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «le résultat de la récente réunion des ministres du Commerce extérieur»

Orateurs: Mme la Présidente, M. Crucke, M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon 10

Question de M. de Lamotte à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «le prochain chantier institutionnel wallon et le réaménagement de la carte des pouvoirs locaux»

Orateurs: Mme la Présidente, M. de Lamotte, M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, M. Bayenet, M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon 12

Question de Mme Defraigne à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «les récentes restructurations dans le secteur de la production automobile et leur impact sur les débouchés du froid liégeois»

Orateurs: Mme la Présidente, Mme Defraigne, M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi 15

Question de M. Luperto à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «la menace de fermeture de services pédiatriques en Région wallonne»

Orateurs: Mme la Présidente, M. Luperto, Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances 16

Question de M. Borsus à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «la perte de plusieurs centaines d'emplois résultant de la suppression par Electrabel du financement de ces emplois»

Orateurs: Mme la Présidente, M. Borsus, M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, Mme Defraigne 17

Question de Mme Pary-Mille à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «la sécurisation de la chaussée de Mons entre Soignies et Braine-le-Comte suite à un récent et dramatique accident qui a coûté la vie à un jeune automobiliste»

Orateurs: Mme la Présidente, Mme Pary-Mille, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine 19

Question de M. Devin à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «la nécessité de sécurisation de la route de Charleroi à Leval-Trahegnies»

Orateurs: Mme la Présidente, M. Devin, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine 20

Interpellations 20

Interpellation de M. Cheron à M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon, et à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «les conséquences extrêmement dommageables pour la Région wallonne et les entités fédérées francophones des dernières décisions budgétaires du Gouvernement fédéral»

Interpellation de M. de Lamotte à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «la participation de la Région wallonne aux efforts budgétaires fédéraux»
Interpellation de M. Fontaine à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «la contribution des Régions et Communautés au budget fédéral»

Orateurs: Mme la Présidente, M. Cheron, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, MM. Stoffels, de Lamotte, Fontaine, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial ... 20

Interpellation de M. Wesphael à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la politique aéroportuaire wallonne»

Orateurs: Mme la Présidente, M. Wesphael, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, MM. Ficheroulle, Bayenet, Lebrun, Fontaine 29

Interpellation de M. Crucke à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, et à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «les perspectives du secteur du transport et de la logistique en Région wallonne»

Orateurs: Mme la Présidente, M. Crucke, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, MM. Lebrun, Cheron, Furlan 39

Communication relative à l'élection du syndic de presse 46

Projet de décret instaurant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (Doc. 7 (SE 2004) - N°s 1 à 4)

Vote nominatif. – Orateurs: Mme la Présidente, M. Wesphael 46

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Wesphael à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la position de la Wallonie face au taux d'OGM accidentel dans les semences et face à la gestion de la coexistence des cultures», par MM. de Lamotte et Consorts (Doc. 52 (2004-2005) - N° 1) et par MM. Wesphael et Consorts (Doc. 53 (2004-2005) - N° 1)

Vote nominatif. – Orateurs: Mme la Présidente, MM. Fontaine, Wesphael 47

Questions orales (suite) 48

Question orale de Mme Colicis à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «la nécessité de promouvoir davantage le recours au préservatif féminin»

Orateurs: Mme la Présidente, Mme Colicis, Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, M. le Président, M. Walry 48

Question orale de M. Fontaine à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «le plan concerté de prévention, d'aide et de soins en assuétudes»

Orateurs: M. le Président, M. Fontaine, Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances 50

Question orale de Mme Bidoul à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «les conséquences de la reconnaissance de l'autisme»

Orateurs: M. le Président, Mme Bidoul, Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances 53

Question orale de M. Delannois à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, et à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'incinération de déchets dangereux par la cimenterie CCB»

Orateurs: M. le Président, M. Delannois, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 55

Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la déclaration des superficies de production de lin par les agriculteurs»

Orateurs: M. le Président, Mme Cassart-Mailleux, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 57

Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la problématique des primes aux agriculteurs en âge de pension»

Orateurs: M. le Président, Mme Cassart-Mailleux, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 58

Question orale de M. Grommes à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la prime aux agriculteurs dans les régions défavorisées»

Orateurs: M. le Président, M. Grommes, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 59

Question orale de M. Crucke à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les répercussions de la hausse du gasoil pour les agriculteurs»

Orateurs: M. le Président, M. Crucke, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 61

Question orale de M. Dardenne à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'évolution du nombre d'agriculteurs en Province de Luxembourg»

Orateurs: M. le Président, M. Dardenne, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 62

Question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le dernier bilan mitigé du secteur HORECA»

Orateurs: M. le Président, M. Stoffels, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 63

Question orale de Mme Bidoul à Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures, sur «la politique wallonne sur le commerce des armes»

Orateurs: M. le Président, Mme Bidoul, Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures 65

Question orale de Mme Pary-Mille à Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures, sur «l'annonce d'une prime octroyée aux porteurs du titre de docteur»

Orateurs: M. le Président, Mme Pary-Mille, Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures 67

Liste des abréviations courantes 69

Présidence de Mme Véronique CORNET, Première Vice-Présidente.

La séance est reprise à 14 heures 30 minutes

Mme la Présidente. – La séance est reprise.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Mme la Présidente. – Conformément à l'article 72 du Règlement d'ordre intérieur, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance.

QUESTION DE Mme COLICIS À M. COURARD, MINISTRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, SUR «LE RÉCENT CAS PARU DANS LA PRESSE AU SUJET D'UN CITOYEN AYANT BÉNÉFICIÉ D'UN JUGEMENT LUI PERMETTANT DE RÉCUPÉRER SA TAXE ADDITIONNELLE À L'IPP»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Colicis à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «le récent cas paru dans la presse au sujet d'un citoyen ayant bénéficié d'un jugement lui permettant de récupérer sa taxe additionnelle à l'IPP».

La parole est à Mme Colicis pour poser sa question.

Mme Colicis (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, comme vous le savez, la presse s'est fait récemment l'écho du cas d'un citoyen de Lessines qui a réussi, grâce à un jugement du Tribunal de première instance de Mons, à se faire rembourser sa taxe additionnelle à l'IPP.

Nous n'avons pas le jugement en main et il est difficile d'émettre un avis si ce n'est que cela provoque déjà pas mal de remous dans les communes, chez les citoyens et les mandataires.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous nous en dire un peu plus ? N'est-ce pas, une fois de plus, beaucoup de bruit pour rien ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Courard.

M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Madame la Présidente, chers Collègues, je pense effectivement que c'est beaucoup de bruit pour rien.

Ce citoyen a cru pouvoir obtenir une solution par la voie judiciaire et l'a d'ailleurs obtenue un peu dans le cadre d'une incompréhension. Ayant bien analysé les choses, sans revenir sur le fond du jugement, je m'étonne quelque peu de la décision du tribunal. La commune avait respecté la marche à suivre en prenant ce règlement de taxes. Elle pouvait le prendre en année N ou en année N-1. Ici, on peut considérer qu'elle l'a pris en année N. Il n'y a donc aucune difficulté. Je ne vois donc pas pourquoi la commune a été déboutée. Renseignements pris auprès de tous les services et de tous les juristes au niveau de la Région wallonne, je crois qu'il s'agit d'une petite erreur du tribunal.

Vous pouvez donc franchement rassurer la commune. Elle n'a pas commis d'erreur en la matière.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Colicis.

Mme Colicis (PS). – Cela fera plaisir à beaucoup d'échevins des finances.

QUESTION DE Mme COLICIS À M. COURARD, MINISTRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, SUR «LA RÉGIONALISATION DES MATIÈRES LIÉES AU CULTE»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Colicis à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «la régionalisation des matières liées au culte».

La parole est à Mme Colicis pour poser sa question.

Mme Colicis (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre – après j'arrête, mais les pouvoirs locaux sont mes amours, je vais donc vous ennuyer un peu de temps en temps –, chers Collègues, comme vous le savez, la compétence en matière de culte a été régionalisée en 2002.

La Flandre a pris un décret en mai 2004. La Région bruxelloise et la Région wallonne n'ont pas encore statué sur le sujet.

J'émettrai deux petites réflexions.

Tout d'abord, étant donné les difficultés que certaines communes connaissent encore pour boucler leur budget, ne pourrait-on pas récupérer quelques crédits de fonctionnement et des crédits de transfert en travaillant sur des synergies entre les fabriques d'églises ?

Ensuite, dans le décret flamand, il est aussi fait mention des fabriques de mosquées. Ne serait-il pas intéressant de légiférer sur le sujet pour avoir une plus grande transparence et pour que les relations entre les autorités religieuses et les autorités communales deviennent un peu plus formalisées ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Courard.

M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Madame la Présidente, chers Collègues, je ne peux ici que répéter ce que j'ai déjà dit lors du colloque organisé à l'initiative du conseil provincial le 8 octobre dernier.

Nous devons avancer dans la matière. Nos amis du nord ont pris une mesure décrétale, en date du 7 mai 2004. Il ne s'agit pas de prendre nos responsabilités au sud parce qu'une mesure a été prise au nord, mais dans la mesure où c'est nécessaire. Je pense que nous pourrions partir d'une démarche qui serait lancée au sein du Parlement et ne manquerait certainement pas de vous intéresser. Un embryon de commission avait été mis en place, puis les travaux avaient été arrêtés pour des raisons que j'ignore.

Je proposerai au Gouvernement une note qui permettra peut-être de redémarrer un processus au sein de cette Assemblée. Cela me paraît le plus simple.

Évidemment, nous associerions aux membres du Gouvernement et du Parlement wallon, les autorités cultuelles reconnues et celles de la laïcité. Cela permettrait de faire aboutir toute une série de réflexions afin d'harmoniser la situation actuelle où la multitude de textes épars sème la confusion. Il faudrait reprendre les choses et les synthétiser.

Il faudrait aussi, comme vous le souhaitez, moderniser, rationaliser les organes de gestion qui sont reconnus. Bien entendu, il existe une demande sur le terrain dans les petites fabriques d'églises où l'on manque de personnes notamment pour tenir les livres. Il faudrait probablement en fusionner certaines. C'est d'ailleurs une demande qui émane de l'Évêché.

Je crois que l'on pourra avancer dans cette matière.

Il faudra aussi uniformiser la tutelle, les modes de gestion financière des biens et du patrimoine. Tout cela me semble un peu désuet dans son fonctionnement.

Le colloque a fait apparaître une demande unanime.

Je crois que c'est vraiment le moment de prendre les choses en main et d'apporter des propositions qui rencontrent l'intérêt général.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Colicis.

Mme Colicis (PS). – Merci, Monsieur le Ministre. Je suis ravie d'entendre que je suis sur la même longueur d'onde que l'évêché. C'est la première fois qu'on me le dit.

Concernant l'initiative parlementaire, ce sera avec beaucoup de plaisir qu'on se retrouvera, je pense, en Commission des Affaires Intérieures et de la Fonction publique.

Mme la Présidente. – M. de Lamotte n'est pas présent. Si c'était le cas, il pourrait poser sa question à M. le Ministre Courard.

Faute de ministres, nous allons devoir suspendre – ce n'est pas pour vous que je dis cela, mon cher Ministre –, la séance en attendant M. le Ministre Antoine ou M. le Ministre-Président Van Cauwenberghe.

La séance est donc suspendue.

– *La séance est suspendue à 14 heures 37 minutes.*

– *La séance est reprise à 14 heures 40 minutes.*

Mme la Présidente. – La séance est reprise.

QUESTION DE M. FONTAINE À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «LES DÉCLARATIONS DU MINISTRE QUANT À UN ÉVENTUEL DÉPART DE RYANAIR DE CHARLEROI»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Fontaine à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «les déclarations du ministre quant à un éventuel départ de Ryanair de Charleroi».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (MR). – Monsieur le Ministre, ce n'est pas la première fois que l'on parle de Ryanair et de l'aéroport de Charleroi dans ce Parlement. Vous ne

vous en priviez d'ailleurs pas lorsque vous étiez sur les bancs de l'opposition.

Ce qui m'amène à vous poser une question aujourd'hui, ce sont les déclarations que vous avez faites à la presse et qui ont été relatées dans les éditions d'hier à propos d'un départ total ou partiel de Ryanair de l'aéroport de Charleroi.

Monsieur le Ministre, on est habitué aux foucades du patron de Ryanair – je ne parlais pas de vous, pas encore…

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je suis un type raisonnable et calme.

M. Fontaine (MR). –…et on pouvait donc s'attendre, de la part du ministre compétent, soit à une discrétion active, soit à ce qu'il prenne en charge le dossier et qu'il l'annonce.

Or, j'ai un peu l'impression, après avoir lu ces articles de presse, que vous nous annoncez que vous ne croyez plus beaucoup au futur dans ce domaine-là et que vous vous en excusez déjà.

Monsieur le Ministre, en tant que député de Charleroi, pour la région de Charleroi, j'estime qu'il est important que tout soit mis en œuvre pour sauver et développer ce qui est devenu un des éléments essentiels dans le développement économique de la Région.

Je sais que, dans le domaine de la récupération des aides que l'Europe nous impose, vous n'avez pas beaucoup de possibilités de faire autre chose puisque, contrairement à ce que vous demandiez lorsque vous étiez dans l'opposition, vous avez accepté de ne pas aller en recours ainsi que le reste de votre Gouvernement le souhaitait. Soit. Mais je pense…

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Sur ce point, parce que c'est important, vous permettez…

M. Fontaine (MR). – Vous pourrez me répondre après.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je le ferai volontiers, pardonnez-moi.

M. Fontaine (MR). – En fait, il y a deux problèmes et il ne faut pas les mélanger : le problème de la récupération des aides – et je crois que l'on est habitué aux foucades de M. O'Leary – et la renégociation de la convention pour le futur. Et le dépassement de 2 millions de passagers…

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Autre problème.

M. Fontaine (MR). – … est pratiquement déjà fait, mais c'est évidemment un objectif car on ne peut pas investir dans un aéroport comme celui-là si on se limite à 2 millions de passagers.

Monsieur le Ministre – et je l'ai déjà dit à cette tribune, il y a plusieurs années –, si l'aéroport de Charleroi était un aéroport privé, ce problème de 4 à 6 euros pour le coût des bagages ne serait pas un problème important dans la négociation avec Ryanair et on ne viendrait pas ici discuter du départ ou du maintien de Ryanair à Charleroi.

J'en ai déjà parlé à plusieurs reprises. Manifestement, nos partenaires de l'époque n'étaient pas intéressés à la question ou ne voulaient pas s'y intéresser pour des questions de doctrine, peut-être.

Je crois que, aujourd'hui, on n'en est plus là et que toutes les pistes doivent être examinées.

Et je vous demande, Monsieur le Ministre, ce que vous pensez de cette piste et ce que vous allez faire dans les prochains jours, car maintenant, il y a urgence.

Il est temps, Monsieur le Ministre, que vous preniez ce dossier en main. Ne le regardez pas en disant : *«C'est à peu près foutu»*. Il est temps de vous mouiller le maillot. Charleroi a besoin du maintien de cet aéroport. Vous en êtes le ministre responsable. J'attends de votre part de l'action.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Madame la Présidente, Monsieur le Président du Gouvernement, chers Collègues, en réponse à la question de notre honorable collègue, Philippe Fontaine, puis-je lui apporter quelques précisions bien utiles dans le dossier ?

La Région wallonne désire-t-elle ou non que Ryanair reste à Charleroi ? La réponse est évidemment oui. Nous y avons, du reste, consenti d'énormes investissements pour favoriser son installation et parfois même, dans un dialogue difficile avec les riverains de Gosselies. Preuve s'il en est que nous voulons garder Ryanair qui est, pour nous, un partenaire extrêmement intéressant – et vous l'avez souligné vous-même –, aux conséquences positives en matière d'emploi et de retombées économiques pour Charleroi.

Donc, il n'y a pas de doute à ce niveau-là.

Par ailleurs, ce qui nous pose problème avec Ryanair, c'est la décision du 12 février de l'Union européenne stipulant clairement qu'il y a un certain nombre d'aides d'État qu'il faut rembourser. En outre, il y a une demande de justification par rapport aux aides au démarrage de certaines lignes consenties par BSCA et la Région wallonne à l'égard de Ryanair. Ni plus ni moins.

Mon prédécesseur – et j'imagine que vous le qualifierez d'excellent – était exactement dans la même situation que moi, à la seule différence près – chacun appréciera – qu'il a joué la montre parce que les élections approchaient. Il s'est dit : *«Finalement, laissons cela à mon successeur»*. Et lorsque je suis arrivé dans la répartition des compétences que vous connaissez, j'ai hérité du dossier puisqu'il était sur le bureau du ministre. Et, il n'y avait pas eu, à ce moment-là, de réaction de sa part à l'égard de l'Union européenne qui se faisait de plus en plus pressante, sinon que – et vous y avez fait allusion – le Gouvernement – je n'en suis que le témoin privilégié – n'avait pas cru bon – mais vous pouvez toujours interpeller le Ministre-Président, il vous répondra de manière beaucoup plus complète que moi –, d'aller en appel à côté de Ryanair. Point.

Je ne fais que relater des faits et Serge Kubla n'a pas poussé des cris d'orfraie à l'époque.

Donc, quand vous me reprochez de ne pas avoir été en appel – pardonnez-moi –, adressez ces reproches à d'autres personnes qu'à moi puisque mon intervention est évidemment postérieure.

M. Fontaine (MR). – Je ne vous le reprochais pas. Je constatais.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Vous ne pouvez pas me reprocher quelque chose dont je ne suis pas responsable.

Qu'ai-je fait ?

N'ayant pas de dossier au cabinet – parce que j'ai peut-être hérité d'un magnifique immeuble, mais tout était vide –, j'ai d'abord reconstitué le puzzle.

Mme Defraigne (MR). – Oh !

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Mais c'est la vérité, Madame. Je ne m'en plains pas, je décris les faits.

J'ai donc demandé à l'Union européenne un délai complémentaire après avoir, bien évidemment, sollicité l'approbation du Gouvernement. Nous l'avons négocié avec le directeur, M. Lamoureux, qui nous l'a accordé vu l'arrivée d'un nouveau ministre. Premier élément.

Le 9 septembre, date à laquelle je m'étais engagé vis-à-vis de l'Union européenne, je ne pouvais pas faire autrement que de demander à Ryanair des explications et de rembourser les aides telles qu'elles étaient réclamées par l'Union européenne. Rien d'autre.

Quelle a été la réaction de Ryanair ?

Ils m'ont demandé de leur transmettre cette demande en anglais, parce que, disaient-ils, ils ne comprenaient pas le français. Fort bien. J'ai donc vérifié quelle était la langue usuelle que je devais utiliser. C'était le français. Mais je leur ai transmis une copie en anglais de telle manière que, très rapidement, ils puissent prendre connaissance de la décision prise conjointement par BSCA et la Région wallonne.

Ils m'ont demandé ensuite de recevoir leur avocat pour lui expliquer la nature du dossier, ce que nous avons fait bien volontiers. Tous les éléments de ce dossier lui ont été précisés.

Ensuite, ils nous ont demandé un délai complémentaire parce que, disaient-ils, ils étaient dans l'embarras pour réagir, ce que je comprends vu la complexité du dossier et vu, bien évidemment, notre volonté de garder Ryanair et de garder surtout un bon contact avec eux, quels que soient les commentaires qu'ils aient pu tenir à notre égard ou à l'égard de l'Union européenne.

Bien évidemment, par correction et dans un souci de crédibilité de la Région wallonne, j'ai interrogé l'Union européenne et son commissaire pour savoir si je pouvais donner un délai complémentaire, ce qui me fut accordé.

Dès lors, nous sommes maintenant au bout du bout – pardonnez-moi – puisque le délai complémentaire expire ce vendredi.

J'attends la décision de Ryanair.

Est-ce que, pour autant, nous ne souhaitons pas qu'ils restent ? Je peux vous répondre qu'en coulisse – c'est un secret de polichinelle –, il y a eu de très nombreux contacts pour rappeler à Ryanair nos aspects positifs, les retombées, le succès commercial qui est le leur – ne l'oublions quand même pas –, grâce à l'ensemble de nos concitoyens, les efforts que nous avons déployés et, au passage, leur rappeler également que – et je pense que c'était nécessaire – l'Union européenne, le 12 février, leur a indiqué que s'ils déménageaient certaines lignes, considérant qu'à quelques kilomètres, ils auraient des cieux plus accueillants, ils ne pouvaient pas obtenir des aides pour les mêmes vols s'il s'agissait simplement d'un déplacement d'un aéroport à un autre et qu'en outre, s'ils déménageaient complètement, ils seraient amenés à devoir rembourser ce qu'ils avaient perçu sur notre territoire. Rien d'autre.

C'est ce que j'ai appelé une détermination sereine. Sereine, parce que c'est un partenaire essentiel du développement économique de Charleroi et que nous voulons le garder. Détermination, parce que nous ne pouvons pas faire autrement que de tenir compte de la décision de l'Union européenne.

Enfin, vous m'interrogez par rapport à cet interview de BFM. C'est une radio bien sympathique qui traite des affaires.

Je vais tout vous dire. Je ne sais pas si vous l'avez entendue.

Question du journaliste : *«M. O'Leary annonce un bain de sang dans le secteur de l'aéroport. Quelle sera son attitude à Charleroi ?»*. Il contracte donc deux éléments, l'un qui renvoie à la hausse des prix du carburant et l'autre à la décision du 12 février. Et je lui réponds : *«Tout est possible : Ryanair peut rester. Ryanair peut décider de se limiter au plafond des 2 millions de passagers. Ryanair peut décider aussi de fermer certaines lignes qui ne sont pas rentables»* et j'en connais au moins une. Nous sommes dans l'expectative, mais je peux vous dire que, tant le président de BSCA que son administrateur-délégué, que l'ensemble du Gouvernement unanime, souhaitent, bien évidemment, conserver le partenariat avec Ryanair, tout en devant strictement observer les règles de l'Union européenne.

Si vous avez une autre attitude, indiquez-la moi.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

Monsieur le Ministre, je sais que le Gouvernement a toujours affirmé qu'il était pour le maintien et le développement de l'aéroport de Charleroi et je ne pensais pas que vous alliez me dire le contraire. Cela m'aurait vraiment étonné et cela aurait été un *scoop*. Mais je constate que vous ne répondez pas à ma question sur une éventuelle privatisation de l'aéroport. C'était une de mes questions.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – C'était le projet de mon prédécesseur, interrogez-le.

M. Fontaine (MR). – Mais non. Je vous ai posé la question à vous. Je vous ai demandé ce que vous en pensiez. Vous ne m'avez pas répondu.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Il y a d'autres priorités.

M. Fontaine (MR). – Oui, mais c'est peut-être une des pistes à explorer pour éviter des difficultés dans la négociation future avec Ryanair, parce qu'aujourd'hui…

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Il y a des partenaires privés qui veulent…

M. Fontaine (MR). – Monsieur Antoine, s'il vous plaît.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – … décider sans mettre de l'argent.

M. Fontaine (MR). – Je peux continuer ?

C'est un des problèmes de la négociation future, d'autant plus que l'objectif de 2 millions de passagers est atteint, que l'aéroport commence à avoir une diversification de sa clientèle en matière de compagnies et que, si chaque fois que les 2 millions de passagers sont dépassés, Ryanair doit diminuer, cela ne servira à rien d'augmenter la capacité de l'aéroport.

On en est là aujourd'hui.

Je vous ai demandé ce que vous comptiez faire. Je vous ai posé une question. Je n'ai pas entendu de grandes nouveautés. En tout cas, je vous remercie de rester attentif à ce dossier qui est, pour moi, pour l'ensemble de la population de Charleroi, et sûrement pour le Ministre-Président, également, un dossier particulièrement important, emblématique, que nous devons absolument continuer à soutenir et mener à bien.

Mme la Présidente. – En accord avec les intervenants, la question d'actualité de Mme Pary-Mille à M. le Ministre Daerden sera traitée en avant-dernier lieu.

QUESTION DE M. DARDENNE À M. VAN CAUWENBERGHE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR «LE PROGRAMME INTERREG III WALLONIE-LORRAINE-LUXEMBOURG»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Dardenne à M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «le programme INTERREG III Wallonie-Lorraine-Luxembourg».

La parole est à M. Dardenne pour poser sa question.

M. Dardenne (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, actuellement, un programme INTERREG, doté d'environ 25 millions d'euros par l'Europe, est accessible à des projets concernant la Province du Luxembourg, le Grand-Duché du Luxembourg et trois départements de la Lorraine française.

Dans ce programme, la Région wallonne a un rôle particulier à jouer, puisque, si mes informations sont bonnes, elle est autorité de gestion.

Pour accomplir sa mission – et c'est très bien qu'il en soit ainsi –, la Région wallonne a mis en place un organe technique dont le rôle est de porter un avis objectif sur les dossiers présentés.

Il y a quelques jours, deux de vos ministres ont déposé un communiqué commun annonçant que quatre dossiers intéressant la Province du Luxembourg avaient été retenus dans le cadre de ce programme.

Or, si l'on en croit un journaliste du *Soir*, deux des quatre dossiers avaient reçu un avis négatif de la part de l'équipe technique.

Mes questions sont donc les suivantes.

Tout d'abord, je voudrais savoir si l'information donnée par ce journaliste est exacte. Est-ce qu'il y avait bien deux dossiers ayant reçu un avis négatif ?

Deuxième question, vos deux ministres ont-ils été un peu trop vite en besogne en annonçant que les quatre dossiers étaient retenus ? Est-ce que, en définitive, seuls deux des quatre dossiers sont retenus ?

Enfin, si les quatre dossiers sont retenus, comme les deux ministres luxembourgeois l'ont annoncé, qu'en est-il du caractère objectif de la démarche, puisqu'on avait pris comme référence l'équipe technique qui, semble-t-il, avait émis un avis négatif concernant deux des quatre dossiers ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre-Président Van Cauwenberghe.

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Madame la Présidente, mes chers Collègues, je suis sûr que seul un initié aura compris le dialogue stéréotypé que la question de l'honorable membre sous-tendait. Est-ce qu'il y avait bien quatre dossiers ? Est-ce que deux ont été retenus, ou avalisés, deux rejetés, tous repris ?

Simplifions les choses.

Le programme INTERREG III Wallonie-Lorraine-Luxembourg qui bénéficie, non pas de 13 millions d'euros …

M. Dardenne (MR). – Je crois avoir dit 25.

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – … comme l'ont dit modestement les deux ministres concernés, non pas de 25, mais de 48 millions d'euros, fonctionne par un mécanisme de projets qui sont introduits par des opérateurs, analysés par une cellule technique, envoyés à la DRI, examinés en intercabinets, avalisés par le Gouvernement, soumis au comité de pilotage transfrontalier et puis, retenus ou pas.

Avec une belle ardeur d'avance, ces deux jeunes ministres qui aiment leur terre d'origine, ont signé en commun, surtout un plus zélé que l'autre, qui a emmené l'autre dans l'opération, un communiqué un peu prématuré. Mais je mets cela sur le compte de l'enthousiasme, de l'ardeur, de la jeunesse et de la volonté de soutenir des projets dans sa région.

La vérité a ses droits. En fait, deux des projets annoncés n'ont pas été retenus par le Gouvernement auquel ils assistaient. Par contre, leur modestie leur a fait oublier deux autres dossiers, un sur les *invests* et un sur l'environnement.

Si vous m'interrogez et si vous interrogez plus particulièrement Mme Simonet dans une question orale, on pourra vous donner le fin détail de tout cela que je n'ai pas fait l'effort de mémoriser pour une question d'actualité, mais il est vrai que le communiqué ne correspondait pas à l'exacte situation de ce qui avait été décidé. Il y avait des plus et il y avait des moins.

J'ai demandé aux intéressés de ne pas se laisser entraîner par des attachés de presse zélés qui rédigent des communiqués de presse avant que le Gouvernement n'ait délibéré et même, dans l'ignorance de ce que le Gouvernement délibère.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dardenne.

M. Dardenne (MR). – Merci, Monsieur le Ministre-Président.

QUESTION DE M. CRUCKE À M. VAN CAUWENBERGHE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR «LE RÉSULTAT DE LA RÉCENTE RÉUNION DES MINISTRES DU COMMERCE EXTÉRIEUR»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Crucke à M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «le résultat de la récente réunion des ministres du Commerce extérieur».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Ministre-Président, une réunion s'est tenue lundi entre les trois ministres régionaux du Commerce extérieur, Mme Moerman, M. Picqué et vous-même.

Selon la presse, un accord serait intervenu pour poursuivre l'initiative qui, en son temps, avait été prise par M. Kubla ainsi que par M. Gosuin, à savoir réunir les forces de ces différentes Régions et faire en sorte que les attachés commerciaux et économiques puissent travailler de commun accord pour promotionner les trois Régions.

L'objectif est extrêmement louable, même si, pour certains, c'est une sorte de refédéralisation des matières, mais je ne le pense pas. Je pense qu'il y a moyen de travailler ensemble.

Ceci dit, quel est le *timing* qui a été décidé ?

Est-ce qu'il y a un agenda bien précis qui a été ficelé et sur lequel vous vous êtes accordés ?

Un accord de coopération devra, me semble-t-il, inévitablement être signé entre les trois Régions. Quand cet accord pourra-t-il être signé ?

Enfin, a-t-on déjà développé des synergies ou des priorités par rapport aux missions du Commerce extérieur ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre-Président Van Cauwenberghe.

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Madame la Présidente, mes chers Collègues, je réponds avec grand plaisir à une vraie question d'actualité – c'est si rare –, puisque c'est une réunion de ce mardi entre les ministres ayant la compétence du Commerce extérieur des trois entités – Flandre, Bruxelles et Wallonie –, qui suscite la question de notre honorable collègue.

De quoi s'agit-il ? De quoi ne s'agit-il pas ? Je commencerai plutôt par là.

Il ne s'agit pas de refédéraliser le Commerce extérieur. Il s'agit, dans la continuité de ce qu'avait fait M. Kubla – et vous l'avez évoqué – de voir, indépendamment de la compétence des Régions en matière de Commerce extérieur, comment établir une coopération entre Régions. Et nous savons que la compétence est totale, excepté les missions de l'Agence fédérale au Commerce extérieur qui n'a pour vocation que d'encadrer des missions princières et d'établir une espèce de répertoire informatif des différents marchés mondiaux. Indépendamment de cela, toute la matière est régionalisée, totalement régionalisée. C'est ce qui fait que nous avons l'AWEx, que les Flamands ont Export Vlaanderen et que les Bruxellois ont Bruxelles Export. Et c'est ce qui fait que nous avons nos réseaux d'attachés économiques et commerciaux dans le monde, 97 pour la Wallonie.

Il n'y a donc pas l'ombre d'une refédéralisation, mais il y a la nécessité, nonobstant cela, d'une coordination, d'une coopération et d'une complémentarité qui est bénéfique pour chacune des parties et pour nos entreprises en particulier.

Et c'est pour améliorer cette coordination et cette complémentarité que les trois ministres se sont vus.

Finalement, par rapport à ce que M. Kubla a fait avec Bruxelles, il y a une dimension nouvelle : la Flandre s'est ajoutée à notre conversation.

Que vont faire les trois ministres du Commerce extérieur ensemble ?

Tout d'abord, préparer leur position et leur discussion dans la Conférence interministérielle du Commerce extérieur.

Je suis parvenu, au niveau du Comité de concertation, à ce que l'on dissocie la Conférence interministérielle des Affaires étrangères de celle du Commerce extérieur et à faire en sorte que la Conférence interministérielle du Commerce extérieur soit dorénavant une conférence ministérielle spécifique.

Pourquoi ai-je plaidé dans ce sens et, finalement, été suivi par les autres Régions ? Parce que les relations internationales sont encore fédérales à 80-90 %, présidées par le Ministre des Affaires étrangères, les autres matières sont régionales à 90 % – le rapport inverse –, et que, dans le mécanisme de fonctionnement du Comité de concertation et des conférences interministérielles, il était important que cette conférence interministérielle du Commerce extérieur soit dans la liste des conférences interministérielles à compétences régionales dominantes, présidée, à tour de rôle, par les ministres du Commerce extérieur.

Nous avons donc dorénavant, un forum où nous allons nous voir avec le fédéral en matière de Commerce extérieur, mais sous co-pilotage des Régions. Première innovation par rapport à la situation passée.

À partir du moment où nous allons avoir cette coopération, il y a toute une série de choses que nous pouvons faire en commun et que nous allons introduire dans ce type de conférence interministérielle.

Prenons, par exemple, les accords bilatéraux sur les investissements étrangers.

Les anciens collègues savent qu'à chaque fois que je venais avec la ratification d'un accord de ce type, les députés wallons demandaient : *«Est-ce qu'il y a des clauses environnementales et sociales qui sont reprises par le fédéral dans l'accord bilatéral que le fédéral a signé ?»*.

Je me suis battu pour que cela se fasse. Cela se fait partiellement. Et donc, les trois Régions vont veiller à ce que, dans les accords bilatéraux pour l'accueil des investissements étrangers – ce qui est une compétence régionale –, les accords que le fédéral signe mentionnent l'existence des Régions ou les préoccupations des Régions.

Deuxième objectif commun : ne faut-il pas amplifier le système de représentation des Régions dans le monde, dans les endroits où aucune des trois Régions n'est présente et où finalement, nous aurions intérêt, dans tel ou tel pays, à ce que, si le Flamand y est, il représente les intérêts wallons et bruxellois, et vice versa, c'est-à-dire à étendre notre réseau pour les parties du monde où n'avons pas encore pignon sur rue. Notre réseau est déjà un des plus denses et donc, c'est fort coûteux. L'AWEx, c'est globalement 2 milliards d'anciens francs de budget, plus on va l'étendre, plus cela va coûter. Il y a donc là un accord de réciprocité et il existe déjà. Par exemple, à Tripoli, c'est un Flamand qui représente les autres Régions, en Irak, c'est un Wallon ou un Bruxellois.

Ce type de coopération peut s'étendre dans le monde et est bénéfique pour chacune des parties.

Troisième point : n'y a-t-il pas intérêt à avoir une concertation pour avoir des missions communes, hors les missions princières ?

J'accompagnerai le Prince Philippe en Chine, dans une des plus grosses missions que l'Histoire aura jamais connue, puisque 500 entreprises se sont inscrites pour la mission de 10 jours en Chine. Quatre ministres accompagneront. On va donc assister à une manifestation dans les rues de Pékin lors du déplacement de la délégation belge, je ne sais pas si ce sera en vélo, mais ce sera important. Cela, ce sont les missions princières. Elles attirent beaucoup de monde.

Ne faut-il pas que les trois Régions accomplissent ensemble des missions sectorielles ou plurisectorielles, dans l'un ou l'autre pays ? C'est envisagé par nous.

Ne faut-il pas, dans les grandes missions, que les Régions prennent en charge certains aspects sectoriels ? C'est envisagé entre nous.

Je vous passerai un point de détail : ne faut-il pas que nous ayons une action commune pour la reconnaissance du statut diplomatique de nos agents du Commerce extérieur dans les pays où le fédéral ne montre pas un zèle excessif à défendre ce type de situation ?

Voilà, très brièvement, la situation indiquée.

La nouveauté, c'est la Conférence interministérielle du Commerce extérieur, c'est la volonté des trois ministres, au-delà de leurs compétences propres, de voir si, ensemble, ils peuvent, soit défendre des points communs au bénéfice de nos entreprises réciproques, soit agir en commun dans les endroits où aucun d'eux n'est présent ou ne mène d'action aujourd'hui.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Ministre-Président, permettez-moi de vous remercier pour cette vraie réponse d'actualité. L'accord me semble ambitieux, mais important. C'est peut-être, finalement, une manière intelligente de faire fonctionner notre fédéralisme. Je suivrai le dossier, non pas en Chine parce que je n'aurai pas l'occasion de vous accompagner, mais je suppose qu'on nous relatera tout cela, et ce ne sera que princier.

QUESTION DE M. de LAMOTTE À M. COURARD, MINISTRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, SUR «LE PROCHAIN CHANTIER INSTITUTIONNEL WALLON ET LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA CARTE DES POUVOIRS LOCAUX»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. de Lamotte à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «le prochain chantier institutionnel wallon et le réaménagement de la carte des pouvoirs locaux».

La parole est à M. de Lamotte pour poser sa question.

M. de Lamotte (cdH). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les Ministres, chers Collègues, l'actualité m'amène à vous poser une question, par principe, d'actualité concernant le chantier institutionnel wallon et plus particulièrement ce que l'on pourrait appeler un forum institutionnel «intrawallon».

Monsieur le Ministre, c'est vous qui avez tendu la perche concernant cette problématique, ne fût-ce qu'en recevant les gouverneurs de province, cette semaine ou la semaine passée, concernant le nouveau statut des gouverneurs et la vocation de leur dessiner un nouveau job ou une nouvelle perspective d'emploi que vous imaginez pour eux. Il s'agit d'une pièce à casser, avez-vous dit. Ils seront consultés et amenés à réagir sur leur rôle futur et le rôle qu'il conviendrait qu'ils prennent dans l'ensemble du chapitre du forum institutionnel wallon concernant les provinces.

Ma question est donc la suivante : s'agit-il d'un forum que vous comptez organiser sous forme de pro-

positions ou de projets de décret au niveau du Parlement wallon ? Si ce n'était pas le cas, de quelle manière le Parlement serait-il associé ?

Deuxième élément, par plus tard qu'hier, notre collègue Serge Kubla remettait la problématique de la fusion des communes sur le tapis de la presse. Il attirait les spots des médias sur cette dimension. Tout le monde se souvient de cette réforme de la fusion des communes qui a bientôt 30 ans, menée avec l'opiniâtreté de Joseph Michel, une opiniâtreté toute gaumaise, qui nous a permis, vous a permis, a permis à nos collègues et nos anciens collègues de pouvoir justifier d'une fusion des communes.

Monsieur le Ministre, M. Kubla prenait fait et cause pour des situations particulières dans le Brabant wallon. Et rien que l'évocation de cette problématique a soulevé, même dans les propres rangs du parti du chef de groupe, M. Kubla, un certain nombre de réactions.

Les propos du Bourgmestre de Waterloo ont suscité un certain nombre de questions et de réactions indiquant que cette problématique n'est pas encore tout à fait cicatrisée dans les «coutures» que l'on peut amener dans la redistribution du paysage institutionnel.

En rédigeant cette question, je réfléchissais, la tête dans les étoiles – je vous rassure –, sur la supposition suivante : si l'on revenait à cela, est-ce qu'on imaginerait la fusion ou le mariage du premier magistrat de la Commune d'Amay avec sa voisine, la première magistrate de la Commune de Huy ? Ou, peut-être, selon ce qu'on lit dans la presse, afin d'assurer à M. le Ministre-Président une retraite active dans une commune proche de la région carolorégienne et de lui éviter un déménagement, lui permettrait-on de devenir Bourgmestre d'un grand Charleroi ? Je ne sais pas ce que nos collègues Cornet et Corbisier penseraient de la situation.

Mais, rassurez-vous, j'avais la tête dans les étoiles. Cela n'arrivera peut-être jamais.

Je m'interroge particulièrement par rapport à cette dimension, lorsqu'on sait que les collègues de M. Kubla, MM. Severin et Charles Michel, ont pendant cinq ans géré ce portefeuille des pouvoirs locaux et que cette idée n'était jamais venue à l'esprit du Parlement wallon, en tout cas en ce qui nous concerne.

Monsieur le Ministre, ma question s'adresse à vous maintenant et concerne ce forum institutionnel wallon, par rapport à une consultation populaire que l'on voit naître à Spa d'où on a eu un certain nombre d'échos, ou que l'on voit germer du côté de Huy. Ce sont des questions qui sont effectivement à l'ordre du jour. Notre collègue Colicis, la semaine passée ou il y a quinze jours, évoquait la problématique des communautés urbaines, ici-même, au Parlement wallon. Sans oublier…

Mme la Présidente. – C'était aujourd'hui, Monsieur de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – C'était aujourd'hui. Excusez-moi.

Mme la Présidente. – Vous avez la tête dans les étoiles.

M. de Lamotte (cdH). – J'ai la tête dans les étoiles, vraiment.

Sans oublier le monde intercommunal qui, pas plus tard que la semaine passée – cela, j'en suis sûr – a consacré un colloque à cette problématique.

Monsieur le Ministre, devons-nous nous attendre à un nouveau chantier institutionnel «intrawallon» ? Selon quelle formule ? Comment allons-nous être, nous, membres du Parlement, éventuellement associés et selon quel mode ?

Je vous pose la question parce que, vous le savez comme moi, dans deux ans, les élections communales et provinciales auront lieu et à la veille de la préparation des partis dans le cadre de ces élections, un minimum de stabilité s'impose pour rassurer le monde communal et provincial wallon, afin de préparer avec sérénité cette échéance d'octobre 2006.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Courard.

M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Madame la Présidente, chers Collègues, je voudrais tout d'abord rassurer tout le monde. On me prête des intentions incroyables dans un chantier de réformes institutionnelles où l'on va tout bouleverser.

M. Bayenet (PS). – On ne prête qu'aux riches, Monsieur le Ministre.

M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Je ne me pose qu'une seule question : quel est le niveau de pouvoir le plus pertinent pour rendre un service de meilleure qualité au citoyen ? C'est véritablement la question qu'il faut se poser. Est-ce la commune ? Est-ce la province ? Est-ce l'intercommunale ? Est-ce la communauté de communes ? Est-ce la Région ?

Lorsqu'on dispose des réponses à ces questions, on peut entreprendre une démarche de cohérence.

Et à titre personnel, je ne veux rien de plus, rien de moins qu'entreprendre cette démarche de cohérence

avec tous les niveaux de pouvoir, avec tous les organes, afin d'apporter au citoyen la réponse de qualité qu'il est en droit d'attendre de ses représentants politiques.

Dès lors, quelle est ma démarche ?

Je consulte beaucoup pour être en phase avec la réalité, avec les besoins du citoyen et ceux du terrain. C'est pour cela que je vais rencontrer les élus.

J'ai parlé longuement, ce matin, de cette nécessité d'une consultation qui allait au-delà de ce qui avait déjà été fait précédemment, pour dégager des propositions qui collent à la réalité du terrain.

Je consulte les gouverneurs – cela a été évoqué –, et c'est évident puisque les gouverneurs étaient des agents attachés au fédéral dont les missions sont encore actuellement fédérales pour l'essentiel mais, que la régionalisation a finalement ramenées dans le giron de la Région wallonne.

On a donc des gouverneurs qui sont rémunérés par la Région wallonne, dont les missions ne sont pas clairement définies et qui n'ont pas un statut bien défini.

Par conséquent, quoi de plus normal que de leur faire une proposition, qui va être discutée beaucoup plus largement et qui permettra d'établir un statut digne de ce nom et des missions, comme cela a d'ailleurs été fait au nord du pays. Il y aura de nouvelles missions régionales, au service de la Région wallonne, qui seront confiées aux gouverneurs. Et cela me paraît tout à fait essentiel dans le rôle qu'ils sont amenés à jouer dans l'ensemble des provinces wallonnes.

J'en viens aux intercommunales.

On a parlé d'intercommunales, de communautés de communes. J'adopte une identique démarche, on va essayer de voir ensemble ce qui est le plus logique, le plus intéressant pour la Wallonie, en poursuivant les objectifs de la Déclaration de politique régionale puisque c'est effectivement cela qui va guider mon action.

Dernièrement, on a beaucoup parlé des provinces. Pour les provinces, même démarche. Je ne rouvre pas un chantier avec elles, je finalise quelque chose qui a été entrepris et qui n'a pas abouti, à mon sens, puisque le transfert des services n'a pas encore été organisé et que certains agents sur le terrain ne savent pas encore où aller ou que faire.

Donc, je n'ouvre pas «le couvercle d'une casserole», j'essaie de poursuivre la démarche qui a été entamée, de lui donner de la cohérence, du sens et de rencontrer les services sur le terrain.

Il y a aussi toute une série de missions qui doivent être recadrées à différents niveaux de pouvoir. Ce n'est pas un grand chantier institutionnel, mais c'est simplement, comme je l'ai dit au préalable, une discussion de fond, de logique, de bon sens qui doit s'opérer et amener de la cohérence. C'est le mot que je souhaite que l'on retienne de cette intervention.

Par ailleurs, on a parlé de nouvelles fusions de communes, de révision. Sachez qu'actuellement, je n'ai reçu aucune demande à cet égard. Je n'ai donc pas eu de contact avec des communes souhaitant entreprendre une fusion. Ans et Liège n'ont pas souhaité fusionner, Jodoigne et Perwez non plus. Peut-être que Montignies et Charleroi sont en pourparlers mais, en tout cas, je n'ai pas été informé de ces fusions…

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Uniquement des fiançailles.

M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Ce sont des fiançailles. Mais il est tout à fait clair et net qu'il sera de mon devoir…

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Une petite main me cherche…

M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Ah d'accord !

Mme la Présidente. – Non, une petite main habile.

M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Donc, lorsque je serai approché pour des fiançailles telles que celles évoquées, ici, on prendra évidemment les choses en mains…

Mme la Présidente. – M. le Ministre-Président rougit, Monsieur le Ministre.

M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. –… et nous essayerons de trouver les solutions pour qu'on aille dans le bon sens: celui de la cohérence mais, actuellement, je n'ai reçu aucune demande.

Enfin, pour répondre aux propos de M. Kubla, je dirai qu'il entre aussi dans mes intentions, l'année prochaine et l'année suivante, 30ième anniversaire des fusions de communes – c'est un anniversaire important – de fermement évaluer les points positifs, les points négatifs, ce qu'on a bien réussi, ce qu'on aurait peut-être pu mieux faire et ainsi peut-être apporter d'autres solutions. En fonction de cela, la porte peut évidemment rester ouverte à une rediscussion, une renégociation, mais, dans l'état actuel des choses, sachez que je n'ai reçu aucune demande en la matière.

Voilà donc ce que je voulais vous apporter comme réponse à cette question d'actualité. *(Applaudissements de M. Meureau).*

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Merci, Monsieur le Ministre pour votre réponse qui a l'avantage de préciser deux choses. D'une part, vous avez recadré les situations, et je pense qu'il est effectivement important que l'on puisse préciser qui fait quoi et comment et, d'autre part, vous avez dit que l'on verrait ensemble ce qui serait fait. Dans le mot «ensemble», je comprends que le Parlement wallon sera concerné, c'est ce qui me convient.

Mme la Présidente. – Avant de céder la parole à Mme Defraigne pour sa question d'actualité, je me permets de vous renvoyer, quand vous aurez quelques instants, au Règlement qui précise les modalités d'intervention en matière de questions d'actualité. Le temps de parole est limité. Je me permets de vous le rappeler fort aimablement et cela vise tout le monde dans cette Assemblée, ne fût-ce que pour permettre à ces débats d'être un peu plus rythmés et dynamiques.

QUESTION DE Mme DEFRAIGNE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI, SUR «LES RÉCENTES RESTRUCTURATIONS DANS LE SECTEUR DE LA PRODUCTION AUTOMOBILE ET LEUR IMPACT SUR LES DÉBOUCHÉS DU FROID LIÉGEOIS»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Defraigne à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «les récentes restructurations dans le secteur de la production automobile et leur impact sur les débouchés du froid liégeois».

La parole est à Mme Defraigne pour poser sa question.

Mme Defraigne (MR). – Madame la Présidente, comme tout le monde a dépassé son temps de parole, je suppose que j'ai «un bon pour». *(Rires)*.

J'ai posé une question à M. le Ministre Marcourt, à la séance précédente, sur des menaces possibles de fermeture anticipée de la phase à chaud.

Maintenant, c'est évidemment le problème de la phase à froid qui est préoccupant puisqu'on ne compte plus, évidemment, les fermetures d'entreprises automobiles et en tout cas les délocalisations vers l'Est. On a toujours à l'esprit Renault-Vilvorde, Ford-Genk et tout récemment – et c'est l'objet de ma question – c'est Opel qui menaçait de délocaliser.

On sait que le débouché principal de cette phase à froid ou de ce pôle à froid que l'on veut développer à Liège, c'est l'industrie automobile. M. Dollé a déclaré que sans clientèle dans un rayon de deux à trois cents kilomètres de Liège, l'avenir de la phase à froid était hypothétique et hypothéqué.

Quand on sait que ce débouché correspond à 39 % de la production de cette phase à froid, il y a évidemment des questions à se poser avec cette multiplication, ou cet effet de dominos, de fermetures d'entreprises automobiles.

Partagez-vous ces craintes, Monsieur le Ministre ? Avez-vous, vous qui connaissez bien la société d'Arcelor, des informations rassurantes à nous apporter ? Quid en matière de diversification de la clientèle ? Je pense, par exemple, au secteur de la construction. *Quid* également en matière de recherche et de développement ? Comment allez-vous, dans les démarches que vous comptez entreprendre, si vous comptez en entreprendre, agir de façon à ce que cette phase à froid puisse être consolidée dans ces perspectives et dans la perspective évidemment de la reconversion du bassin liégeois ?

J'aimerais donc que vous nous apportiez des précisions à propos des contacts que vous avez avec Arcelor.

Mme la Présidente; – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, il est bien évident que si, demain, les produits en acier se raréfient dans leur consommation, il y aura un problème pour l'ensemble des sidérurgistes.

Comme vous le savez, il y a effectivement, dans le secteur automobile, une restructuration, mais qui est, dirais-je, en cours depuis plusieurs années. Je vais être relativement simple. Aujourd'hui, le carnet de commandes d'Arcelor, pour ce qui concerne les produits plats, est complet pour les quatre mois à venir. Donc, il n'y a pas d'impact sur la Région wallonne.

Deuxièmement, il faut savoir qu'Arcelor globalise l'ensemble de ses activités et, aujourd'hui, on assiste moins que lorsque Cockerill était unique, était seul sur le marché, à une spécialisation dans le secteur automobile de ses produits.

Aujourd'hui, il y a un *pool* et Arcelor globalise l'ensemble de ses distributions.

Vous savez comme moi que la demande d'acier a augmenté ces derniers temps et donc, en l'état, il n'y a

pas de difficultés, mais vous posez une excellente question. Je ne sais pas si elle est d'actualité mais c'est une excellente question structurelle. Il est bien évident que nous devrons anticiper – et cela, c'est le métier d'Arcelor – les évolutions du marché.

La Belgique est toujours aujourd'hui le premier pays au monde d'assemblage automobile. Je lui souhaite de le demeurer même si ses activités sont essentiellement situées en dehors du périmètre de la Wallonie, mais cela, peu importe. Il est évident que nous devons augmenter notre valeur technologique et c'est la raison pour laquelle nos aciers doivent évoluer non seulement vers le secteur automobile, mais aussi vers l'ensemble des utilisations. Je pense également – et je l'ai dit à cette même tribune précédemment – qu'il faut aller dans l'aval de l'aval, c'est-à-dire aller plus loin dans la finalisation des produits.

Nous serions probablement moins dépendants de certains secteurs économiques et de notre environnement économique si nous pouvions faire des produits qui ne sont pas des demi-produits mais des produits allant plus près du produit fini.

C'est une des choses, je pense, qu'il faut demander à Arcelor, c'est-à-dire aller dans l'aval de l'aval, de manière à sécuriser l'utilisation de ses produits sur Liège et Charleroi, d'ailleurs, mais aussi de créer de l'emploi dans la région concernée.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Defraigne.

Mme Defraigne (MR). – Je crois effectivement que c'est une question d'actualité. Quatre mois, c'est un avenir extrêmement proche, extrêmement bref. Je partage votre sentiment : il faut aller plus dans l'aval de l'aval et envisager cette diversification, comme je le disais, mais je ne perçois pas dans votre réponse qu'Arcelor donne beaucoup d'assurances à cet égard. Tout cela semble encore à l'état de questionnement et pas encore de réponse dans le chef de la société concernée. Donc, il faudra suivre cela de près.

QUESTION DE M. LUPERTO À Mme VIENNE, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR «LA MENACE DE FERMETURE DE SERVICES PÉDIATRIQUES EN RÉGION WALLONNE»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Luperto à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «la menace de fermeture de services pédiatriques en Région wallonne».

La parole est à M. Luperto pour poser sa question.

M. Luperto (PS). – Madame la Présidente, Madame la Ministre, Messieurs les Ministres, chers Collègues, nous le savons, la politique de la santé relève essentiellement du Gouvernement fédéral, au travers de la sécurité sociale et de la santé publique. Néanmoins, notre Gouvernement régional s'est fixé certaines dimensions et certains objectifs dans ce cadre-là au travers de sa Déclaration de politique régionale, dans laquelle on constatait une volonté d'améliorer le réseau des soins hospitaliers.

Par ailleurs, nous avons entendu la volonté, au niveau fédéral, de procéder à la fermeture d'une série d'unités pédiatriques, ce qui me paraît contrarier quelque peu une des phrases contenues dans la Déclaration de politique régional qui tend à vouloir replacer le patient au cœur du système de soins de santé dispensés par les hôpitaux.

Madame la Ministre, nous savons du cabinet de M. le Ministre fédéral à ce propos que six à sept unités pédiatriques devraient être concernées en Région wallonne. Pourrait-on vous demander quels sont les services qui sont touchés par cette volonté de fermeture et également les conséquences corollaires qui existeraient pour des services directement liés, au sein de ces hôpitaux, à ces fermetures éventuelles, et je pense au service maternité en particulier ?

Pour avoir moi-même géré une institution hospitalière pendant plusieurs années et globalement approché la compréhension des modes de financement, j'ai des difficultés à comprendre l'économie ou le gain qui pourrait être réalisé par ce qui est proposé. Néanmoins, je sais – et cela a été affirmé par le ministre – que la volonté est essentiellement une volonté visant la santé publique davantage qu'une volonté budgétaire. Et nous savons, par ailleurs, que le nouveau mode de financement des hôpitaux prévoit un financement lié au nombre de cas, par type de pathologie, au sein des hôpitaux et, donc, la seule manière de réaliser des économies dans ce cadre-là serait de diminuer le nombre d'enfants traités à l'hôpital.

Dès lors, pouvons-nous dire que les enfants de moins de 15 ans recourent de manière non appropriée ou abusive aux services hospitaliers en général ?

Enfin, je pense que cet épisode atteste d'un relatif manque de concertation entre l'État fédéral et les entités fédérées. Le secteur, en général, se réjouirait qu'un lieu de concertation visant à optimaliser préalablement les mesures prises puisse exister.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Vienne.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Madame la Présidente, Monsieur le Député, Mesdames et Messieurs, je tiens tout d'abord à confirmer un certain nombre de points que vous avez développés.

Effectivement, la matière qui fait l'objet de votre intervention est exclusivement fédérale. Donc, je me permettrai d'intervenir dans le cadre de mes compétences.

Je vous confirme qu'il n'y a eu aucune concertation entre le fédéral et moi-même à ce sujet. Je le souligne d'autant plus par l'avis très récent que le Conseil wallon des établissements de soins a donné en la matière, le 26 octobre et je le cite : «*Même s'il y a encore plusieurs inconnues dans ce dossier, notamment ce qu'on entend par hospitalisation de jour en pédiatrie, isolement géographique, problématique des multisites, le Conseil, à l'unanimité de ses membres, a estimé que dans l'état actuel de connaissance de ce dossier, les mesures proposées étaient inacceptables. Il souhaite que la ministre réagisse auprès de son collègue fédéral*».

Donc, le Conseil wallon n'ayant que des avis très sages, je vais donc m'empresser de le suivre.

D'autre part, en ce qui concerne les questions que vous posez à propos des services concernés en Région wallonne, ils font l'objet de deux exceptions. Il y a deux types d'isolement qui ont été consacrés par l'arrêté royal du 30 janvier 1989 pour isolement géographique : ce sont les établissements qui sont établis dans une région où le service est distant de 25 kilomètres (notamment Chimay, Arlon, Bastogne, Malmédy et Mouscron) et les services d'une commune de moins de 20. 000 habitants où le service le plus proche est distant d'au moins 15 kilomètres (Soignies, Sambreville, notamment).

Cela veut dire qu'en Région wallonne, en ce qui concerne les services de pédiatrie, dix services seraient concernés dans l'absolu, mais quatre pourraient faire l'objet d'exception. Donc, il s'agit de la Clinique Reine Astrid de Malmédy, du CHR Haute-Senne de Soignies, du CH Bois de l'Abbaye, du CH Val de Sambre à Sambreville, de la Clinique le Refuge à Mouscron, de l'Hôpital de Chimay, du CHU de Dinant, du CHU de Montignies-le-Tilleul, du CH de Nivelles, et de l'Hôpital Notre-Dame de Gosselies.

Hormis ces aspects très techniques de la question, je voudrais souligner, dans l'esprit qui est celui de la DPR, le souci qui est le mien, à savoir que les parents et les enfants malades puissent disposer près de chez eux, et immédiatement, d'un service de pédiatrie efficace.

Au-delà des aspects plus techniques, il me semble évident que l'ensemble de la population wallonne doit disposer d'une aide urgente immédiate lorsque les enfants sont malades. On ne va pas faire trois hôpitaux. Donc, l'accessibilité est un enjeu fondamental.

D'autre part, vous faites un lien entre pédiatrie et maternité. Je ne le ferais pas d'une manière aussi systématiquement parce qu'à l'exception du fait que lors d'un accouchement la présence d'un pédiatre est obligatoire, il pourrait aussi y avoir des accords entre différents hôpitaux pour assurer, au sein des maternités, la présence d'un pédiatre, d'autant plus que l'on sait qu'il y aura pénurie de cette spécialité médicale.

Dernier élément de réflexion, c'est que la Déclaration de politique régionale structure la possibilité de créer un comité de concertation et donc, je vais proposer au Gouvernement wallon qu'il confie au ministre-président et à moi-même la mission d'inviter le ministre fédéral de la Santé à mettre en place ladite structure permanente de concertation.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Luperto pour poser sa question.

M. Luperto (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour ses précisions à propos des institutions qui pourraient être touchées au niveau wallon. Je la remercie de son oreille attentive et de sa volonté de mettre en place l'organe de concertation qui est en effet évoqué dans la Déclaration de politique régionale, notamment, et qui sera, à n'en pas douter, accueilli très favorablement par le secteur en général. En effet, que ce soit en termes d'emploi, de statut du personnel ou de données médicales, il y a parfois des disparités réelles entre les politiques menées aux différents niveaux de pouvoir et je pense qu'il serait fort opportun d'envisager de mettre en place un lieu de concertation à ce niveau-là.

QUESTION DE M. BORSUS À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI, SUR «LA PERTE DE PLUSIEURS CENTAINES D'EMPLOIS RÉSULTANT DE LA SUPPRESSION PAR ELECTRABEL DU FINANCEMENT DE CES EMPLOIS»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Borsus à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «la perte

de plusieurs centaines d'emplois résultant de la suppression par Electrabel du financement de ces emplois».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, le plan communal de l'emploi, nous le savons, a permis de créer ou de soutenir financièrement près de 1. 200 emplois à travers un partenariat original faisant intervenir à la fois un cofinancement régional, une intervention des distributeurs, des producteurs d'énergie, et également une intervention des pouvoirs locaux.

Ce dispositif est d'autant plus intéressant qu'il concerne au premier chef des jeunes chômeurs ou des chômeurs de longue durée, donc, des personnes qui sont par définition en plus grande situation de précarité socioprofessionnelle.

Malheureusement, dans le contexte de la libéralisation générale du marché de l'énergie, et plus particulièrement à la suite du refus de la CREG (la Commission de régulation de l'électricité et du gaz) de répercuter les coûts de ce plan communal pour l'emploi via les sociétés gestionnaires des réseaux, il est apparu qu'Electrabel, qui participe au financement de plus de 800 de ces emplois, a décidé de se retirer progressivement de ce financement.

Ce retrait devait intervenir dès 2004 suivant un phasage consécutif aux négociations menées par vos prédécesseurs. Le Ministre Courard et le Ministre Michel avaient convenu que l'intervention, dans ce cofinancement, d'Electrabel resterait entière pour l'année 2004, tandis qu'à partir de 2005, les pouvoirs publics devaient imaginer une solution pour permettre de pérenniser ces emplois d'une part et, d'autre part, d'éviter qu'une partie de la charge résultante ne retombe vers ou sur les épaules des pouvoirs locaux.

La Toussaint, la Saint-Nicolas et puis, la Noël approchant à grands pas – nous sommes finalement à deux mois de la fin de l'année – le moment est venu de répondre à l'inquiétude et des pouvoirs locaux, et des personnes concernées par ces emplois.

Dès lors, je voudrais tout simplement vous demander quelles sont vos intentions, vos réflexions et les études que vous avez pu mener en la matière. Et pourquoi ne pas faire immédiatement une suggestion ? Nous savons que le décret relatif aux APE a transféré un certain nombre de points vers les pouvoirs locaux, que les pouvoirs locaux n'utilisent pas tous ces points et que, dès lors, il y a peut-être un reliquat de points qu'on pourrait imaginer utiliser au bénéfice de ce programme. Par ailleurs, nous savons aussi que le même décret ayant créé ce dispositif APE dispose de points pour des besoins exceptionnels, les fameux points BEX. Ne pourrait-on imaginer qu'ils puissent être, ne fût-ce que partiellement, dédicacés à la pérennisation de ces emplois ? Je vous remercie pour votre attention que j'observe vigilante.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, le principe de la question d'actualité générée par la conférence de presse de M. Kubla, hier, qui permet à la presse de faire un article ce matin et à M. Borsus de poser sa question – je donne à tous les groupes parlementaires la martingale, vous savez donc comment le mercredi vous pouvez poser la question d'actualité …

Mme Defraigne (MR). – On n'apprend pas cela dans la société civile Monsieur Marcourt ?

M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Non, mais je souhaite conseiller les députés. J'ai longtemps conseillé les ministres, il n'y a pas de raison que je ne fasse pas la même chose pour les députés.

La deuxième chose c'est que je renvoie M. Borsus au 23 novembre 2003, date à laquelle le Gouvernement wallon s'est penché sur cette question et M. Michel a effectivement négocié.

Je rappelle qu'au niveau du processus, le Plan communal pour l'emploi, que je connais bien puisque j'étais chef de cabinet lorsqu'il a été mis en place et j'y ai contribué, est financé par deux sources : par des ACS communaux 474, à l'époque, et par l'affectation des dividendes de l'énergie électrique provenant soit du secteur mixte ou du secteur pur.

Les 860 emplois dont vous parlez concernent le secteur mixte. Il y en a environ 300 qu'il faut ajouter pour avoir le montant total qui est de 1.168 personnes concernées.

Vous avez donc deux sources de financement.

Sachant que les emplois wallons étaient financés en partie par l'ensemble du pays puisqu'on avait accepté d'en imputer la charge dans les tarifs d'électricité, la libéralisation du secteur de l'électricité a fait qu'il n'a plus été possible d'imputer cette charge dans les tarifs d'Electrabel qui a dès lors proposé un *phasing out* – c'est à la mode dans beaucoup de secteurs – en trois ans : 2004, 2005, 2006. Le Gouvernement précédent, à l'initiative du Ministre Michel, a donc préféré arrêter le système : pas de *phasing out*, tout sur 2004 avec financement à 100 % et, en 2005, arrêt.

Le Gouvernement wallon a décidé en novembre 2003 que le problème serait examiné. Il n'a pas dit qu'il serait résolu mais examiné au moment de la constitution du budget 2005. J'entends bien déposer une note et un groupe de travail a été constitué. Il associe le Ministre Antoine pour sa compétence de l'énergie, le Ministre Courard par sa compétence des pouvoirs locaux et moi-même, pour examiner la situation et faire une proposition qui nous permette de trouver une formule dans le cadre du budget 2005.

Le Gouvernement a arrêté sa planification budgétaire pour ce budget. Donc, à la mi-novembre, nous devrions pouvoir donner une réponse concrète.

En ce qui concerne les pistes que vous évoquez, je tiens à dire qu'hier nous avons parlé du feuilleton budgétaire. Malheureusement, dans les crédits budgétaires tels qu'ils ont été constitués dans la maquette budgétaire 2004, à l'initiative du précédent Gouvernement, on n'a pas alloué 100 % des crédits budgétaires afférant aux points des communes. Donc, lorsqu'il reste effectivement un certain nombre de points communaux, il n'est pas prévu de budget pour les couvrir. Par ailleurs, on a constaté que 90 % des points communaux avaient été consommés. Hier, au feuilleton budgétaire, j'ai demandé qu'on relève ce montant de 90 à 92, mais en montant à 92, je ne fais que couvrir la réalité, je ne dispose pas de marge.

Il faudra, donc, dans le cadre du budget 2005, examiner la possibilité de sauver ces 1. 168 emplois en indiquant bien au Ministère de l'Emploi que nous continuerons à donner les points APE, mais nous verrons quelle formule il est possible de trouver pour permettre à ces travailleurs de conserver leur emploi. Je ne sais rien dire de plus aujourd'hui.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les rétroactes de ce dossier dont, comme vous le savez, la coresponsabilité reposait sur les épaules des Ministres Michel et Courard sous la précédente législature. Deuxièmement, je prends bonne note de votre volonté de tenter de pérenniser les emplois. On parle effectivement d'un millier de cas individuels.

Troisièmement, je voudrais rappeler que si des décisions positives, malheureusement, n'intervenaient pas concernant ces emplois, il serait important de pouvoir avertir les employeurs et les intéressés dans des délais qui permettent de prendre des dispositions sociales qui, malheureusement, s'imposeraient totalement ou partiellement, ce que nous espérons pouvoir éviter.

QUESTION DE Mme PARY-MILLE À M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE, SUR «LA SÉCURISATION DE LA CHAUSSÉE DE MONS ENTRE SOIGNIES ET BRAINE-LE-COMTE SUITE À UN RÉCENT ET DRAMATIQUE ACCIDENT QUI A COÛTÉ LA VIE À UN JEUNE AUTOMOBILISTE»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Pary-Mille à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «la sécurisation de la chaussée de Mons entre Soignies et Braine-le-Comte suite à un récent et dramatique accident qui a coûté la vie à un jeune automobiliste».

La parole est à Mme Pary-Mille pour poser sa question.

Mme Pary-Mille (MR). – Monsieur le Ministre, suite à un récent et très dramatique accident sur la chaussée de Mons, accident qui a coûté la vie à un jeune conducteur, les riverains se sont de nouveau mobilisés et ont montré une certaine exaspération parce que plusieurs accidents graves se sont déjà produits à cet endroit.

Cela relance évidemment toute la problématique de la sécurisation des grands axes routiers qui sont gérés par le MET.

Hormis cet endroit où vous avez peut-être une réponse plus précise à m'apporter quant à des travaux de sécurisation qui seraient entrepris, pouvez-vous me préciser comment vous procédez à la sécurisation de tous ces axes routiers ? Est-ce que vous effectuez des comptages du trafic ? Est-ce qu'il y a une certaine hiérarchisation dans les travaux que vous programmez et selon quels critères ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Vous allez bien, Madame la Présidente ?

Mme la Présidente. – Fort bien, Monsieur le Ministre. Je suis très heureuse de vous voir.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Moi aussi. Madame

la Présidente, chers Collègues, deux éléments dans votre intervention, Madame : un de portée tout à fait générale et l'autre plus ponctuel.

En ce qui concerne la réflexion de portée générale, la réponse est oui. Donc, en permanence, nous réalisons malheureusement un comptage des accidents et ce, sur tout le réseau routier qu'il soit classique ou autoroutier, et c'est en fonction de cela que nous pouvons hiérarchiser les risques. Et c'est en fonction de cette hiérarchisation que nous faisons nos séquences d'investissements car il y a, évidemment, une limite budgétaire même si – et je profite de l'occasion pour le rappeler – la sécurisation du réseau constitue une des toutes grandes priorités du département.

Maintenant, en ce qui concerne le cas ponctuel malheureux que vous citez, nous en avons évidemment connaissance. Mes services, qui font systématiquement un rapport, me disent qu'en l'occurrence, la chaussée n'est pas en cause, d'autant qu'il y avait eu des travaux – et vous connaissez mieux l'endroit que moi – de rétrécissement et que cela donnait satisfaction. J'ai quand même demandé qu'on aille plus avant dans l'enquête et je puis vous assurer que s'il devait y avoir l'un ou l'autre aménagement additionnel, on ne manquerait pas de libérer les budgets en 2005.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Pary-Mille.

Mme Pary-Mille (MR). – Je remercie M. le Ministre pour ses précisions.

QUESTION DE M. DEVIN À M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE, SUR «LA NÉCESSITÉ DE SÉCURISATION DE LA ROUTE DE CHARLEROI À LEVAL-TRAHEGNIES»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Devin à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «la nécessité de sécurisation de la route de Charleroi à Leval-Trahegnies».

La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Devin (PS). – Je ne vais pas obliger M. le Ministre à répéter deux fois la même chose en ce qui concerne la politique de sécurisation routière au niveau de la Région wallonne, mais j'ai eu le même souci que Mme Pary-Mille. En effet, cette semaine, un accident mortel m'a été rapporté par des riverains qui sont sous le choc suite aux accidents répétés sur cette chaussée.

Je voudrais donc savoir, dans le cas particulier qui nous occupe, si vos services ont pu réfléchir à la question ou, le cas échéant, si une visite sur place pouvait avoir lieu, étant entendu que j'ai bien pris connaissance de votre réponse précédente.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Madame la Présidente, chers Collègues, en fait, le premier rapport qui m'a été remis fait état d'un malheureux concours de circonstances. Voilà ce qu'on me dit en première analyse en ce qui concerne l'accident évoqué.

Néanmoins, j'ai voulu aller plus avant dans le dossier et je puis vous dire qu'il y aura une rencontre, qui est d'ailleurs programmée pour le 18 novembre prochain, avec les responsables de la Ville de Binche.

Sur base de cette rencontre, nous verrons s'il y a lieu et de quelle manière tenter d'améliorer la sécurité sur l'axe incriminé.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). – Je souhaite remercier M. le Ministre pour sa réponse, tout simplement.

INTERPELLATIONS

INTERPELLATION DE M. CHERON À M. VAN CAUWENBERGHE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, ET À M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE, SUR «LES CONSÉQUENCES EXTRÊMEMENT DOMMAGEABLES POUR LA RÉGION WALLONNE ET LES ENTITÉS FÉDÉRÉES FRANCOPHONES DES DERNIÈRES DÉCISIONS BUDGÉTAIRES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL»

INTERPELLATION DE M. de LAMOTTE À M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE, SUR «LA PARTICIPATION DE LA RÉGION WALLONNE AUX EFFORTS BUDGÉTAIRES FÉDÉRAUX»

INTERPELLATION DE M. FONTAINE À M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE, SUR «LA CONTRIBUTION DES RÉGIONS ET COMMUNAUTÉS AU BUDGET FÉDÉRAL»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Cheron à M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon et à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «les conséquences extrêmement dommageables pour la Région wallonne et les entités fédérées francophones des dernières décisions budgétaires du Gouvernement fédéral» et les interpellations jointes de M. de Lamotte, sur «la participation de la Région wallonne aux efforts budgétaires fédéraux» et de M. Fontaine, sur «la contribution des Régions et Communautés au budget fédéral», à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine.

La parole est à M. Cheron pour développer son interpellation.

M. Cheron (Écolo). – Monsieur le Ministre du Budget, à la fois de la Région wallonne et de la Communauté française, l'interpellation que j'ai déposée concerne les relations de plus en plus complexes – je n'ai pas dit compliquées mais de plus en plus complexes – entre les différents niveaux de pouvoir de notre pays fédéral.

En effet, le célèbre mardi 12 octobre – je crois que tout le monde en a entendu parler de ce mardi 12 octobre – notre Premier ministre fédéral a annoncé au Parlement fédéral des décisions qui concernent l'élaboration du budget du Gouvernement fédéral et excusez-moi de répéter, mais je préfère être précis.

Il se fait que cette décision du Gouvernement fédéral, qui s'est élaborée dans un conclave qui nous a tenus en haleine des nuits durant, a des conséquences et des impacts budgétaires importants pour les entités fédérées. À tel point, Monsieur le Ministre du Budget, que certains ont évoqué – ce n'était pas mon cas, je suis un garçon très mesuré – un *hold-up* à partir du fédéral vers les entités fédérées. Et quand je parle des entités fédérées, je veux les citer toutes : la Communauté flamande fusionnée, la Communauté française, la Région wallonne, la Région bruxelloise, la Commission communautaire française à Bruxelles et la Communauté germanophone, on a tendance à l'oublier.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Sauf M. Stoffels.

M. Cheron (Écolo). – Bien entendu, mais en tout cas, moi, je ne l'oublie pas.

Et donc …

M. Stoffels (PS). – Sinon, je vous le rappellerai.

M. Cheron (Écolo). – Oui, mais je suis très, très bien accompagné, Mme Dethier est là aussi pour me le rappeler régulièrement. Et donc, en ce qui concerne les relations entre l'État fédéral et les différentes entités fédérées, moi, je ne dis pas *hold-up*, je dis tentative d'infraction. C'est le ministre-président qui a utilisé cette expression. Je vise par là cette remise en cause ou cette annonce de remise en cause par le Gouvernement fédéral de cette convention qui a été signée le 15 décembre de l'an 2000 et qui vise à faire en sorte que toutes les entités participent à ce qu'on appelle l'effort d'assainissement des finances publiques au travers de l'objectif du pacte de stabilité, les fameux 3 % au niveau européen.

Cette convention a été renégociée – Monsieur le Ministre du Budget, vous le savez bien, peut-être mieux que d'autres – en septembre et en décembre de l'an 2003 et donc, elle a cours, l'accord est passé, nous sommes dans le cadre d'une loyauté fédérale et cette loyauté fédérale, elle exige qu'on respecte les accords pris et cet accord va jusque 2005.

Cela n'a pas empêché, et c'est là qu'on en arrive à la tentative d'infraction de la part du Gouvernement fédéral, de demander un effort supplémentaire des entités fédérées. Et en ce qui concerne nos entités fédérées, les entités fédérées, en tout cas, francophones au sens large, cela équivaut pour la Communauté française à 60 millions de bons euros, pour la Région wallonne à 30 millions, pour Bruxelles à 18 millions, et il y a d'autres chiffres, la Flandre, par exemple, 95.000. Cela, c'est le premier aspect, Monsieur le Ministre du Budget, et vous êtes assez fin connaisseur pour savoir que c'est celui dont on a d'abord parlé. Parce que ce n'est pas la première fois, parce que c'est le plus commun, c'est la plus grosse masse, ce sont 200 millions au total que l'État fédéral espère récupérer en demandant des efforts supplémentaires aux entités fédérées. Et là, on est bien d'accord,

et je suppose que vous allez me le dire, l'infraction n'est pas commise. Il y a une décision du fédéral de négocier avec les entités fédérées pour le leur demander. Il n'y a pas encore, que je sache, de votre part, ni de la part du Gouvernement fédéral un accord de remise en cause d'une convention qui, de toute façon, devra être remise sur le chantier puisqu'il faut une nouvelle convention pour la période 2006-2010.

Et là, permettez-moi juste de faire quand même une petite analyse de ce qui va probablement se passer. Je n'ai pas l'impression que le Premier ministre a cru un seul instant, un seul instant, et je le connais un peu, qu'il allait réussir ce premier coup-là. Je dis souvent qu'un train peut en cacher un autre et une infraction ou une tentative d'infraction peut cacher une vraie infraction. Je ne vais donc pas trop m'étendre sur celle-ci parce que je crois qu'elle servait surtout à en masquer une autre et je vais vous en expliquer encore une autre, parce que je crois en avoir débusqué une nouvelle, Monsieur le Ministre du Budget.

Et donc, sur celle-ci, juste un mot. Je crois que le Premier ministre n'espérait pas accrocher quelque chose pour la période jusque 2005, mais il se dit qu'il va gagner dans la durée et qu'il aura probablement, pour la période 2006-2010, un étalement bien favorable pour l'État fédéral, que nous aurons du mal, en tant qu'entités fédérées, à négocier. Et c'est là que j'aurai probablement l'occasion de vous réinterroger et de vous réentendre pour la suite. Je vous demande, mais je sais déjà que vous l'êtes, d'être particulièrement attentif à cette période 2006-2010.

Je parlais, donc, d'une première tentative d'infraction liée à ce qu'on appelle «l'effort complémentaire, le pacte de stabilité».

Le deuxième point, c'est ce qu'on a appelé et ce qu'on peut quand même appeler une infraction parce que, là, on n'est plus dans une intention, Monsieur le Ministre du Budget, on est dans ce qu'on appelle – c'est assez compliqué –, le 13, 07. C'est sympathique, on dirait le téléphone à Anières, le 13, 07, c'est sympathique, c'est gentil, mais c'est beaucoup moins gentil que cela n'en a l'air parce que là, il y a une décision, Monsieur le Ministre du Budget. Ce n'est plus une annonce, c'est dans la loi-programme qui se prépare, la loi-programme fédérale. De quoi parle-t-on avec le 13,07 ? J'ai essayé de comprendre d'où cela venait, parce qu'on semble – et notamment vous, je vous ai entendu dans des déclarations – tenir pour acquis qu'après tout, le Gouvernement fédéral avait raison de le faire. Je vais essayer de démontrer que c'est faux. D'abord, dans les années 1979 un arrêté et puis en 1982, on a commencé à prélever, à l'époque une retenue de 7 % sur le pécule de vacances dans la fonction publique au sens large, et la fonction publique au sens large – à l'époque, on n'est pas encore dans la situation présente avec les entités fédérées – c'est tout le monde, c'est y compris les enseignants, ce sont les conseils culturels, ce sont les provinces, les communes, on est dans une période où c'est l'État unitaire, si vous voulez. Et cette retenue n'est pas un impôt, n'est pas une cotisation de sécurité sociale, c'est une retenue, cela veut dire que, contrairement à celle qui lui correspond dans le privé, elle n'est versée nulle part. L'État unitaire, à l'époque, pour lui, c'est une non-dépense. C'est une non-dépense. C'est donc une réduction au profit de celui qui accorde, ce n'est pas un impôt, ce n'est pas une cotisation.

En 1984, la retenue est portée, vous allez voir, j'ai potassé, rien que pour vous, j'ai vraiment travaillé très tard …

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Cela m'intéresse.

M. Cheron (Écolo). – Et donc, en 1984, la retenue a été portée à 12,07 % et c'est devenu 13,07 %, en 1993. Mais, entre-temps, Monsieur le Ministre, qu'est-ce qui se passe ? En 1989, loi spéciale de financement des Communautés et Régions. Et qu'est ce qui se passe au moment des lois spéciales ? On transfert des matières et des budgets. Et, à ce moment-là, on ne transfert évidemment pas les 12,07 %, parce qu'à l'époque ce n'est pas encore 13,07 %, c'est 12,07 % puisqu'on ne les paie pas aux enseignants. Autrement dit, la loi de financement avait validé le côté fictif de cette retenue et, donc, on risque aujourd'hui, en le réclamant aux Communautés, de les faire payer deux fois. D'une part, les Communautés n'ont pas reçu l'équivalent de ce 12,07 % et, aujourd'hui, on leur demande de payer 13,07 %.

L'État fédéral – et cela, c'est incontestable –, s'offre une nouvelle recette au frais des autres entités, des autres pouvoirs. Et là, la meilleure preuve, c'est que le Gouvernement fédéral doit passer par une loi, c'est la loi-programme, c'est ce qui va être au menu du Parlement fédéral. C'est bien la preuve que l'État fédéral prend une mesure unilatérale, le forfait est évident, il y a bel et bien infraction.

Je tiens d'ailleurs à votre disposition un intéressant arrêt de la Cour d'arbitrage sur toute cette question qui a motivé une longue lecture, y compris tard hier soir, c'est l'arrêt n° 99/2004 du 2 juin 2004. C'est là que la Cour d'Arbitrage nous dit bien que la prétendue retenue ne présente aucune caractéristique d'un impôt ou d'une cotisation de sécurité sociale. Elle n'est rien d'autre qu'un abaissement du montant de la prime initialement prévue.

Voilà le deuxième dossier qui, décidé au fédéral, a des répercussions sur les entités fédérées et donc, y compris, à la Région wallonne, à la Communauté française, à la Région bruxelloise, à la COCOF, à la Communauté germanophone, à la Communauté flamande.

Mais ce ne serait encore rien si je n'avais pas appris ce matin, au travers d'une déclaration de M. Vande Lanotte – vous voyez, c'est un ministre du Budget très précis et qui parfois, dans le feu de l'action, s'emporte – il était interrogé ce matin au Parlement fédéral et dans le feu nourri de nos questions, il en est arrivé à annoncer que cette mesure dont je viens longuement de vous parler, le 13,07 sur les pécules de vacances, allait aussi s'appliquer à un autre dossier qui est celui des primes de fin d'année. Et à ceux qui l'interrogeaient, il y avait très peu de Francophones en commission à ce moment-là, il a dit : *«Mais vous savez, les entités fédérées sont bien au courant, puisque ça a été évoqué dans un groupe de travail en septembre»*. Je cite, par l'intermédiaire de ce micro wallon, des déclarations faites par le ministre du Budget, ce matin.

Je ne suis pas un grand spécialiste des primes de fin d'année, mais d'après les informations que j'ai pu glaner sur le temps de midi, on ne serait donc pas très loin d'une nouvelle – alors je ne dis plus cette fois-ci tentative d'infraction ou infraction, je parle vraiment d'une préméditation d'infraction, si ceci devait se vérifier parce que ça veut dire, Monsieur le Ministre du Budget, que, bon an mal an, alors qu'on s'attendait déjà à un hold-up important pour la Communauté française, pour la Région wallonne (le 13,02 que je vous ai donnés tout à l'heure), si cette mesure devait aussi s'appliquer en ce qui concerne les primes de fin d'année des fonctionnaires, des enseignants, nous serions devant une situation où il faut multiplier l'effort par deux, par deux !

Et donc, je pense, Monsieur le Ministre du Budget, que ces informations, ce qui a été annoncé, le 12 octobre à la tribune de la Chambre et du Sénat – Mme Defraigne et le Premier ministre nous avaient rejoints aussi au Sénat – est assez grave pour les entités fédérées. Je crois avoir décrit ce qui était la première tentative au travers d'un effort complémentaire qui est demandé – tentative en tout cas – en ce qui concerne le deuxième dossier, le 13,02, c'est indu et c'est indûment que le fédéral nous oblige et va nous obliger par une loi-programme, mais que penser alors du troisième dossier que je viens de soulever ?

Voilà, Monsieur le Ministre du Budget, un certain nombre de questions, je crois, importantes non seulement pour le budget, mais derrière le budget, pour les entités fédérées, les entités francophones. Je crois qu'il faut s'interroger sur nos capacités au travers de nos dépenses futures en matière d'emploi, en matière de recherche, en matière de formation, et je ne vais pas vous parler ici du dossier des hautes écoles.

Mais voilà de l'argent, du bon argent qui nous était dû et que l'on essaye manifestement de nous retirer sans que nous ayons la possibilité, en tout cas à court terme, de nous défendre. J'aimerais en tout cas vous entendre à ce sujet. *(Applaudissements sur les bancs d'Écolo).*

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. de Lamotte à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «la participation de la Région wallonne aux efforts budgétaires fédéraux».

La parole est à M. de Lamotte pour développer son interpellation.

M. de Lamotte (cdH). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, on a vu à l'analyse de l'annexe budgétaire de la Déclaration du Gouvernement fédéral que celui-ci entend bien que les Régions et les Communautés contribuent à maintenir l'équilibre des finances publiques en renonçant à utiliser certains des moyens obtenus sur base de la loi de financement.

M. Cheron a retracé, ou a tracé, le paysage dans son intervention. Je me joins donc dans le cadre de cette interpellation pour vous demander, Monsieur le Ministre du Budget, un certain nombre de précisions.

En effet, le Gouvernement fédéral, pour boucler son budget qu'il n'a pas souhaité maîtriser dûment, veut mettre Communautés et Régions à contribution. Deux pistes sont actuellement sur la table.

Pour la première, le fameux 13,07, je solliciterai vos explications à ce sujet. Certains disent que la mesure est d'ores et déjà adoptée et acceptée, comme le dit le Premier ministre de l'État fédéral.

D'autres, en revanche, affirment que même les ministres fédéraux n'ont pas encore d'accord entre eux sur ce point. Ce sera ma première question, Monsieur le Ministre, vous qui avez des relais privilégiés au Gouvernement fédéral : pouvez-vous nous dire quelle est réellement la position à ce sujet ?

À l'heure actuelle, cette cotisation n'est pas due au fédéral. Il faudrait une loi pour pouvoir la réclamer.

En effet, les déclarations trimestrielles à l'ONSS ne permettent d'ailleurs pas de déclarer le pécule de vacances octroyé aux agents des services publics. Cette retenue de 13,07 % n'étant ni un impôt, ni une cotisation de sécurité sociale, elle est réglée par un

arrêté du 30 janvier 1979. À l'heure actuelle, le pouvoir fédéral n'a pas le pouvoir de le réclamer.

Mais si demain, le niveau fédéral prenait les mesures adéquates, c'est-à-dire une loi, avez-vous évalué l'impact pour les finances régionales ? Avez-vous, d'ores et déjà, comme vos déclarations le laissent croire, accepté que l'État fédéral prélève ces 13,07 au titre de cotisation sociale ? Et qu'en est-il aussi de la solidarité annoncée entre la Région et la Communauté ? Cette dotation doit-elle être partagée moitié-moitié ? Et si oui, cette situation vaut-elle pour la seule année 2005 ou pour plus longtemps ? Si je vous questionne sur cette problématique, c'est que de nombreux points subsistent dans l'ombre. Vous estimez la chose comme faite, alors qu'elle n'est pas encore votée, et qu'au sein même des partis, des voix s'élèvent contre ces mesures.

Par ailleurs, se basant, pour préparer le budget 2005, sur l'avis de la section «Besoin de financement» du Conseil supérieur des finances, rendu en juillet de cette année, le Gouvernement fédéral veut imposer aux régions un rythme de désendettement supérieur à celui prévu dans l'accord 2000-2005. Ceci représente un effort de 200 millions d'euros, voire plus selon certaines sources. Et à la Région wallonne, il serait demandé un effort de plusieurs dizaines de millions d'euros.

Il apparaîtrait que la part francophone pourrait, au total, être comprise entre 80 et 130 millions d'euros, ce qui dépasse largement – et nous l'avons vu effectivement hier, en Commission du Budget – l'ensemble des marges disponibles pour la Région wallonne et la Communauté française.

Je dois bien constater que cet acte remet en cause l'accord de coopération conclu le 15 septembre 2000 sur les objectifs budgétaires pour la période 2001-2005 et amendé en septembre 2003 par le Comité de concertation. Cela signifie tout simplement qu'une majorité simple au niveau fédéral suffit à remettre en cause le financement des Régions et des Communautés consacré dans une loi à majorité spéciale. Cela signifie aussi qu'on veut nous retirer les bénéfices d'un refinancement que les Francophones ont déjà chèrement payé précédemment, que ce soit par l'autonomie fiscale ou la régionalisation de certaines matières. Pour lier la croissance au PIB, la Région wallonne a, par exemple, abandonné la liaison du financement à la superficie de son territoire.

Monsieur le Ministre, je me réjouis d'avoir entendu l'ensemble du Gouvernement adopter une position de refus claire à l'égard de cette attitude du Gouvernement fédéral. Vous-même, vous avez affirmé, et je vous cite : *«Chacun doit comprendre que cet effort est rigoureusement impossible à faire, sinon on remet - trait en cause des décisions politiques que nous avons prises antérieurement»*. C'était dans *Le Soir* du 14 octobre et vous l'avez répété, à de nombreuses reprises, depuis lors et jusqu'à hier, en Commission du Budget, ce dont je me réjouis.

Les marges de manœuvre vont être réduites à néant, alors que des engagements clairs ont été pris envers certains secteurs et que le refinancement annoncé a déjà été affecté à des engagements pris dans de nombreux domaines, comme le Gouvernement fédéral le souhaite. En d'autres termes, va-t-on devoir sacrifier une politique de logement, de recherche scientifique, de mobilité, d'emploi pour répondre à des exigences du fédéral ? Qui le comprendrait ? M. le Ministre-Président déclarait encore récemment : *«Les besoins sont tels que nous n'en avons pas les moyens»*. Même en retournant le fond de ses poches, Monsieur le Ministre, la Région n'a pas les soldes demandés.

Et demander aux Régions et aux Communautés de ne pas dépenser l'argent qui leur revient pour accélérer leur désendettement, conduirait à les tuer sur le plan budgétaire. Toutefois, et là se porte l'inquiétude, votre propos concernait l'année 2005, en évitant de dévoiler vos intentions pour plus tard. Et donc, j'aurais souhaité vous interroger à ce sujet.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Vous me questionnez sur mes intentions ?

M. de Lamotte (cdH). – Est-ce qu'on questionne le Gouvernement sur ses intentions, Monsieur le Ministre ? Non.

Cela signifie que la porte reste ouverte au-delà de 2005 pour une éventuelle contribution au budget du fédéral ? Et donc quelle attitude pour 2006 et les années qui suivent, autrement dit vos intentions ? Allez-vous être ferme, comme il y a quelques jours ?

Vous l'avez dit : *«Je reste ouvert au dialogue»*. Qu'est-ce que cela veut dire ? Que va-t-il se passer dans les années suivantes ?

Monsieur le Ministre, nous ne pouvons pas renoncer aux engagements que nous avons pris pour répondre aux errements du pouvoir fédéral et à son attitude qui manquent, me semble-t-il, de rigueur et de sérieux, dans le temps.

Nous ne pouvons pas accepter que l'on touche aux maigres moyens dont dispose notre Région et dont elle a bien besoin pour relancer sa dynamique positive. Nous devons dénoncer cette attitude budgétaire opérée au détriment des entités fédérées et en tirer les conclusions en ce qui nous concerne. Et nous devons être clairs, vous devez nous le dire : quelle va être

votre attitude au niveau du Gouvernement régional par rapport à cette demande du Gouvernement fédéral ?

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Fontaine à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «La contribution des Régions et Communautés au budget fédéral».

La parole est à M. Fontaine pour développer son interpellation.

M. Fontaine (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, afin de clarifier le débat et d'y voir un peu plus clair dans la polémique qui s'est fait jour à propos des moyens dédicacés aux Régions et Communautés et de la récupération d'une partie des recettes supplémentaires octroyées par le pouvoir fédéral, je souhaiterais que vous nous précisiez certains points qui ne m'ont pas semblé des plus limpides dans le chef des divers intervenants. Je ne parle pas des intervenants d'aujourd'hui.

Tout d'abord, je souhaiterais savoir si effectivement les finances des Régions et Communautés bénéficieront pour 2005 d'une majoration de moyens par rapport aux estimations initiales, majoration qui est évaluée à plus ou moins 500 millions d'euros.

En ce qui concerne plus particulièrement la Région wallonne, à quelle hauteur peut-on estimer ce montant supplémentaire ou ce bonus ?

Ensuite, vous avez marqué votre accord, au nom du Gouvernement wallon, sur l'application de la retenue et du paiement d'une cotisation sociale de 13,07 % sur le pécule de vacances des fonctionnaires régionaux. Vous l'estimez à 2 millions d'euros, mais, afin de soulager les finances de la Communauté, vous avez accepté de porter ce montant à 10 millions d'euros.

La Communauté française ne devra plus ainsi contribuer à cette mesure qu'à hauteur de 10 millions d'euros également pour 2005.

Pouvez-vous me confirmer cette décision ?

Pourquoi est-il nécessaire d'adopter une norme spécifique supplémentaire ?

Par contre, vous êtes plus réticent pour rencontrer la demande du fédéral en ce qui concerne le deuxième volet, à savoir une contribution accrue des Régions et des Communautés à leur désendettement.

Pour la seule Région wallonne, le montant invoqué porterait sur plus ou moins 32 millions d'euros.

M. le Ministre peut-il me confirmer ce montant ?

Peut-il également m'éclairer sur la raison d'être de l'opération ? S'agirait-il, comme certains (je pense à vos nouveaux partenaires à la Région) l'ont indiqué (pas ici, mais à l'extérieur) d'un hold-up sur les finances des Régions et Communautés ou encore de reprendre d'une main ce que l'autre avait dû concéder ? Ou bien, plus simplement, n'est-ce pas un moyen d'accélérer le processus de désendettement de la Région wallonne qui n'implique pas cependant de restitution de moyens vers le fédéral ? J'aimerais entendre l'avis de l'expert en finances sur le sujet.

Il me serait agréable que vous m'indiquiez pourquoi vous avez accepté, dans un cas, de rencontrer le souhait du fédéral, mais pas dans l'autre ?

Est-ce parce que le montant de l'effort est sensiblement plus élevé dans le cadre du volet désendettement ?

Est-il vrai que du côté flamand, c'est exactement l'attitude inverse qui prévaut : oui au désendettement, non au paiement de la cotisation sociale ? Comment l'expliquez-vous ?

Mme la Présidente. – Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

Personne ne souhaitant intervenir, la parole est à M. le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Madame la Présidente, chers Collègues, M. Cheron a raison. Je commence par lui, puisqu'il a tout expliqué. C'est l'avantage quand on est le premier. *(Rires)*. Je sais que vous connaissez bien la matière, mais restons objectifs vis-à-vis de nos deux autres collègues.

Donc, effectivement, le 15 décembre 2000 : pacte de stabilité, nouvelles discussions en septembre et décembre 2003, jusque et y compris 2005, pas de discussions possibles. Nous avons un accord qui fixe les capacités d'endettement de la Région et de la Communauté. Ce qui est vrai pour nous, l'est bien évidemment pour les autres entités fédérées.

Et, M. Cheron a de nouveau raison – et je répondrai déjà ainsi à un certain nombre d'interrogations additionnelles –, quand il dit que le Gouvernement fédéral sollicite, pour faire son équilibre budgétaire, un effort additionnel des entités fédérées à hauteur de 200 millions, ce qui se traduit très concrètement pour ce qui nous concerne plus précisément, à hauteur de 30 millions pour la Région wallonne et 60 millions pour la Communauté. Bien.

En fait, je pense que, comme chaque fois, dans ce genre de débat, il ne s'agit jamais de payer les sommes. Il faut dissiper tout équivoque à ceux qui s'intéressent un peu à la matière. Jamais on ne vous demande de payer les sommes. C'est évidemment beaucoup plus habile que çà, c'est-à-dire qu'on vous

dit : *«Vous avez une capacité d'endettement de 100, demain elle ne sera plus de 100, mais elle sera de 70»*. Mais on ne vous dit pas qu'il faut payer 30, c'est évidemment très différent.

Alors, je pense que les choses sont ainsi clarifiées, bien clarifiées à ce sujet et il convient évidemment de prendre – le contexte étant bien décrit – une position politique. Quelle attitude politique ? Alors là, les choses me paraissent d'une grande clarté. La réponse, c'est non. C'est non. C'est non pour diverses raisons, mais c'est surtout non parce que, pour nous, la Région wallonne et Communauté française, c'est impossible. Il n'est pas possible à la Région et à la Communauté de réaliser le budget 2005 en respectant les engagements pris, si nous sommes amenés à faire cet effort additionnel. Donc la réponse est clairement non !

Je peux d'ailleurs vous dire que je travaille intensément à la préparation des deux budgets. N'est-ce pas, chers Collègues ? Et j'ai préparé des circulaires budgétaires sans cet effort additionnel. Que les choses soient très claires entre nous.

Et après ? Après, je n'ai plus d'accord. J'ai un accord jusque et y compris 2005. Après, on se remettra autour de la table parce que dans toutes les structures civilisées, à un moment donné quand il n'y a plus d'accord, on se met autour de la table, on discute et on essaye d'en trouver un autre, un nouveau.

Je peux vous dire, à titre indicatif, à titre indicatif, que dans la Déclaration de politique régionale et de politique communautaire, la réflexion budgétaire – et cela pourra être corroboré par mon collègue André Antoine qui a beaucoup travaillé à l'épure – rappelez-vous, Monsieur Cheron, vous connaissez parfaitement la matière – c'était le complément jusqu'à 2010, mais qui n'avait pas le caractère d'accord en bonne et due forme et qui n'était qu'indicatif au moment où nous signions le 15 décembre 2000. C'est cette trajectoire-là qui a servi de base aux deux Déclarations de politique régionale et communautaire. Mais il est vrai que l'accord ferme ne tient que jusque et y compris 2005 et que je ne doute pas un seul instant que nous nous mettrons autour de la table avec les autres entités et le fédéral pour aborder ces thèmes et bien d'autres, d'ailleurs, et bien d'autres.

Et nous en arrivons alors au problème de ce qu'on a appelé communément le 13,07. On va faire bref. Est-ce qu'il faut un texte ? Oui. Oui, il faut un texte. Alors, est-ce qu'il faut un texte ? Est-ce qu'il faut ou est-ce qu'il ne faut pas de texte ? *(Rires)*. Car là, je regrette, mais là, je n'ai pas d'accord en bonne et due forme. Ce n'est pas encore moi qui fais les textes pour eux. Alors s'ils font le texte … *(Rires)* … c'est 13,07.

M. de Lamotte (cdH). – Quel texte ?

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Un texte. Il faut prélever les sommes n'est-ce pas ?

M. de Lamotte (cdH). – Un arrêté royal ou une loi ?

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Oh ! Vous savez, peu importe, il faut un dispositif légal. Ils ont la loi-programme. Vous savez, si j'ai envie de prélever et quand j'ai eu envie de ponctionner les OIP, cela n'a pas duré l'espace d'une respiration ! *(Rires)*. S'ils ont envie … Ils en ont besoin. Le secteur privé paie déjà, les communes paient déjà. Ils ont un texte. Je crois qu'on peut pleurer pendant des années et des années, ici, tous entre nous, s'ils ont envie de faire un texte pour ça, d'élargissement de base, ils feront le texte et on l'appliquera. C'est ça la réalité. Nous sommes dans un tout autre débat. Comprenez bien, maintenant si vous me demandez mon avis personnel, j'aime autant ne pas payer et je ne suis pas le seul dans le cas.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je suis avec vous.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Vous tenez avec moi, n'est-ce pas, cher Collègue ?

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Toujours !

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – J'aime autant ne pas payer, mais …

Vous évoquez un problème de grande actualité. Je n'ai pas eu d'écho du débat en commission, ce matin, mais vous avez peut-être observé que, durant votre intervention, j'ai tout de suite demandé à ce qu'on prenne quelques renseignements additionnels car je trouve évidemment l'information de très, très grande importance.

Mais je pense que le danger n'est pas seulement là. Je crois que dans ce contexte, et là j'ai vu la note de travail qui n'a pas encore de valeur légale, il y a aussi un danger peut-être encore plus grand avec le problème des APE, des sous-statuts, prime, ACS, etc. aujourd'hui, APE. Je pense qu'il y a là également un problème important qu'il faut avoir à l'esprit. Tout cela dans le même contexte de l'assujettissement.

Pour M. Fontaine, pour essayer d'être complet : est-il vrai que les entités fédérées vont percevoir plus de recettes en 2005 ? La réponse est évidemment oui.

C'est incontestable. C'est l'application mécanique de la loi de financement. En réalité, – vous m'excuserez, je vous dis cela de mémoire mais on pourra le vérifier – si vous prenez, par rapport à l'initial, cela fait 1,4 milliard. Si vous prenez par rapport au contrôle, cela fait 1,6. C'est vrai, c'est exact et il est vrai que M. Vande Lanotte en fait toujours état. C'est vrai mais, en fait, c'est l'application mécanique et vous êtes là avec des accroissements de 4, de 4, 2, de 4,4. Donc, vous êtes dans une application mécanique des textes et, évidemment, *a contrario*, nous pouvons dire avec la même objectivité que les charges à supporter naturellement en 2005 seront évidemment plus importantes que celles de 2004.

Voilà pour cette affirmation exacte mais tout à fait banale, finalement, d'augmentation de dotation.

Et puis, je voudrais terminer par votre dernière réflexion, Monsieur Fontaine, qui est très juste, disant, finalement, que nous voilà avec la Flandre, en reprenant les montants que vous avez évoqués et que l'on évoque tous et une position très différente au niveau de la Flandre et de la Wallonie. Cela peut aisément se comprendre. En effet, il est clair que disposant de surplus budgétaires importants, sans hésiter, une seule seconde, je présente mon budget avec un surplus. Je n'hésite pas une seule seconde, je présente mon budget avec un surplus important et j'accélère mon désendettement, plutôt que d'aller payer – parce que là c'est payer – des espèces sonnantes et trébuchantes à raison chez eux, peut-être, de 75 millions ? C'est ça la stratégie flamande. Une stratégie qui me paraît évidemment d'une très, très grande logique par rapport à leurs caractéristiques budgétaires. *(Applau - dissements sur les bancs du PS)*

Mme la Présidente. – La parole est à M. Cheron.

M. Cheron (Écolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, je vous remercie pour vos réponses, Monsieur le Ministre, mais je pense que la décontraction du ton ne doit pas occulter la gravité du moment pour les entités fédérées. Et je sais que vous en êtes parfaitement conscient, nous parlons ici d'un sujet grave et permettez-moi, quand même, en guise de réplique, et je dirais que la réplique vous concerne mais elle concerne aussi le Gouvernement fédéral parce que je commence à avoir un peu de pratique aussi de ce genre de chose.

Ce qui est en train de se produire, et je constate d'ailleurs que vous n'avez pas infirmé l'information que j'ai apportée dans ce Parlement en ce qui concerne l'application du même mécanisme pervers, le 13,07 vers les primes de fin d'années. Vous avez même ajouté le dossier des APE. Et je peux même ajouter, Monsieur le Ministre, cela concerne la Communauté française, la question des stagiaires en entreprise qui doivent, maintenant, par un arrêté unilatéral du fédéral pratiquer un examen médical qu'ils doivent payer et qui sera payé par la collectivité, la plupart du temps, à défaut d'être payé par les étudiants et on le comprend mais qui peut avoir une conséquence de 6 millions d'euros pour la Communauté française. Décision unilatérale, question que j'ai posée deux fois à Mme Arena.

Ce que je veux démontrer par-là c'est que nous avons, et notamment lors des derniers accords de Polycarpe, tous les partis francophones, loyalement négocié la modification d'une loi de financement des Communautés et Régions parce que, Monsieur Fontaine, permettez-moi quand même de faire un sort, parce que cela m'énerve, à un discours libéral que j'entends par la bouche de M. Bacquelaine, consécutif au 12 octobre. Quand j'entends M. Bacquelaine dire, reprenant le discours de M. Verhofstadt : *«Les entités fédérées, de quoi se plaignent-elles puisque les recettes augmentent ?»*. C'est une supercherie intellectuelle parce qu'il y a deux hypothèses : ou M. Bacquelaine ne connaît pas la loi de financement, alors qu'il se taise.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – C'est possible.

M. Cheron (Écolo). – C'est possible mais alors qu'il se taise ! Où bien il la connaît, alors c'est un tartuffe.

M. Fontaine (MR). – Nous ne sommes pas à la Chambre, ici.

M. Cheron (Écolo). – Parce que faire croire qu'il y a un lien entre l'augmentation des recettes fiscales perçues par le fédéral et un lien direct avec le financement des Communautés et Régions qui fonctionnent sur base de dotations qui ont été fixées dans une loi au chiffre près, qui évoluent avec l'inflation, et on le sait bien, avec la croissance pour le paquet qui va vers les Régions et avec la croissance pour les Communautés, seulement à partir de 2007, à 91 % d'ailleurs et pas à 100 %, Monsieur Daerden, vous savez pourquoi, donc faire croire que ce sont les Communautés et les Régions qui piquent des recettes fiscales fédérales, c'est n'importe quoi.

Excusez-moi, c'est n'importe quoi.

Et donc, ce qui se passe, c'est que l'on détricote des mécanismes pour lesquels on s'est battu dans des lois spéciales aux deux tiers et nous avons fait, nous, les Francophones, des concessions pour l'obtenir et

puis, d'un petit coup de baguette magique, par des subterfuges et par des manœuvres et des hold-up unilatéraux, le fédéral est en train de reprendre ce qui a été durement concédé aux entités fédérées et surtout francophones. Et cela, c'est totalement inadmissible. Je sais que ce sont des matières compliquées, mais c'est compliqué, et il y a des techniciens. Le résultat, il est simple : ce sont des moyens en moins pour les entités fédérées. Pour la Région wallonne et la Communauté réunies, le 13,07, ce sont 20 millions d'euros. On verra bien pour chacun des ministres concernés ce que cela peut signifier et M. le Ministre du Budget sait encore mieux que tout le monde ce que cela veut dire. Mais si cela se reproduit avec un nouveau 13,07 sur les primes de fin d'année, on double la mise. S'il y a encore d'autres matières, où va-t-on s'arrêter ? Et donc je pense, et ce sera ma conclusion, qu'on est dans un mécanisme de déloyauté fédérale. Et donc, je ne comprends pas comment les partis qui gèrent le niveau fédéral acceptent cela ou peuvent l'accepter, sans le voir ou en le voyant mal, ou en le tolérant pour des raisons qui m'échappent avec, surtout, des conséquences pour ces mêmes partis dans les entités fédérées. Il y a vraiment là, à mon avis, à un moment donné, un déclic qui va devoir se produire et j'invite donc solennellement, Monsieur le Ministre du Budget, la famille socialiste à se reprendre. Je n'attends plus grand-chose de famille libérale. Elle a déjà capitulé sur ce dossier. *(Rumeurs sur les bancs du MR)*. Mais en ce qui concerne la famille socialiste qui est associée au niveau fédéral, je demande …

M. Fontaine (MR). – Écolo ne peut plus rien attendre.

M. Cheron (Écolo). – … Je demande vraiment, quand je vois la succession des hold-up, parce que peut-être qu'au moment où je vous parle un nouveau hold-up se produit au sein de la Chambre ou est annoncé au sein de la Chambre, je demande à la famille socialiste de se reprendre sur ce dossier. *(Applaudissements sur les bancs Écolo)*

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Je pense que nous sommes dans le domaine de la réplique, Madame la Présidente, et si je peux simplement insister sur quelque chose, c'est sur une phrase de mon intervention. Nous sommes dans le cadre de la problématique de financement des Régions et des Communautés, qui a été acquis à force de négociations et de combats pour modifier, par une loi spéciale des deux tiers, ce financement. Et comme M. Cheron, il ne me paraît pas concevable que, par un vote à majorité simple, on revoie cette technique de financement. Et donc, si jamais cela devait advenir, je pense que le Gouvernement wallon devrait prendre les mesures qui s'imposent, peut-être notamment en consultant ou en demandant une présentation du dossier au Comité de concertation entre les Régions et l'État fédéral.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (MR). – Je ne vais pas ajouter grand-chose parce que je suis assez satisfait de la réponse que le Ministre Daerden m'a faite. Je constate simplement que, finalement, il n'y a que moi ici qui suis satisfait de la réponse du Ministre et c'est quand même un peu étonnant …

M. Cheron (Écolo). – Cela ne vous inquiète pas ?

M. Fontaine (MR). – Non, cela ne m'inquiète pas. Je crois simplement que certains ici oublient que nous sommes dans un État fédéral avec tous les mécanismes compliqués que cela entraîne et que l'on ne crie pas autant lorsque des ponctions sont faites à un certain nombre d'autres endroits et auprès d'autres pouvoirs subordonnés. Je n'entends pas ici les mêmes cris. Je crois que le Gouvernement fédéral a pris …

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Il y a quand même des différences !

M. Fontaine (MR). – Monsieur Antoine, s'il vous plaît, ne répondez pas à tout, on ne vous a pas posé de questions. Vous avez déjà répondu dans la presse en disant que c'était un hold-up. C'est tout, on le sait que vous le pensez.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Mais dites-le que …

M. Fontaine (MR). – Ce n'est pas la peine de le dire.

Mme la Présidente. – Monsieur le Ministre, s'il vous plaît. Monsieur Fontaine, vous poursuivez.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Il m'a provoqué, là !

M. Fontaine (MR). – Il n'y a pas moyen de vivre dans un État s'il n'y a pas un certain nombre de règles qui sont appliquées et je pense que M. Daerden a

réagi dans l'intérêt de la Région wallonne et de la Communauté française et ce qui est intéressant, c'est qu'il a répondu la même chose ici qu'à la Communauté française.

Mme la Présidente. – L'incident est clos.

INTERPELLATION DE M. WESPHAEL À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «LA POLITIQUE AÉROPORTUAIRE WALLONNE»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Wesphael à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la politique aéroportuaire wallonne».

La parole est à M. Wesphael pour développer son interpellation.

M. Wesphael (Écolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, je vais reprendre le triptyque oratoire que vous avez prononcé hier, à savoir une partie un peu polémique mais juste, une partie plus formelle et une partie liée au fond et aux mesures à prendre.

Vous le savez, ces derniers temps, beaucoup de choses ont été écrites, dites et entendues sur la problématique des aéroports de Bruxelles, en Wallonie. Certaines étaient même choquantes, voire méprisantes, tantôt pour les représentants du peuple que nous sommes et pour l'État de droit, tantôt pour les riverains. Mais à qui la faute ?

De quel droit, en effet, le Premier ministre pouvait-il gérer le dossier DHL comme il l'a fait ? La question, on le sait, était sur la table depuis des mois, il a donc largement eu le temps d'anticiper, de consulter tous les acteurs et en particulier les Régions bien avant la date fatidique de septembre 2004. Cette légèreté du numéro 1 va probablement se payer *cash* en termes d'emplois.

En outre, rien n'est résolu pour ce qui est des nuisances subies par les Bruxellois et – on l'a vu avec l'intervention de mon excellent collègue Marcel Cheron – les Brabançons, puisque la volonté du Premier ministre, il l'a rappelée encore sur les ondes de la RTBF ce week-end, est de ne pas toucher au plan Anciaux, de l'adapter quelque peu mais de ne pas y toucher. Double fiasco donc pour l'emploi comme pour la qualité de la vie. Il est vrai que, *in fine*, ce qu'on entend, c'est que c'est la faute à DHL. Soyons sérieux, et on le verra dans d'autres dossiers en Wallonie, qui pouvait imaginer un seul instant que la stratégie de cette transnationale ne serait pas de faire de la surenchère et de menacer de délocaliser afin de maximiser ses avantages et ses gains ? Peut-on véritablement en vouloir à DHL ou faut-il effectivement s'attendre à une attitude différente de leur part ? En tout état de cause, je pense qu'une fois de plus, nous sommes dans une situation de fait accompli.

Et une fois de plus, la responsabilité politique fédérale et du Premier ministre sera éludée. On a déjà vu cela de manière assez caricaturale dans le dossier Sabena, de triste mémoire. Tout cela, je le pense sincèrement est mauvais pour la démocratie et favorise certains courants extrémistes.

Et puis, il y a ceux et surtout celles qui voyaient dans Bierset la solution au problème de DHL, qui proposaient purement et simplement de délocaliser les nuisances sonores à Liège. Autant dire que l'on ne prête décidément qu'aux mal lotis. En ce qui concerne les propos ahurissants, je pense notamment, Monsieur le Ministre, à ceux de Mme Milquet, interrogée à la RTBF sur cette possibilité de délocaliser DHL en région liégeoise. Elle a déclaré – je cite – : *«Il y a une différence importante entre le développement d'un aéroport entouré d'une forte densité de population et un aéroport comme Bierset entouré de champs.»* C'est assez original comme démarche.

Heureusement pour le cdH, qu'il y a vous, Monsieur le Ministre. Hier encore, vous réclamiez à cor et à cri la venue de DHL à Bierset. Aujourd'hui, en honnête homme, désormais aux affaires …

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je n'ai jamais réclamé à cor et à cri.

M. Wesphael (Écolo). – Je peux reprendre vos interpellations.

… désormais aux affaires et au fait de tous les éléments du dossier, vous mesurez enfin l'ampleur des difficultés que soulèverait une telle venue pour les finances wallonnes et pour 150.000 riverains, potentiellement et c'est vous qui l'avez dit récemment, rien que la ville d'Ans serait complètement concernée par les nuisances.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Sous cloche.

M. Wesphael (Écolo). – *«Sous cloche»*, voilà le terme que vous avez utilisé.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Oui, c'est vrai.

M. Wesphael (Écolo). – Vous me concéderez, Monsieur le Ministre, que l'image que l'on a donnée des Wallons dans cette affaire est pour le moins ambiguë. Rappelons, par exemple, cette folle journée de la télécopie de DHL à SAB où, le matin, DHL était accusée de déloyauté parce qu'elle jouait ouvertement la Région wallonne et l'aéroport de Bierset contre le fédéral. Le soir, il apparaissait qu'elle n'avait fait que répondre à un appel du pied de la SAB, suivait alors une réaction du Gouvernement wallon qui en disait long sur son degré de surprise et sur l'apparent manque de coordination avec le SAB. Celle-ci a évidemment le droit de faire des propositions dans le sens de ses intérêts mais vous avouerez quand même, Monsieur le Ministre, qu'il faut un minimum de concertation entre les structures régionales: la SOWAER, la SAB, BSCA et le Gouvernement, si on ne veut pas effectivement avoir des attitudes ambiguës concernant les intérêts wallons et vous l'avez souligné mais je soulève quand même ce problème.

Vu les difficultés économiques, sociales et environnementales que suscite le développement des aéroports de notre Région, j'en viens maintenant à la politique aéroportuaire du Gouvernement wallon. C'est dommage que M. Lebrun ne soit pas là.

Loin de moi l'idée de comparer maintenant l'attitude récente du fédéral avec la gestion des aéroports wallons, il y a une différence nette. Elle est meilleure en Wallonie. Même s'il y a bien évidemment beaucoup à dire en ce qui concerne l'assainissement des nuisances sonores. Quoi qu'il en soit, les mêmes causes produisant souvent les mêmes effets, les aéroports wallons ne sont pas à l'abri du syndrome DHL, vous l'avez souligné vous-même.

Prenons le cas de Ryanair. M. O'Leary a littéralement envoyé promener, on le sait, la Région wallonne.

Je souhaiterais savoir ce qu'il en est aujourd'hui par rapport à cette question et si, effectivement, nous allons nous trouver dans une situation de non-remboursement ou non des sommes dues par la compagnie.

J'ai vu qu'il y avait tout à l'heure une question d'actualité sur ce sujet. J'inviterai dès lors – il y en a eu d'autres d'ailleurs sur les aéroports – la présidence à bien vouloir dorénavant – dès l'instant où il s'agit d'une même problématique – regrouper les débats sans quoi vous allez devoir me répondre exactement ce que vous avez répondu tout à l'heure à la question d'actualité, sauf que sur ce volet, je vais un peu plus loin.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Ceci dit, je me permets de rebondir parce que pour la commodité du travail parlementaire, c'est vrai que sur le même sujet – j'avoue qu'il est évidemment crucial –, j'ai eu une question orale, une question d'actualité et une interpellation. Et je m'efforce de dire la même chose aux trois.

M. Wesphael (Écolo). – Oui, mais vous allez voir que je pose des questions un peu différentes quand même. Rassurez-vous.

Outre le fait que j'aimerais savoir où nous en sommes dans ce dossier, je m'interroge aussi sur l'investissement public prévu pour la nouvelle aérogare. On le sait, celui-ci a pour but de porter la capacité d'accueil de 2 millions de passagers à 3,5 millions.

Or, ainsi que le rappelle le récent communiqué commun de l'Arach et Inter-Environnement Wallonie, le franchissement du seuil de 2 millions de passagers aura pour effet que le traitement des bagages – ce qu'on appelle le *handling* – devra être facturé sans rabais à Ryanair, soit entre 8 et 13 euros par passager contre un seul aujourd'hui. La tarification globale actuelle de 5 euros en sera donc plus que doublée, législation européenne oblige.

Au vu des déclarations déjà rappelées de son patron, on peut considérer que Ryanair aura des difficultés ou n'acceptera pas cela. Au risque dès lors de se retrouver une fois de plus dans une difficulté politico-juridique quasi insurmontable, le tout dans un cadre somme toute logique, toujours le même, de menaces de délocalisation.

Je relève encore que l'auteur de l'étude d'incidences pour le projet d'aménagement de l'aérogare est lui-même pour le moins dubitatif, je cite: *«La croissance du trafic est pour l'instant la conséquence des bons résultats enregistrés par Ryanair. Cette dépendance vis-à-vis d'un seul opérateur privé rend la situation de l'aéroport assez instable et son futur relativement incertain.»*. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'auteur de l'étude d'incidences sur l'allongement de la piste.

Se pose donc clairement la question de l'opportunité des investissements et du phasage de l'extension de l'aérogare. Par prudence, le Gouvernement wallon précédent avait envisagé une planification en trois fois un million de passagers. Aujourd'hui, l'option retenue est de trois fois trois millions de passagers.

Est-ce raisonnable dans un contexte aussi incertain?

Peut-être, Monsieur le Ministre, allez-vous m'annoncer que vous avez pu nouer des contacts sérieux avec d'autres compagnies charters ou autres, susceptibles de s'implanter à Charleroi, ce qui justifierait l'aéro-

gare ? Quoi qu'il en soit, en l'absence de certitudes quant à la pérennisation des activités de Ryanair à Charleroi, la construction de l'aérogare pourrait bien, un jour, dans le contexte actuel, prendre la place, du moins en partie, dans la galerie peu enviable des «travaux inutiles».

J'attends donc des éclaircissements sur ce sujet parce qu'il me semble que nous sommes à un tournant dans la décision en termes d'investissements.

J'ajoute, pour Gosselies que, pour autant que je sache, les riverains de Charleroi ne bénéficient que d'une norme de bruit de 55 dB à atteindre dans les pièces de séjour, et non d'une norme de 45 dB à l'oreiller, ce que recommande l'OMS pour les vols nocturnes.

Or, le problème aujourd'hui, – on a changé le décret récemment –, c'est qu'il y a une croissance substantielle du nombre de vols de nuit au-delà de 11 heures. Ce n'est donc plus 10 heures. Donc se pose effectivement la question du respect de la règle et de savoir si, oui ou non, il conviendrait d'isoler les maisons selon les normes nocturnes de bruit.

M. Ficheroulle (PS). – C'est un aéroport de jour, Monsieur Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Mais allez voir les graphiques tout simplement et vous verrez que, année après année, il y a un accroissement sensible du nombre de vols de nuit au-delà des dérogations permises. Je vous en donnerai la preuve dans quelques instants.

J'en viens maintenant à Liège Airport.

En 1996, M. Lebrun annonce deux milliards d'anciens francs pour la création de 2.000 emplois.

Le 20 juillet 2000, le Gouvernement wallon évalue les dépenses à 18,5 milliards d'anciens francs.

En mars 2003, la SOWAER estime les dépenses nécessaires – je parle bien pour Bierset – à quelque 27 milliards d'anciens francs.

Les autorités wallonnes considèrent, aujourd'hui, que 20 milliards d'anciens francs seront nécessaires pour développer et équiper l'aéroport de Bierset, soit dix fois plus que le budget annoncé en 1996. On nage donc en plein délire budgétaire et financier.

Nombreux d'ailleurs sont ceux qui pensent que ce sera bien plus, que ce sera plutôt 40 milliards d'investissements plutôt que 20 milliards. Cela, sans parler de l'arrivée de DHL qui n'est plus manifestement à l'ordre du jour, vous l'avez rappelé tout à l'heure et c'est un fait.

Les derniers décomptes portés à ma connaissance, ceux de la SOWAER, font état de :

– 2.434 maisons à acquérir en zone A et B ;
– 5.497 maisons à insonoriser en zone A, B et C ;
– 5.267 maisons à insonoriser en zone D.

Soit un total de 13.448 maisons à acquérir et à insonoriser. Je le rappelle, moins d'une centaine de chantiers sont terminés à ce jour.

Cela fait encore beaucoup de logements à traiter, pour un coût unitaire moyen qui semble devoir clairement être revu à la hausse, à tout le moins pour les zones A et B.

On se rappellera d'ailleurs, que la Région wallonne, sous le précédent Gouvernement, avait fixé un plancher pour les isolations de l'ordre de 600.000 BEF hors TVA, avec une majoration de 15 %, si nécessaire, en cas de dépassement des frais d'isolation.

Or, aujourd'hui, d'après les chiffres de la SOWAER et d'après les chiffres des riverains eux-mêmes, nous sommes dans une fourchette non plus de 750.000 anciens francs, mais dans une fourchette entre 800.000 et 1,5 million d'anciens francs avec des pointes jusqu'à 3 millions. Pour une habitation, il a même fallu débourser 106.000 euros pour son isolation.

Il est donc clair que, sur base de ce qui était prévu initialement par le Gouvernement précédent, les 20 milliards d'investissements ne tiendront plus la route en fonction de la hausse des coûts de l'isolation.

Et ce n'est pas tout ! Le développement du trafic de TNT à Liège Airport va aussi croître sensiblement. Même si le PEB le permet, c'est la réalité.

Il y a aujourd'hui 37 vols, soit 74 mouvements. En 2008, ce sont les chiffres de la SOWAER, il y en aura 48. En 2015, il y en aura 65. Il y a donc, aujourd'hui, 37 avions qui atterrissent et décollent de nuit, soit 74 mouvements entre 0 heure 30 et 3 heures 30 ; il y en aura 96 en 2008 et 130 en 2015. L'activité nocturne à partir de Bierset aura donc ainsi pratiquement doublé en une décennie.

C'est vrai que même si le plan d'exposition au bruit permet l'accroissement de ce type de vols, il est bien certain que le nombre de vols sera beaucoup plus tendu qu'il ne l'est aujourd'hui et que, forcément, les nuisances seront sensiblement plus importantes que celles qui existent aujourd'hui.

Il tombe donc sous le sens qu'avant toute autre considération ou pseudo nouvelles opportunités, la priorité des priorités est l'assainissement de la situation par rapport à des dizaines de milliers de personnes qui souffrent encore et toujours de nuisances insupportables.

Tant d'incertitudes et tant d'argent public en jeu. C'est la raison, pour laquelle vous ne pourrez, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les membres du

Gouvernement, chers Collègues, faire, longtemps encore, l'impasse sur une nécessaire et véritable remise à plat du dossier de la politique aéroportuaire wallonne.

Aujourd'hui, chacun est en droit effectivement de se poser la question de savoir où on en est véritablement en cette matière.

Quels en sont les coûts de fonctionnement et d'investissements directs et indirects réels ? Pour combien d'emplois équivalents temps plein directs et indirects effectivement créés, c'est-à-dire déduction faite des emplois sur site résultant des délocalisations locales ou régionales dues à l'effet d'aubaine ?

Les chiffres sont là également : 1.700 emplois créés aujourd'hui pour l'ensemble des compagnies nocturnes, 20 milliards au bas mot d'investissements, 40 milliards potentiellement. Cela veut dire qu'aujourd'hui, par emploi, on tourne autour des 13,5 millions d'anciens francs. Ce sont des chiffres facilement vérifiables. Dans l'hypothèse de 40 milliards d'investissements à l'horizon 2020, cela ferait 25 millions par emploi créé.

Mais le problème, voyez-vous, ce sont des soustractions qui émanent tout simplement de chiffres existants qui sont dans vos cahiers officiels, qui sont ceux de la SOWAER.

M. Bayenet (PS). – On ne fait plus rien, on ne dépensera rien, comme cela …

M. Wesphael (Écolo). – Je demande qu'on applique la transparence, le coût-vérité en la matière. On a vu que le Gouvernement fédéral subitement s'est rendu compte des coûts d'investissements pour l'emploi à DHL. Subitement, il découvre que cela coûte beaucoup aux pouvoirs publics.

On voit, aujourd'hui, les menaces de délocalisation de Ryanair et les propos du ministre à cet égard, je demande dès lors que l'on ait une politique sérieuse de remise à plat de la politique aéroportuaire wallonne.

Ou alors, on pourra effectivement dire dans un an ou deux : *«Il y a des problèmes parce que la croissance du trafic à Bierset qui est prévue, va doubler en dix ans»*. Ce sont clairement les chiffres de la SOWAER – il n'y a pas de doute là-dessous – et c'est le plan d'investissements de TNT …

M. Bayenet (PS). – Il y a dix ans, on pleurait parce qu'il n'y avait pas d'activité.

M. Wesphael (Écolo). – ... ce sont huit gros-porteurs qui arrivent dans très peu de temps et ce sont également deux très gros-porteurs qui vont arriver.

Donc, Monsieur le Ministre, priorité à l'assainissement. C'est dans ce cadre …

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur Wesphael, si je peux me permettre …

M. Wesphael (Écolo). – C'est décompté de mon temps de parole alors, parce que c'est très strict ici.

Mme la Présidente. – Monsieur Wesphael, votre temps de parole est largement dépassé et donc, je vous invite à clôturer votre intervention. *(Rires)*

M. Wesphael (Écolo). – Cela m'étonnerait, je suis à 11 minutes.

Mme la Présidente. – Non, non, vous êtes à 16 minutes 33, Monsieur Wesphael, je suis formelle.

M. Lebrun (cdH). – Vous êtes à court de carburant, Monsieur Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Je disais donc, priorité à l'assainissement … Mais vous admettrez que j'ai été interrompu plusieurs fois.

Mme la Présidente. – Monsieur Wesphael, concentrez-vous sur votre intervention, ne perdez plus de temps.

M. Wesphael (Écolo). – Mais si je suis sans arrêt interrompu …

Mme la Présidente. – Taisez-vous, s'il vous plaît !

M. Wesphael (Écolo). – C'est à qui que vous dites cela ?

Mme la Présidente. – Je vous invite à poursuivre et à conclure.

M. Wesphael (Écolo). – Priorité donc à l'assainissement. C'est dans ce cadre que vous avez annoncé une accélération de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement. Vous voulez diviser par deux cette campagne d'assainissement, c'est-à-dire de passer de douze ans à six ans. Aujourd'hui, vous avez 13.000 maisons à prendre en charge. Seulement, vous

ne nous dites pas comment vous allez faire et avec quels moyens.

Dernier élément. Je vous signale que, effectivement, si on parle d'emplois, les dix ou quinze chantiers prévus aujourd'hui pour le redéploiement économique de Liège – au-delà des aéroports – vont nécessiter en termes d'investissements pour la Région wallonne – selon les structures de développement économique liégeoises et les syndicats – entre 300 et 500 millions d'euros d'investissements. Il faudra donc choisir : ou nous poursuivons la logique de mettre tous nos œufs dans le même panier ou nous pensons à une reconversion plus diversifiée du bassin liégeois avec les moyens qui seront nécessaires et que je viens de citer. *(Applaudissements de Mme Dethier-Neumann)*

Mme la Présidente. – Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Ficheroulle (PS). – Tu commences par la polémique ?

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – C'est comme tu veux.

Madame la Présidente, très chers Collègues, on m'invite à un peu de polémique.

Après le grand moment de plaisir que nous avons toujours à entendre mon excellent collègue Michel Daerden qui manie, avec autant de talent, les chiffres et l'humour, non sans une détermination sans pareille, je vais donc m'essayer – puisque mon excellent collègue Ficheroulle m'y engage – à un peu de polémique.

M. Bayenet (PS). – Hier, en Commission du Budget, on s'est ennuyé parce que tu n'étais pas là.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – On s'est ennuyé ? Mais je ne suis pas pressé de retourner dans l'opposition pour autant. *(Rires)*.

On peut dire que nous avons connu trois périodes dans la vie de Bernard Wesphael. Une première période avant 1999 où l'homme – il n'était pas seul du reste, avec Nicole Maréchal – annonçait, à tout vent, qu'il préférait se coucher sur le tarmac de Bierset plutôt que de voir des avions décoller la nuit.

Deuxième période. Il était à cette époque-là conseiller provincial et puis, il nous arrive au Parlement wallon, brillant bretteur, talentueux orateur n'hésitant jamais à secouer l'Assemblée plénière – il faut quand même lui reconnaître ces qualités-là –, mais au fil des mois, on l'a vu s'amollir et là on a vu son discours s'adapter, accepter la création de la SOWAER, revoir une première fois le contrat de gestion de celle-ci, une seconde fois, – horreur – désigner des administrateurs à la SOWAER et même participer à la nomination de certains directeurs. *(Rumeurs)*. Tout cela, c'était la deuxième période de M. Wesphael qui avait mis une sourdine à sa trompette, on l'entendait à peine, sauf à la fin de la législature où sentant la fin de la piste s'approcher, il redressa le manche à balai pour se précipiter sur Serge Kubla et lui reprocher cinq ans de carence dans la gestion des aéroports. Il aurait voulu terrasser le Ministre Kubla, qu'il ne s'y serait pas pris autrement.

Troisième période de Bernard Wesphael. Il a pris une douche, une bonne douche, il nous revient, tout frais, porte-parole du groupe Écolo. Et là, on le retrouve tel qu'avant 1999, stigmatisant l'attitude du Gouvernement, attentiste, dénonçant les sommes faramineuses consacrées, quémandant un peu d'attention pour les riverains. Bref, un Wesphael nouveau nous était revenu, celui de l'ancien temps. Ce qui me permet, évidemment, de faire une liaison heureuse avec Michel Lebrun, célèbre détracteur de Bernard Wesphael.

Au fond, Bernard Wesphael pourrait-il exister si Michel Lebrun n'avait pas entrepris Bierset ? Je n'en suis pas sûr ! *(Rires et rumeurs dans l'Assemblée)*

Il y a deux députés Écolo qui doivent leur vie politique à Michel Lebrun : Bernard Wesphael – sans Michel Lebrun, point de Bierset, point de Bernard Wesphael – et Philippe Henry. S'il n'y avait pas eu …

M. Lebrun (cdH). – Et Nicole Maréchal !

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Et Nicole Maréchal. Et si je dois ajouter Martine Dardenne à Viroinval, cela en fait quatre. *(Rires)*. Eh bien, décidément, M. Lebrun a constitué une grande école des Verts et parfois de quelques «revers» pour ceux qu'il a formés ainsi.

Bref, c'était pour la période polémique de Bernard Wesphael. Et je suis certain que l'homme est plein de ressources imaginatives et qu'il nous reviendra avec une quatrième période. On l'imagine, pourquoi pas, s'occuper directement d'un aéroport ou plus exactement d'un aérodrome, cela sera peut-être plus compatible avec ses verts choix.

M. Bayenet (PS). – Cerfontaine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Cerfontaine, il n'a pas posé une seule question sur Cerfontaine.

M. Bayenet (PS). – C'est dommage, on en voudrait pourtant.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Cela, c'est dommage.

Voilà, Madame la Présidente, j'ai déjà utilisé un peu de temps de parole pour la polémique, mais c'est mon collègue Ficheroulle qui en voulait, et il en a eu.

Bien. Je vais quand même lui répondre parce que sinon il va m'en vouloir.

Vous m'avez posé différentes questions. D'abord, pour Ryanair, cela ne fait jamais que la troisième fois en 24 heures ! Mais comme vous avez dit avoir des questions originales, je vais quand même essayer de vous apporter un petit élément différent des deux précédents, sinon vous seriez déçu.

C'est clair que j'ai été interrogé à la radio *BFM* – je l'ai dit tout à l'heure – où dans la contraction de la question, le journaliste parla du bain de sang qu'évoquait O'Leary à propos de la hausse du prix des carburants pour les compagnies d'aviation et son attitude vis-à-vis de Gosselies.

Je lui ai dit tout simplement, et je lui ai répondu ce que j'ai dit à M. Fontaine tout à l'heure, que nous étions d'une détermination sereine parce que pour nous, Ryanair est un partenaire essentiel, important et que nous voulons le conserver dans le bassin de Charleroi parce qu'il a constitué une source d'emplois indéniable, d'activités économiques que personne, aujourd'hui, ne peut contester même si, Monsieur Wesphael, je reconnais avec vous qu'il n'est pas toujours facile de dialoguer avec eux. Détermination, parce que l'Union européenne, le 12 février, ne nous donne aucune autre issue que celle d'appliquer le droit européen, de réclamer les sommes versées indûment, de demander les justificatifs à la compagnie pour les aides au démarrage qu'elle a reçues.

À vrai dire, cela n'a rien de neuf. Quand vous étiez au Gouvernement, MM. Daras, Detienne et Kubla avaient exactement le même problème, sauf qu'avant les élections rien n'avait été réglé et il m'est revenu le redoutable honneur de dénouer ce problème-là avec infiniment de détermination, de sérénité et de modestie. Vous ne me verrez jamais aller faire de longs voyages avec une meute de journalistes pour essayer d'obtenir un quelconque accord que, par la suite, le Gouvernement n'approuvera pas. Au contraire.

Dans 48 heures nous y verrons plus clair, puisque nous sommes maintenant le 27 octobre – cela, c'est incontestable –, le 29 c'est le dernier délai, délai ultime, puisque Ryanair m'a demandé un mois complémentaire pour pouvoir étudier tous les aspects du dossier. Nous avons reçu l'avocat pendant une après-midi, nous avons transmis le texte en anglais, nous avons demandé à l'Union européenne de nous accorder ce délai. Mais ce vendredi, quoi qu'il arrive, nous prendrons une attitude. Et donc, il n'y a pas de secret, dès demain, je m'entretiendrai avec mes collègues du Gouvernement.

Mais nous espérons toujours – c'est le vœu que je formule, je l'ai dit à M. Fontaine – que Ryanair fasse bien ses comptes parce Charleroi est aussi une source de succès commercial, économique et financier pour la compagnie.

Donc, ils doivent aussi mesurer cet aspect-là, ne fût-ce que parce que – l'Union européenne le 12 février le rappelait – s'ils déplaçaient des lignes à partir d'un autre aéroport, ils ne pourraient en rien bénéficier d'aides pour ces lignes qui seraient simplement déplacées. Enfin, s'ils devaient quitter définitivement Charleroi – ce que, évidemment, nous n'espérons pas –, ils devraient rembourser l'ensemble du dispositif qu'ils ont reçu de Charleroi et de BCA.

J'espère donc toujours qu'avec le maximum de sérénité et aussi de détermination, nous allons pouvoir les conserver.

Pour le reste, vous savez, chacun son caractère, chacun trouve ses mots à l'adresse des uns et des autres. Tout cela ne me touche pas beaucoup, ce qui m'intéresse ce sont les retombées économiques par rapport aux investissements que nous avons consentis pour la région de Charleroi qui, du reste, en a bien besoin.

Élément neuf, puisque vous évoquez le plafond des deux millions de passagers, c'est, des conversations nombreuses que j'ai eues avec la Commission, un projet de règlement-cadre des aides d'État pour les aéroports. Ce projet est terminé et en fait, il devrait déjà être présenté publiquement. S'il ne l'est pas, c'est parce que – me confiait M. Lamoureux – nous sommes entre deux Commissions. Vous savez que pour le moment, il doit y avoir un vote. Je n'ai pas eu d'écho, du reste, de l'approbation de la nouvelle Commission et donc, le texte est pendant dans le cabinet du commissaire concerné. Mais il est définitivement établi et pour autant que le commissaire, nouveau en charge, l'approuve, nous devrions pouvoir en prendre connaissance.

Mon espoir, je ne le vous cache pas, c'est que l'Union européenne, une fois pour toutes, nous dise exactement ce qui est possible et ce qui ne l'est pas, quelle que soit la situation des aéroports pour éviter à un moment donné ce que Vatry fait pour le moment en France où les redevances sont égales à zéro euro. Vous pensez bien que nous sommes là dans un cas de concurrence déloyale qui me semble assez flagrante.

Pour le reste, tout ce que je peux vous dire par rapport à Ryanair, c'est qu'il est mis en question dans

d'autres pays, qu'il y a des plaintes à son égard, notamment, vous le savez, d'Iberia en Espagne. Donc, la situation n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît.

Je pense que la compagnie, aujourd'hui – en tout cas dans le dernier courrier qu'elle m'a transmis –, procède à une analyse sérieuse et fine de sa situation juridique et qu'elle me communiquera sa décision, fin de cette semaine. Donc, j'attends et j'espère que la décision sera favorable. En tout cas, je puis vous assurer que j'ai posé tous les gestes – et je me suis abstenu de tout commentaire malvenu – pour garder toutes les chances de les conserver chez nous.

Enfin, un certain nombre de contacts discrets que j'espère efficaces ont été, par ailleurs, menés à leur intention pour bien montrer notre intérêt à leur présence ici.

Vous m'interrogez ensuite sur DHL. Que voulez-vous que je vous dise de plus que vous ne savez déjà ? Parce qu'à vrai dire, là aussi, j'ai déjà eu plusieurs questions sur le même sujet. C'est vrai que la démarche de la SAB auprès de DHL correspond, dit-on, à un «appel du pied». En fait, ce n'est rien d'autre qu'un complément à une information technique fournie par Belgocontrol dans le cadre d'une étude demandée en son temps à la Région par le Gouvernement fédéral.

C'était votre temps, au moment où Écolo-MR-PS étaient au Gouvernement, et que j'étais dans votre situation. Le fax de DHL, confirmé par lettre, était extrêmement clair et demandait si la SAB et la Région wallonne étaient disposées à faire offre pour des opérations de DHL à Liège.

La SAB, dans son métier, celui que je veux lui voir mener avec dynamisme, à savoir gérer un aéroport, a répondu qu'elle était évidemment disposée à rencontrer l'attente de DHL moyennant – et cela, c'est extrêmement important –, l'assentiment du Gouvernement wallon. Dès lors, vous savez, chacun a joué son rôle : SAB gère commercialement l'aéroport. Elle dit : *«Nous, nous sommes disposés et nous avons besoin de l'autorisation du Gouvernement wallon»*.

Pourquoi, avons-nous réagi le soir ? Ce n'est pas tellement par rapport à la démarche de la SAB, qui est une démarche légitime dans le chef d'un exploitant d'aéroport, c'est parce que nous leur avions demandé de s'abstenir publiquement de toute démarche tant que le dossier DHL était pendant au niveau fédéral. Rien d'autre. C'était cela la source de la mauvaise humeur que nous avons manifestée Jean-Claude Van Cauwenberghe et moi.

Pour le reste, j'ai déposé une note d'orientation sur la manière dont j'entrevoyais la gestion des aéroports. Elle a été approuvée par le Gouvernement. Ce sont deux sociétés qui les gèrent, qui peuvent même, vous allez le voir dans le décret-programme, fixer les redevances d'atterrissage, qui peuvent même gérer la domanialité du territoire dont elles ont la responsabilité, le Gouvernement wallon et son ministre agissant en régulateur et/ou le moment venu, intervenant sur le plan financier.

Dans ce courrier échangé dans ce contexte entre SAB et DHL, il y avait toute une série de questions parfaitement légitimes, les mêmes questions, Monsieur Wesphael, que le Gouvernement fédéral avait posées à DHL et sur lesquelles s'étaient appuyés nos collègues Cerexhe, Huytebroeck, sans citer Charles Picqué. Il s'agit de questions légitimes : description du projet, la composition de la flotte, nombre d'emplois, activités aériennes, nature des investissements, collaboration possible avec TNT, etc. Pour tous ces éléments, il n'y a pas eu le moindre fax, le moindre coup de téléphone, la moindre lettre de réponse de DHL.

Vous me dites : *«C'est trop facile de stigmatiser DHL»*. Pardonnez-moi, DHL n'a cessé d'évoluer dans ses positions, que ce soit à Zaventem évoquant 21.000, 28.000 vols, 34.000 vols, évoquant *in fine* des gros-porteurs en la matière, qui n'étaient pas prévus au départ. DHL dit vouloir s'intéresser à la Région wallonne, mais le fait de manière, me semble-t-il, maladroite, très incomplète et ne répond pas aux légitimes questions. Et c'était mal connaître le Gouvernement wallon, celui-ci en tout cas, que de penser que nous allions brader nos exigences par rapport à DHL, que nous allions être moins exigeants sur le plan environnemental, social ou financier que ne pouvait l'être le Gouvernement bruxellois ou le Gouvernement fédéral.

Dès lors, je pense que le dossier DHL, à notre niveau, faute de réaction, faute d'un intérêt réel et concret de DHL, semble pour moi clôturé.

Vous m'interrogez enfin sur l'aspect financier. Combien cela va-t-il coûter ? Je n'ai pas fait d'études sur le terrain. J'ai repris exactement ce que le Gouvernement précédent, dans lequel vous étiez, par la présence de M. Daras, a approuvé, les PV de Gouvernement en attestent. Ce Gouvernement, en février, a décidé de faire une étude. L'étude a été réalisée par la SOWAER et elle conclut à 500 millions d'euros, mesures environnementales comprises.

Avec les techniciens de mon cabinet, nous pensons, mais cela n'engage que nous, que s'il y avait eu un déménagement complet de DHL à Bierset, la somme eût été supérieure. Mais cela n'engage évidemment que les techniciens et les experts de mon cabinet sur le sujet. Donc, vous avez raison, la somme eût été considérable, et à ce point considérable qu'elle constitue évidemment un paradoxe par rapport à l'absence de réaction de DHL en matière de retombées d'emplois.

Vous aurez compris que tous ces éléments mis ensemble, cela n'était pas faisable pour nous.

Vous m'interrogez sur – ce que vous aimez bien – la partie numéro un de votre vie : le match Wesphael/Lebrun. Je pense que le mieux est de laisser M. Lebrun s'exprimer. Faites une interpellation et là, il pourrait prendre la parole. Je suis sûr que cela mettrait un peu de piment dans notre débat. Je compte sur lui pour le faire.

Que puis-je dire ? À l'époque, quand M. Lebrun a signé avec TNT et la SAB, TNT s'engageait à créer 350 emplois. Aujourd'hui, elle en est à plus de 1.300 emplois. Donc, il faut, dans ce dossier, accepter la part de risque positif. Et manifestement, c'est le cas.

Si l'on accorde du crédit aux études universitaires réalisées sous le Gouvernement précédent – je n'en ai pas fait depuis lors –, on en est actuellement, au total pour les deux aéroports, à quelque 3.200 emplois directs, sans prise en considération des nombreux, nombreux emplois indirects.

Il y a peu de temps, me rendant à Liège, j'ai encore vu le village logistique qui ne cesse de s'accroître, à ce point que sous le précédent Gouvernement, M. Foret avait d'ailleurs désigné un commissaire spécial pour revoir les plans de secteur et pour accueillir davantage d'entreprises. Donc, pardonnez-moi, mais je fais ici une analyse critique politique : le Gouvernement précédent – et à juste titre, nous ne l'avons jamais condamné sur ce terrain-là – a poursuivi le développement de l'aéroport.

Le coût du développement global des aéroports – puisque vous avez cité des chiffres que vous trouviez ahurissants par rapport aux premières estimations du ministre Lebrun –, si nous considérons que tous les riverains demandent des interventions auxquelles ils peuvent prétendre – ce qui n'est pas établi, loin s'en faut –, nous arrivons à un montant de 380 millions d'euros pour les deux aéroports.

Vous avez parlé à un moment donné de 40 milliards de BEF. Cela n'a jamais été décidé, cela n'a jamais été sollicité. Mieux, il n'y a eu que deux délibérations du Gouvernement précédent, revoyant le contrat de gestion avec la SOWAER pour, *in fine,* le porter à 750 millions d'euros. Voilà, il n'y a pas eu d'autre décision depuis le Gouvernement précédent.

Donc, je n'ai pas d'éléments – mais si vous en avez, montrez-les moi – d'une quelconque décision indiquant qu'on passerait de 30 milliards de BEF à 40 milliards de BEF. Je suis gardien de la mise de fonds décidée par le Gouvernement précédent dans toutes ses composantes, à hauteur de 30 milliards. Et c'est vrai, du reste que la SOWAER, aujourd'hui, dispose d'une trésorerie considérable pour faire face aux engagements qui sont les siens.

Vous avez évoqué les montants que le ministre Lebrun annonçait en 1996.

Puis-je vous dire qu'à cette époque-là – et vérification faite puisque vous aviez déposé l'interpellation –, il ne s'agissait que des montants concernant les infrastructures et non pas les mesures environnementales qui n'étaient pas connues à l'époque puisqu'elles étaient seulement en projet.

Je me refuse d'évoquer un quelconque effet d'aubaine qui dévaloriserait ces chiffres, c'est une analyse qui, pour moi, relève d'un *a priori*, mais il est parfaitement respectable dans votre cas, même s'il y a eu la période Wesphael 2.

J'ai envie de dire, depuis 1996-1997, cela fait maintenant sept ou huit ans, que vous le vouliez ou non, Monsieur Wesphael, les quatre partis démocratiques ont trempé dans la gestion des aéroports avec finalement une certaine forme de constante : doser le pari du développement économique sur les deux de Charleroi et de Liège : un aéroport de nuit 24 heures sur 24 et un aéroport de jour.

Vous ne pouvez pas nier que l'un et l'autre ont manifestement, aujourd'hui, connu un développement économique important, tant Charleroi que Liège. Cela, c'est indiscutable, à telle enseigne que M. Fontaine, tout à l'heure, nous suppliait, et à raison, de tout faire pour garder Ryanair et que d'autres diraient la même chose pour TNT s'il devait y avoir des problèmes du côté liégeois. Cela, c'est indiscutable.

M. Fontaine (MR). – Je maintiens.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Qu'a-t-on fait ? M. Lebrun a imaginé un nouveau droit dont j'ai la franchise de reconnaître qu'il était certes imparfait parce qu'il était nouveau, unique même. M. Kubla a ajouté successivement différentes tranches au gré d'un nombre considérable de recours à tel point qu'aujourd'hui – je le dis souvent en plaisantant, si vous me le permettez deux secondes –, il n'y a que devant la justice de paix que nous ne sommes pas. On est au Conseil d'État, à la Cour d'arbitrage, en première instance, à la cour d'appel… Nous entretenons une armée d'avocats – excellents, du reste – qui, je le reconnais, pour juin de cette année, ont obtenu une décision relativement importante concernant la demande des riverains et nous venons encore d'obtenir une décision contre l'arrêté-sanction puisque la suspension demandée par les riverains a été rejetée par le Conseil d'État.

Mme la Présidente. – Monsieur le Ministre, s'il vous plaît, vous débordez largement.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – J'ai débordé de combien ?

Mme la Présidente. – Cinq minutes neuf secondes.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Mais, lui, il a débordé de neuf minutes.

Mme la Présidente. – Vous l'interrompiez sans arrêt.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Oui, mais il disait des choses qui … Je vais essayer de terminer, alors.

Donc, autrement dit, aujourd'hui, ce droit est en évolution et je peux vous annoncer mes trois priorités en la matière.

Il faudra d'une manière ou d'une autre retravailler l'arrêté-sanction et je le fixe – je vais être prudent dans les délais – pour début de l'année prochaine, parce qu'il y a quand même un certain nombre d'imperfections au-delà même des recours introduits par certains.

Deuxièmement, il faut avoir une autorité indépendante de contrôle digne de ce nom. J'ai déjà procédé à des recrutements et je remercie le ministre Courard de m'y avoir aidé parce qu'ils étaient pendants depuis de nombreux mois – vous m'entendez, Monsieur Wesphael – sans qu'on leur donne les moyens de bien fonctionner. Et c'est vrai que ce sera une autorité indépendante qui sera essentielle dans le paysage des aéroports en Wallonie.

Troisièmement, j'ai rencontré les riverains de Bierset, les riverains de Gosselies, les collèges échevinaux, la SOWAER, la SAB, la BSCA. J'ai même rencontré le bourgmestre de Riemst M. Peumans qui trouvait cette rencontre historique puisqu'il y avait cinq qu'il demandait à être reçu.

Tout cela pour faire quoi ? Simplement pour corriger un manque, une lacune évidente, je l'ai dit et je le répète, c'est la citation des riverains. Autant le développement économique, même s'il reste encore menacé par certains comportements – nous avons évoqué Ryanair tout à l'heure –, je reconnais avec vous que ces cinq dernières années la situation des riverains n'a guère évolué. Il faut le reconnaître.

Non, mais c'est vrai ! Il y a une problématique zone A qu'il faudra trancher parce que je ne souhaite pas en faire un ghetto pour paumés, pour dire les choses simplement. Il y a l'insonorisation. En février 2004, on avait huit maisons terminées. Maintenant, on en a une cinquantaine en chantier, c'est mieux, mais c'est largement insuffisant parce que vous me reprochiez tout à l'heure de vouloir accélérer en me disant : *«Il vous restera encore des années et des années»*. Mais si j'avais dû le faire au rythme de M. Kubla, il me faudrait plus d'un siècle pour y arriver, cela, c'est la vérité. Donc qu'avons-nous fait ?

M. Fontaine (MR). – Votre vérité, Monsieur Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Tout cela est vérifiable, puisque vous avez des administrateurs à la SOWAER chacun, plus que je n'en ai.

M. Fontaine (MR). – Ce n'est pas une vérité révélée.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Qu'allons-nous faire ? Foin du passé. C'est établir un contrat d'objectifs avec la SOWAER pour que nous ayons un résultat tangible et vérifiable en termes d'insonorisation chaque mois.

Pour accréditer la démarche, Monsieur Wesphael – et j'espère que vous le voterez ce décret-là –, nous avons, dans le décret de relance et de simplification administrative, farouchement simplifié les procédures liées aux insonorisations pour accélérer l'obtention des permis et autorisations nécessaires. Voilà, un premier geste qui démontre la volonté du Gouvernement de travailler dans cette perspective.

Enfin – et je vous donnerai rendez-vous au début de cette année puisqu'il y aura l'arrêté-sanction –, je vais déposer une note d'orientation au Gouvernement qui va reprendre tous ces éléments-là : autorité indépendante de contrôle, obligation de résultats d'insonorisation, traitement de la zone A et perspectives de développement économique pour Charleroi et Liège que je crois réelles et que nous devons favoriser à l'avenir.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Wesphael.

M. Bayenet (PS). – Il adhère. Quand c'est vert, j'adhère ! *(Rires)*.

M. Wesphael (Écolo). – Vous avez une capacité de rebond extraordinaire, je dois bien vous l'accorder.

Vous êtes dans quel scénario d'Antoine ? Celui de M. Lebrun ou celui d'aujourd'hui qui est plutôt plus proche des riverains qu'hier. Ce n'est pas mal. *(Rumeurs)*.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je tiens compte des leçons du passé.

M. Wesphael (Écolo). – Je pourrais difficilement vous dire que je suis, en remontant à cette tribune, dans la logique de Wesphael 4, étant donné que les trois premiers ne sont pas encore terminés, ils ne font qu'un.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – C'est une espèce de trinité faite homme.

M. Wesphael (Écolo). – Voilà, mais enlevez la trinité, s'il vous plaît, cela ne me va pas du tout.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Un secrétariat fédéral, ça vous plaît mieux ?

M. Wesphael (Écolo). – Madame la Présidente, je suis tout le temps coupé.

Mme la Présidente. – Je ne voudrais pas que vous soyez coupé, Monsieur Wesphael. Donc, reprenons le cours des débats et je vous en prie, pour votre réplique, ne vous laissez pas distraire.

M. Wesphael (Écolo). – Je crois quand même, Monsieur le Ministre, que les questions que je vous ai posées étaient extrêmement précises à bien des égards. Vous avez essayé d'y répondre plus ou moins parce que, je vais vous dire pourquoi, vous n'avez pas vous-même la réponse, évidemment. Ni la SOWAER… *(Rumeurs)*. La SOWAER dresse un constat financier.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Qu'est ce qui est le plus important, votre question ou l'absence de réponse ?

M. Wesphael (Écolo). – J'espérais que j'allais me tromper sur le fait que vous n'aviez pas la réponse. Je pensais que vous l'aviez et donc, je me réfère simplement aux chiffres qui sont disponibles au niveau de la SOWAER, c'est tout.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je me rappelle ce que M. Kubla disait de vous : vous faites les questions et les réponses.

M. Wesphael (Écolo). – Madame la Présidente, c'est agaçant…

Mme la Présidente. – Monsieur le Ministre, s'il vous plaît, écoutez religieusement M. Wesphael pour sa réplique.

M. Wesphael (Écolo). – C'est encore un qualificatif qui ne me convient guère. *(Rires)*. Décidément, je suis entouré.

Mme la Présidente. – Cerné.

M. Wesphael (Écolo). – Je vous ai fait ici la démonstration. Vous parlez d'un scénario bas de 350 millions d'euros et, sous la législature précédente, tout le monde s'accordait sur un chiffre de 700 millions d'euros – vous-même, moi-même, tous, y compris le ministre en charge des aéroports. Je vous le rappelle c'était sur base d'un scénario bas en termes d'isolation. Et vous devrez – vous le verrez par le biais de la SOWAER – constater vous-même que les isolations sont sensiblement au-dessus des budgets qui étaient prévus.

Ce que je souhaite – en tant que parlementaire, et je n'exerce rien d'autre qu'un devoir de contrôle parlementaire – c'est effectivement voir comment vous allez financer la politique aéroportuaire, puisque vous dites qu'entre vous et M. Kubla, en termes d'isolation, il y aura 96 ans de différence. J'aimerais donc bien savoir avec quels moyens vous allez financer. Et je me réjouis de voir le budget 2005. Mais, évidemment, nous sommes, ici, dans une logique de débudgétisation. Et dois-je rappeler que cette politique de débudgétisation est la plus importante connue en Région wallonne depuis 20 ans ?

Les autoroutes vont bientôt venir, cela, j'en conviens, mais…

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Et le programme exceptionnel du logement, c'est plus important.

M. Wesphael (Écolo). – Juste, juste…

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Et bien nécessaire.

M. Wesphael (Écolo). – Cela dépend puisqu'on ne connaît pas encore les chiffres définitifs des investissements pour les aéroports.

M. Lebrun (cdH). – Mais, Monsieur Wesphael, la technique de débudgétisation, vous n'y êtes pas pour rien !

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – M. Detienne a fait la même chose.

M. Wesphael (Écolo). – Si vous me le permettez, je terminerai sur un élément qui me semble important : celui de la croissance du trafic de TNT. J'ai expliqué, chiffres à l'appui aujourd'hui, quelle va être la réalité en la matière, c'est-à-dire un doublement des vols de nuit pratiquement d'ici 2015, donc d'ici 10 ans. C'est planifié, le PEB le permet, très, très bien.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Le Gouvernement précédent l'a approuvé.

M. Wesphael (Écolo). – J'apprends aujourd'hui dans l'étude d'incidences pour l'allongement de la piste de Bierset qu'il va y avoir, très vite, l'arrivée de huit gros-porteurs. Pouvez-vous déjà me dire, par exemple, si ce seront des MD11 et de deux très gros-porteurs ?

Donc inévitablement, les coûts en termes de mesures d'accompagnement vont augmenter en raison du fait que les nuisances seront plus importantes. Quand vous dites que les nuisances vont diminuer avec 50 % de trafic en plus, il faut être très fort pour le dire.

Le seul point sur lequel je vous demande d'être précis, c'est sur la transparence. Je n'ai pas envie qu'on se retrouve demain dans la situation de DHL, éventuellement dans celle de Ryanair, ce que je ne souhaite pas évidemment, je veux la vérité. Or, jusqu'à présent les ministres qui ont eu en charge la politique aéroportuaire – et je le dis sans agressivité à l'égard de M. Lebrun – n'ont, me semble-t-il, pas joué la carte de la transparence budgétaire.

Je demande la transparence. Les citoyens ont le droit de savoir que dans une région, il est possible de faire des choix d'investissements, autres que dans les vols nocturnes, et que cet argent peut bénéficier parfaitement à d'autres secteurs nettement plus durables et sensiblement moins délocalisables que les vols de nuit. Faisons un vrai débat à ce propos sur les choix budgétaires et les orientations économiques.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Pour la transparence, puis-je simplement vous rappeler que toutes les communications que j'ai faites à l'extérieur, ici ou à la presse, a fait l'objet de notes préalables, déposées au Gouvernement et approuvées ? Je ne peux pas faire mieux. Toutes les notes sont archivées et sont à la chancellerie pour les vérifier.

M. Wesphael (Écolo). – Bien, je vous prends au mot et espérons effectivement que cela dure ainsi. *(Applaudissement sur les bancs d'Écolo).*

Mme la Présidente. – Je déclare l'incident clos.

INTERPELLATION DE M. CRUCKE À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, ET À M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE, SUR «LES PERSPECTIVES DU SECTEUR DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE EN RÉGION WALLONNE»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Crucke à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial et à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «les perspectives du secteur du transport et de la logistique en Région wallonne».

La parole est à M. Crucke pour développer son interpellation.

M. Crucke (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, mon interpellation fait référence à plusieurs documents récents, tout d'abord un colloque de l'Union wallonne des entreprises – auquel vous étiez d'ailleurs présent – qui réfléchissait aux pistes du transport et de la logistique en Wallonie ; un avis du Conseil économique et social de la Région wallonne de septembre 2004 qui porte le numéro 748 ; une lettre mensuelle du Conseil central de l'économie a un point de vue développé par la FEBETRA qui est assez original en soi, mais qui pose de multiples questions par rapport aux camions géants.

Enfin, – et là pour partie vous avez déjà répondu hier à cette question sur les pratiques SNCB et les investissements qui y sont liés, mais je vise essentiel-

lement les marchandises et pas les personnes –, vous avez également la Commission européenne avec son Plan Marco Polo et le Livre blanc sur le transport. Et enfin, STRATEC qui a également élaboré un document qui a été extrêmement critiqué dans le milieu du transport.

Le constat, je pense que tout le monde le connaît. En Belgique et en Région wallonne, le transport est réellement un des domaines dans lequel l'économie peut encore être considérée comme florissante : 10.000 entreprises, 80.000 emplois directs et 185.000 emplois indirects.

Pour relever la Wallonie – cela, personne ne le contestera non plus –, il nous faut certes des entreprises, mais il nous faut également des transports qui vont réceptionner les produits et les transférer.

Nonobstant cela, ce qu'on peut constater sur les routes du matin au soir, c'est un trafic en croissance exubérante tant en ce qui concerne le volume qu'en ce qui concerne les distances. Quatre-vingt deux % des personnes ne se déplacent qu'au moyen de leur véhicule, c'est vous dire les modes alternatifs qui sont appelés à cor et à cri ont encore du chemin à faire, c'est le moins qu'on puisse dire.

Il y a cette congestion qui devient à certains endroits ce qu'on appelle des heures de pointe permanentes, et même sur le réseau wallon, où les bouchons ne «sautent» plus, comme on le dit et enfin, la globalisation du marché, connu certes aussi, avec pour conséquence de l'ouverture de l'Europe – et c'est ce qui avait été dit à ce colloque de l'Union wallonne des entreprises, mais ce n'était pas partagé par tout le monde – peut-être des délocalisations, mais même avec des délocalisations, du transport supplémentaire. Je veux dire que, par rapport à mon interpellation, il est certain que cela ne résoudra rien ou cela ne fera qu'amplifier le mouvement.

Enfin, je voudrais dire que tout cela se fait dans un contexte économique qui est celui du *just in time*. L'économie doit aller rapidement mais il faut surtout que les entreprises aient leurs stocks sur les routes. Plus ils en ont sur les routes, moins ils perdent d'argent et au plus ils en ont dans l'entreprise, au moins ils rentabilisent. La Wallonie n'est pas dépourvue d'atouts à l'égard de tout cela : un réseau de transport routier assez vaste : 830 kilomètres, ce qui permet de dire qu'il est dense, un réseau fluvial qui est reconnu comme étant de grande capacité, encore que j'y reviendrai tout à l'heure, il semble y avoir là aussi quelques difficultés, une disponibilité de terrain suffisamment substantiel pour permettre l'accueil ferroviaire et fluvial, et enfin, un *cluster* wallon du transport qui fonctionne bien et qui est reconnu par les professionnels qui y sont, comme étant un atout supplémentaire dans ce débat qui dépasse sûrement les frontières de la Wallonie, mais dans lequel nous devons nous intégrer.

Or, je pense que l'axe de travail doit être multiplié et conjugué de plusieurs manières différentes. D'abord, comme partout, Monsieur le Ministre, il nous faut un outil statistique moderne. Les renseignements – pour avoir consulté de nombreux documents – dont nous disposons ne sont pas toujours très fiables. Quand je dis qu'ils ne sont pas toujours très fiables, c'est que réellement on lit tout et son contraire, à la fois en chiffres mais aussi en propositions. Cela, on peut le comprendre, les propositions ne sont jamais que des synthèses subjectives, mais par contre, en ce qui concerne les chiffres, c'est quand même étonnant qu'on ne dispose pas de cet outil et je pense que là, un travail particulier doit être fait. Cet outil doit aussi être un outil d'analyse, analyse de ce qui se fait dans le cadre des projets – projets européens, il va sans dire –, mais il n'y a pas que ceux-là, les régions voisines, les pays voisins, sont tous confrontés au même problème et je pense qu'il y a parfois des réactions dont on pourrait s'inspirer. Je dirais aussi qu'il faut, à mon sens, toujours dans cet outil de statistique moderne, être plus influent auprès des organismes fédéraux et européens et ce, de manière bilatérale. Ce n'est pas tout d'aller annoncer, comme vous l'avez fait, et je trouve cela bien d'ailleurs, lors de ce colloque de l'Union wallonne des entreprises, ce qu'est la politique du transport et de la logistique en Wallonie, il faut aussi que «les parties adverses» si je peux m'exprimer ainsi, tiennent compte de l'évolution de ces plans, de ce qui a été dit, cela ne semble pas être toujours le cas.

Premier axe de travail, le transport routier.

Même si tout le monde dit qu'on veut limiter le transfert routier, qu'il va exploser, on sait tous – et ce sont les analyses européennes qui nous le disent – qu'il va continuer à augmenter. Donc, on ne peut pas faire comme si on allait trouver la solution miracle dans quelques mois. Il faut donc, à mon sens, optimaliser ce réseau. L'optimaliser, c'est certes l'intégrer dans des flux européens – la Belgique et la Wallonie en particulier, est une zone de passage et elle le restera de plus en plus – mais également résoudre les quelques gros problèmes que l'on connaît sur notre territoire, et même si le réseau est dense, une solution doit être trouvée dans un délai assez rapide. C'est le problème du Ring sud de Bruxelles, et vous le connaissez mieux que n'importe qui, c'est la sortie sud de Charleroi, et j'ai vu pas plus tard qu'hier qu'on en parlait abondamment dans …

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Ça, on y travaille ! On aura des nouvelles dans quelques jours !

M. Crucke (MR). – J'ai vu au travers des médias, qu'effectivement vous aviez eu les éléments pour répondre.

Il y a la liaison Arlon-Longwy ; la mise à trois voies de l'E42 ; le fameux goulot de Halle, qui ne peut être qu'un goulot communautaire, mais dont j'avoue ne pas comprendre la logique flamande du système parce que, lorsqu'on voit le nombre d'hydrocarbures qui sont lâchés sur Halle matin et soir à cause des bouchons, je pense que même les Flamands auraient intérêt à trouver une liaison. Je ne comprends pas que, dans toutes nos divisions communautaires, on n'ait pas encore inscrit cela à l'agenda, cela permettrait peut-être de trouver là une solution consensuelle, à moins de tomber sur ce qu'on appelle la mauvaise foi.

C'est évidemment exploiter la liaison avec le rail, la plurimodalité entre le rail et la route et, dans ce même esprit routier, j'aurais voulu vous entendre sur ce qu'était votre politique à l'égard de ces *mega trucks*, ces méga camions de 60 tonnes utilisés en Finlande, en Suède, mais je peux comprendre que la situation n'est pas toujours la même. Elle vient aussi d'être expérimentée aux Pays-Bas avec une certaine réussite. Soixante tonnes, ce n'est pas rien et si, au niveau des marchandises, on peut comprendre qu'il y a une facilité de transport, puisqu'on en transporte plus, on doit aussi se dire que, sur le plan environnemental et sur le plan de la sécurité des routes, il y a certains dangers, mais je ne connais pas votre point de vue à cet égard.

Deuxième axe, le rail.

Vous en avez parlé longuement hier par rapport à une série de questions, mais moi, je me limiterai au transport. Il semble évident que nous devons moderniser également notre infrastructure. On ne peut pas seulement plaider pour une liaison routière et ferroviaire, mais il faut en plus que la technique puisse suivre le dédoublement des axes, l'ensemble des axes principaux en Wallonie, de manière à permettre le transport des personnes et des marchandises sur des axes différents. Je pense que c'est là une des pistes qui, à l'avenir, pourrait nous permettre d'être plus performants. Mais, il y a toujours un «mais» à tout cela et aux souhaits, nous en sommes loin et tout cela nécessitera sans aucun doute des financements. Lorsqu'on lit ce que dit M. Vinck à la SNCB, il y a certaines craintes par rapport aux dotations pour investissements et aux préfinancements qui semblent avoir été remis en cause. Le but n'est pas de polémiquer à l'égard de ces mesures, c'est de se demander s'il y a des voies de recours, en tout cas des voies de rechange. Y a-t-il des financements de rechange ? Car on a beau critiquer des mesures prises, ce qu'il faut, c'est pouvoir avancer et, en matière de rail, il est plus que temps de le faire. Là aussi, les investissements qui semblaient être programmés, seront-ils remis en cause ou pas pour les gares de Charleroi et de Mons ? S'ils le sont, pouvez-vous envisager une solution de rechange ou alternative ? Et enfin, n'y aurait-il pas lieu – et cela, je l'avais entendu également et vous l'aviez entendu, je pense aussi, lors de ce colloque de l'Union wallonne des entreprises – par rapport au transport de marchandises –, et qu'on ne me comprenne pas mal –, de permettre ou d'inciter plus le transport privé, la commercialisation privée sur le rail ? Je dis bien uniquement au niveau marchandises, nous connaissons, tous, les difficultés que cela peut amener pour le transport des personnes, mais il faut quand même reconnaître que, dans un pays comme l'Allemagne, il y a une certaine réussite en la matière, il y a aussi une certaine incitation des pouvoirs publics, et je pense que cela peut être une piste de réflexion.

Troisième axe, le transport fluvial.

Je sais que les éléments techniques sont connus et j'ai déjà interpellé M. Daerden sur les fameuses gestions des boues et je répète ce que j'ai dit, parce que je pense qu'il ne faut pas avoir deux langages : c'est vital pour l'économie wallonne, mais ce n'est pas pour cela qu'il faut le régler n'importe comment et je dirais de n'importe quelle manière. Il faut sûrement trouver une solution et je pense à la lecture de l'arrêt du Conseil d'État qui vient de tomber, il y a quelques jours, que la voie qu'il faut suivre n'est certes pas celle dans laquelle on s'est engagé, à savoir, celle du lagunage, mais c'est peut-être l'objet d'un autre débat. Encore que, on a beau avoir de magnifiques infrastructures, et je pense entre autres, à celles que l'on voit le long de l'autoroute lorsqu'on vient de Mons à Namur, mais il faut se dire que ces infrastructures sont sous-utilisées parce que, effectivement, techniquement, et – quand je dis techniquement, les problèmes de dragage n'ont pas été résolus –, cela donne «un certain mal au ventre» quand on connaît l'impact budgétaire de tout cela.

C'est renforcer, me semble-t-il, la disponibilité de ce qu'on appelle les terrains équipés des ports autonomes. Je pense que, pour la plupart, je ne voudrais pas généraliser, mais chez ceux que je connais le mieux, il y a une certaine frilosité de ces ports autonomes qui manquent d'une politique proactive. Politique proactive, c'est aller chercher l'investisseur, celui qui peut être le plus intéressé par le recours à la voie fluviale. Et j'ai parfois l'impression qu'on agit en dehors de la dynamique des intercommunales. Des synergies entre ces ports autonomes et les intercommunales permettraient peut-être de mieux les vendre.

Là aussi, dans ce transport fluvial, vous connaissez ce fameux programme Marco Polo qui va être doté de 20 millions d'euros par an pour l'ensemble de

l'Europe – ce n'est pas rien – pour promouvoir le transfert vers, ce qu'on appelle, le mode alternatif, et donc le transfert du transport routier vers d'autres modes. Mais pour cela il faut aussi que le privé s'engage puisque c'est essentiellement consacré au privé et il faut le faire de manière régionale, quand je dis régionale c'est transfrontalière, mais il faut le faire avant le mois de décembre.

Votre ministère, je pense qu'il est le mieux placé, a-t-il pu prendre certaines initiatives pour inciter le privé à le faire ? Si pas, certains projets existent-ils auxquels on pourrait donner peut-être plus de force parce que le but c'est peut-être aussi de rejoindre ces fameuses autoroutes de la mer ? Tout le monde sait que nous n'avons pas de mer en Wallonie, par contre nous avons des ports qui peuvent très bien être connectés et reconnectés à d'autres ports. Tout le monde sait, Monsieur le Ministre, que Anvers et Rotterdam sont des ports, qui sur le plan du transport de marchandises, sont comblés, quand je dis comblés, c'est qu'ils sont à saturation et donc, il y a sans doute d'autres voies à rechercher en la matière. Et il y a alors toute la problématique – je ne vais pas m'étendre plus longuement parce qu'elle est bien débattue et est connue de ce qu'on appelle «la multimodalité du transport fluvial».

Enfin, cela peut paraître peut-être un peu saugrenu de parler du transport en commun, lorsqu'on parle de marchandises, je ne crois pas. Je ne crois pas, parce qu'au plus on développera ce transport public en commun, au plus on permettra effectivement aux transports de marchandises de se réaliser avec la vitesse nécessaire à l'économie. Lorsqu'on lit que 65 % des Belges ont près de chez eux, à 500 mètres de chez eux finalement, un arrêt vicinal, on se demande pourquoi le bus n'est pas plus utilisé, ce ne sont pas les 500 mètres qui causent problème. Le problème c'est cette vitesse commerciale toujours insuffisante aux heures qui doivent être les plus utilisées par ces transports.

À mon avis, le problème aussi c'est un manque d'imagination dans ce qu'on pourrait appeler l'interopérabilité. N'y aurait-il pas moyen finalement d'avoir un seul ticket pour le vicinal et le train lorsqu'on prend un moyen de transport public ? L'achat de ticket devrait permettre d'aller jusqu'au bout de ce transport sans devoir, finalement, perdre beaucoup de temps. Il y a aussi ces connections, ces fameuses connections entre ces deux transports où le train n'attend pas le bus, lorsque ce denier a 30 secondes de retard. Et pour certains, c'est quasiment une journée perdue. Je pense qu'il y a là matière à réflexion aussi.

Mes questions sont donc les suivantes.

Quels sont les outils statistiques actuels dont bénéficie votre ministère et sur lesquels sont basées ces décisions ? Ne pensez-vous pas qu'il convient, comme le recommande le Conseil central de l'économie, de recourir à des méthodes statistiques plus modernes qui permettraient, de manière permanente, l'étude des différents modes de transport, et de transport des marchandises, il va s'en dire, mais peut-être aussi des voyageurs ?

Êtes-vous favorable à l'expérience des camions géants ? À cet égard, y a-t-il une concertation éventuelle avec le fédéral ? Si oui, quelle a été l'issue de vos discussions ?

De nombreux acteurs concernés par la mise en place d'un développement multimodal en Région wallonne ont exprimé de sérieuses réserves quant à la fameuse étude de STRATEC, intitulée «Élaboration d'un schéma de développement intégré des réseaux et terminaux de fret en Région wallonne». Quelles sont, dès lors, les mesures que vous comptez prendre afin d'approfondir cette étude en sachant qu'une étude complète est essentielle pour disposer d'une vision globale, cohérente et plurimodale du transport de marchandises en Wallonie ?

Quelle politique développe la Région wallonne pour qu'une entreprise soit incitée à concourir au programme Marco Polo lancé par la Commission européenne avant la fin de ce mois de décembre, *dead line* ?

En ce qui concerne les voies d'eau, des projets sont-ils menés actuellement par l'Administration en ce qui concerne l'intégration de la Wallonie à des ports riverains de pays voisins ?

Et, s'agissant du rail, en tant que ministre responsable du suivi des investissements sur le territoire wallon, quelles sont les mesures que vous comptez prendre afin de défendre les intérêts wallons et contraindre, si besoin en est, le fédéral à respecter certains engagements ?

Enfin, augmenter l'intermodalité entre le rail et le vicinal, c'est aussi comme je vous l'ai dit, augmenter la fréquence des passages des bus et favoriser l'interopérabilité qui permettrait de disposer d'un ticket unique pour les modes de transport en commun. Des négociations existent-elles dans ce domaine et une concrétisation peut-elle être envisagée dans le temps ? *(Applaudissements sur les bancs MR).*

Mme la Présidente. – Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Madame la Présidente, très chers Collègues, l'honorable député Jean-Luc Crucke me pose tellement de questions qu'il me serait difficile de répondre aussi brièvement, puisqu'il m'a interrogé – et je le comprends, à juste titre – sur la voie d'eau, sur la route, sur le rail, sur le transport en commun, il m'a épargné les aéroports, je l'en remercie…

M. Lebrun (cdH). – Répondez-lui quand même.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Cela, c'est Wesphael…

M. Crucke (MR). – … M. Wesphael.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Mais je vais quand même lui répondre sur les aéroports. À vrai dire, à travers votre interpellation et en vous écoutant très fidèlement, Monsieur Crucke, je me suis dit que, outre ma modeste personne bien sûr, il y avait Michel Daerden, il y avait Jean-Claude Marcourt mais j'aurais dû y ajouter aussi le Ministre Landuyt, le Ministre Vande Lanotte. Bref, un grand nombre de ministres sont concernés par ce domaine, et du reste vous en avez fait mention: tous les deux, nous avons participé à une journée d'étude de l'Union wallonne.

Je vais quand même essayer de vous répondre au galop. Pardonnez-moi, mais je vois certains regards inquiets non seulement vers les montres mais aussi vers le document dont je dispose. Mais, je vais essayer de le faire de manière concise, ramassée et j'espère convaincante.

En ce qui concerne la promotion, c'était une de vos questions, auprès des régions voisines, de nos infrastructures dépassant le cadre régional et plus singulièrement la sortie sud de Charleroi, des réunions de concertation ont eu lieu entre le ministre-président, mon collègue en charge de l'équipement, M. Daerden, et les autorités de la Région Champagne/Ardennes afin de leur présenter l'état d'avancement ainsi que les tenants et aboutissants du projet.

Puis-je vous dire qu'aucune concertation n'est obligatoirement organisée avec le fédéral sur le sujet, nous pouvons agir seuls. Nous avons traité de Couvin hier et nous traiterons de Charleroi demain parce que les choses avancent bien, même si le parcours, là, est encore relativement long.

Vous m'avez interrogé sur le renforcement de la formation aux métiers directs ou indirects du transport. Dans le cadre notamment de l'étude menée actuellement sur le développement du schéma logistique hennuyer, un des six groupes de travail de ce projet est dévolu à la formation et le cabinet de ma collègue, Mme Arena, fait partie du comité exécutif. Il y a également lieu de mentionner la présence des services du FOREm, notamment sur la plate-forme logistique de Bierset.

Au niveau statistique, et vous avez raison de le souligner, je viens de recevoir – c'est tout frais – le projet de diagnostic de la mobilité en Wallonie établi par l'IWEPS. Ce projet est actuellement analysé par mon cabinet. Il sera soumis à l'avis des administrations compétentes et constituera une base importante dans la mise au point d'indicateurs – c'est vrai qu'ils nous en manquaient, là, je vous donne raison – sur la mobilité des personnes et des marchandises en Région wallonne, donc, le travail, là, se termine et fort heureusement.

Concernant l'expérience des camions géants, le Ministre – j'aurais voulu l'entendre sur cette question mais il était retenu ailleurs – Michel Daerden me prie de vous répondre ce qui suit: «*qu'il interpellait son collègue du fédéral afin que celui-ci permette, la mise en œuvre d'une expérience pilote de ce type de camions aux alentours de la Ville de Liège et de certaines zones concédées par le port autonome de Liège*». Cette demande me dit le Ministre Daerden est actuellement toujours à l'examen auprès du fédéral.

Cependant, il nous faudra tenir compte de la conformité de nos infrastructures routières à ce type de camions parce que rien n'a été conçu pour ce type de camion. Donc, ce n'est pas aussi simple que de demander le passage ou l'utilisation de ces camions car un grand nombre de nos voiries ne permettent pas leur passage et il faudrait donc, immanquablement, qu'il y ait une combinaison de ces camions géants avec des camions traditionnels.

En ce qui concerne le programme de Marco Polo, c'est un programme européen sur le fret international qui s'adresse à tout opérateur qui veut garantir du transfert modal de la route vers les autres modes de transport. C'est donc un programme important, mais je dois vous dire que compte tenu de son caractère international, ce programme actuel, parce qu'il y en a un deuxième qui vient, concerne essentiellement les très grandes entreprises et les opérateurs dont le rayonnement s'étend au-delà des limites territoriales de leur pays d'origine.

Le premier programme, vous en avez fait mention, couvre les années 2003-2006 et est doté d'un budget de 75 millions d'euros. Dix-neuf dossiers ont été

sélectionnés suite à un premier appel à candidature, parmi ceux-ci, 13 sont en cours de négociation. Un second appel pour lequel la remise de dossier est prévue le 15 décembre prochain, a été lancé ce 15 octobre. Vous étiez parfaitement au courant.

Par contre, un deuxième programme Marco Polo, beaucoup plus ambitieux que le premier est en cours de préparation, il va nous intéresser pleinement et nous nous y préparons, il s'étalera sur les années 2007-2013 et portera, tenez-vous bien, sur un montant total de 740 millions d'euros. C'est évidemment beaucoup plus important et là, notamment par rapport aux statistiques, aux indicateurs et aux projets de schéma que nous avons pour certaines sous-régions de Wallonie, nous devrions pouvoir nous inscrire pleinement dans ce deuxième programme. Le premier se terminant en quelque sorte et donc là, je succède à mes prédécesseurs dans le dossier, mais, bien évidemment, nous resterons attentifs à l'évolution de celui-ci pour présenter un certain nombre de dossiers.

En ce qui concerne les voies d'eau, le Ministre Daerden me charge de vous dire que l'Office de promotion des voies navigables et que les différents ports autonomes sont en contacts réguliers avec d'autres ports importants : Dunkerque, Anvers, Rotterdam, Paris, Bruxelles, divers ports anglais en vue de promotionner auprès d'eux l'utilisation des voies navigables wallonnes.

Puis-je vous ajouter, en outre, par rapport à leurs besoins de terrains, qu'ils ne sont pas tous frileux. Vous pourriez interroger Mme Simonet en sa précédente qualité de directrice du port qui avait remis un projet d'extension et sur lequel M. de Lamotte m'a interrogé hier …

M. Crucke (MR). – J'ai bien dit que je ne généralisais pas, ils n'étaient effectivement pas tous frileux.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Non, non, Mme Simonet n'est pas frileuse, cela on le voit,

M. Cheron (Écolo). – Oui, tout à fait.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – On est d'accord, n'est-ce pas, Monsieur Cheron ?

M. Cheron (Écolo). – Elle était si bien au port de Liège !

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Mais oui. On a besoin de son expérience au Gouvernement, rassurez-vous. M. de Lamotte m'a posé une question sur les besoins de terrain du port autonome de Liège. Puis-je, par souci de temps et de cohérence vous renvoyer au compte rendu de la séance d'hier, qui se trouve sur votre banc ? J'ai longuement répondu aux perspectives de développement réelles et souhaitables du port autonome de Liège.

En ce qui concerne la promotion des modes alternatifs au transport routier qui est une préoccupation du Gouvernement wallon, et j'espère des autres Gouvernements de ce pays, de nombreuses études ont déjà été menées, je les cite :

- un schéma de développement intégré des réseaux et terminaux de fret en Région wallonne, finalisé en juillet 2004 ;
- un schéma logistique hennuyer, élaboré en février 2004 ;
- une étude relative à la mise en œuvre d'actions de promotion et de sensibilisation des entreprises du Hainaut aux enjeux et aux techniques de la logistique et de l'intermodalité, actuellement en cours ;
- enfin, un comité de pilotage relatif au suivi et à la mise en œuvre des 21 mesures favorisant l'usage de la voie d'eau en tant que moyen de transport de marchandises. Vous voyez que là, on a quitté le domaine de l'étude et qu'on est déjà à son application concrète.

Ces études permettent de voir plus clair dans le domaine du transport des marchandises et visent notamment à intégrer la Wallonie dans les réseaux navigables européens.

Après les camions, la voie d'eau, le train …

M. Furlan (PS). – Les aéroports …

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – … les aéroports, oui, je peux le refaire aussi … la SNCB.

C'est clair qu'au niveau du Gouvernement fédéral qui, comme vous le savez mieux que moi probablement, est confronté à quelques difficultés financières et cherche à alléger sa charge, en sollicitant les Régions – tout à l'heure, M. Daerden a répondu à M. Cheron – il y a un certain nombre de questions qui sont pendantes par rapport à la perspective du partenariat public-privé. Demain, au Gouvernement, nous envisagerons cette question puisqu'un intercabinet s'est encore réuni cet après-midi pour lister un certain nombre de questions afin de valider si oui ou non ce partenariat public-privé est intéressant pour la Région wallonne, s'il ne menace pas un certain nombre d'investissements – je pense principalement à l'Euro-

Cap-Rail. Ceci dit, je peux vous assurer du succès de la ligne Athus-Meuse que le Ministre Lebrun, à l'époque, et ensuite Mme Durant, avaient concrétisé, même si ce succès, Monsieur Crucke, n'est pas sans effet sur l'environnement. En effet, M. Calet m'a interrogé hier sur les conséquences notamment pour les habitants à proximité de la voie, dont certains d'entre eux, relèveraient, toutes choses restant égales, d'une zone A pour les aéroports. J'ai donc reçu ce comité de vigilance du rail qui m'indiquait qu'il valait mieux ne plus utiliser le train mais davantage l'avion et d'autres voies, notamment, la route. Vous voyez que ce n'est pas simple et que chacun se renvoie selon les nuisances qu'il subit, mais cette ligne, dite autoroute du fret, est un succès et est appelée à connaître un bel essor à la condition, je dois bien le reconnaître, que la SNCB procède rapidement à un certain nombre d'investissements pour limiter les conséquences fâcheuses pour la quiétude et la santé surtout des riverains et donc, une interpellation à ce sujet, ainsi que je l'ai dit à M. Calet, a été transmise à la SNCB.

Le dossier SNCB est brûlant et le souhait du Gouvernement, c'est vraiment cela notre balise, est de garder le cap des 60/40 et d'éviter que dans le cadre d'un partenariat public-privé, le solde qui ne serait pas amorti dans le chef de l'investisseur éventuel du côté wallon soit pris sur la dotation de l'investissement en Wallonie parce qu'alors, ce serait revoir la règle 60/40, donc, nous sommes parfaitement, je dirais, attentifs. Demain, le Gouvernement délibérera sur la question et nous ne sommes pas totalement rassurés, je dois le dire, par rapport aux intentions exprimées par les uns et par les autres ne fût-ce que parce que, du côté flamand, ce sont de nouvelles offres ferroviaires dont il s'agit, c'est à la fois le tunnel Kennedy, la plate-forme de Zeebrugge et donc là, ils peuvent trouver, compte tenu de la nouvelle offre ferroviaire, des partenaires privés qu'il est plus malaisé de trouver chez nous et je vous renvoie à ce propos à l'excellent commentaire de M. Léon Walry hier qui réagissait, qui exprimait ses craintes encore de manière beaucoup plus forte que je ne peux le faire à cette tribune ici.

Enfin, l'intermodalité entre le rail et le transport public par route est assurée dans la plupart des gares importantes de la SNCB. Des commissions provinciales composées de la SNCB et de représentants des sociétés d'exploitation du groupe TEC règlent ces problèmes notamment en définissant les délais d'attente des correspondances entre les deux modes de transport. C'était aussi une de vos questions.

Enfin, il faut souligner que les besoins en matière d'interopérabilité tarifaire sont déjà largement couverts pour la clientèle la plus fidèle constituée des abonnés. Des abonnements combinés entre le TEC et la SNCB et entre le TEC et les autres sociétés de transport en commun du pays existent depuis de nombreuses années. Un abonnement commun au TEC et à la STIB a été instauré pour la ligne «Rapido» du TEC Brabant-Wallon et la carte JUMP permet à la clientèle de fréquenter de manière indifférente les lignes exploitées par les sociétés de transport en commun présentes à Bruxelles.

Il s'agit maintenant de progresser vers la compatibilité des matériels de perception permettant l'utilisation d'une multiplicité de titres de transport tout en laissant la possibilité d'une tarification différenciée. Le groupe TEC a lancé un projet de modernisation de sa billétique à l'horizon de 2008 et, par ailleurs, un groupe de travail axé sur la billétique a été instauré à l'initiative du comité d'orientation de la SNCB.

Voilà un certain nombre de premières réponses qui, probablement, vous laissent un peu sur votre faim parce que j'ai dû survoler, passez-moi l'expression, l'ensemble des éléments : la voie d'eau, le rail, la route, les méga trucks, les schémas, les statistiques. Vous trouverez les compléments d'informations dans ma réponse écrite que je vous transmettrai bien volontiers ; et si vous le souhaitez, je vous donne rendez-vous de manière plus commode lors des travaux budgétaires 2005 ou futurs, en commission, parce que là nous aurons vraiment l'occasion de désosser cette politique en sachant bien que mes collègues Marcourt et Daerden ont autant, sinon davantage de compétence sur le sujet que je ne pouvais en avoir.

Voilà, j'espère avoir bien exprimé la pensée de M. Daerden et d'avoir résumé la mienne tout en remerciant l'assemblée de sa précieuse écoute. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité).*

Mme la Présidente. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Je remercie M. le Ministre et je comprends bien évidemment que ce sujet est vaste. Je pense que, en débattre en commission n'est pas en soi une mauvaise idée mais il faudrait que deux commissions puissent se réunir, ce sont les Commissions Économie et Transport car, effectivement, on touche les deux domaines, et refaire deux fois le débat, ce n'est peut-être pas non plus ce qui a de plus intéressant. Ceci dit, le temps urge en la matière.

Quatre petites réflexions.

Vous avez évoqué le projet de diagnostic de l'IWEPS : dans la mesure du possible, j'aimerais que le Parlement puisse en disposer également parce qu'il y a matière à réflexion, et vous l'avez souligné.

Par rapport aux ports autonomes, je ne visais pas, et vous l'avez bien compris, le port autonome de

Liège, mais il y a d'autres ports autonomes en Wallonie dans lesquels on ne fait pas de *statu quo*, on fait de la marche-arrière. Je vous invite en tant que ministre compétent à regarder cela de plus près.

Le dossier SNCB est certes brûlant mais, quelles que soient les décisions que prendra le Gouvernement fédéral, je pense que dans cinq, dix ans on ne nous dira pas que c'est de la faute du Gouvernement fédéral, mais on nous demandera ce que la Région wallonne a fait. Je pense qu'il faut prendre nos responsabilités, même si certaines décisions ne vous plaisent pas.

Et enfin, vous ne m'avez pas répondu, – ce n'est pas le point essentiel encore qu'il me tienne à cœur – sur le goulot de Halle. Mais nous avons évidemment ce qu'on appelle une primeur dans ce pays, primeur sur le plan européen, puisque nous avons la seule autoroute – primeur que nous partageons avec la Flandre – qui est coupée par un feu rouge en plein milieu mais enfin, peut-être qu'un jour une solution sera trouvée.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Pour la correction, puis-je dire à notre honorable collègue que pour les ports autonomes c'est mon collègue, M. Daerden qui est compétent. Moi, j'ai les terrains et l'équipement de ceux-ci à travers les zonings industriels mais rien d'autre. Lui, c'est le bateau, le fleuve, le port et moi, c'est l'accueil des entreprises.

M. Crucke (MR). – J'avais bien compris que vous répondiez pour lui aussi donc, je suppose que vous lui ferez sans aucun doute le message, à moins qu'il ne me lise…

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Il y avait deux hommes en moi, Michel Daerden et moi-même. Cela fait du monde, je vous assure.

M. Crucke (MR). – Vous faites au moins deux hommes.

Mme la Présidente. – L'incident est clos.

COMMUNICATION RELATIVE À L'ÉLECTION DU SYNDIC DE PRESSE

Mme la Présidente. – Je dois vous faire une communication. Il est porté à ma connaissance que M. Nicolas Barras, journaliste de l'Agence Belga vient d'être élu syndic du Parlement wallon par les journalistes accrédités auprès du greffe. J'en prends acte et lui adresse mes plus vives félicitations. *(Applaudissements sur tous les bancs).*

PROJET DE DÉCRET INSTAURANT UN SYSTÈME D'ÉCHANGE DE QUOTAS D'ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE (Doc. 7 (SE 2004) - N°s 1 à 4)

Vote nominatif

Mme la Présidente. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret instaurant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre.

– Il est procédé au vote nominatif.

53 membres prennent part au vote.

52 membres répondent oui.

1 membre s'abstient.

Ont répondu oui :

Mmes Corbisier, Pary-Mille, MM. Dardenne, Borsus, Mme Defalque, M. Crucke, Mme Cassart-Mailleux, M. Cheron, Mme Dethier-Neumann, MM. Meureau, Stoffels, Ficheroulle, Walry, Bayenet, de Lamotte, Lebrun, Ancion, Etienne, Furlan, Luperto, Milcamps, Pirlot, Senesael, Mmes Simonis, Tillieux, MM. Langendries, Smal, Di Antonio, Procureur, Grommes, Fourny, Thissen, Gennen, Boucher, Neven, Mmes Lissens, Docq, M. Mathen, Mmes Cornet, Bidoul, MM. Devin, Huygens, Pire, Avril, Fontaine, Daerden, Delannois, Wacquier, de Saint Moulin, Dehu, Collignon, Mme Colicis.

S'est abstenu :

M. Wesphael.

Y a-t-il une motivation d'abstention ?

M. Wesphael (Écolo). – Madame la Présidente, il est bien évident que ce décret est indispensable et relève d'ailleurs d'une obligation pour que nos entreprises soient effectivement en mesure d'appliquer ce système de quotas. Néanmoins, je pense que si nous voulons lutter efficacement contre l'effet de serre en Région wallonne, il faut aller beaucoup loin et beaucoup plus vite. Raison pour laquelle, nous avons déposé une proposition de décret qui, j'espère cette fois-ci pourra être examinée rapidement en commission et ne fera pas l'objet d'une nouvelle censure.

Mme la Présidente. – En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. WESPHAEL À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LA POSITION DE LA WALLONIE FACE AU TAUX D'OGM ACCIDENTEL DANS LES SEMENCES ET FACE À LA GESTION DE LA COEXISTENCE DES CULTURES», PAR MM. de LAMOTTE ET CONSORTS (Doc. 52 (2004-2005) - N° 1) ET PAR MM. WESPHAEL ET CONSORTS (Doc. 53 (2004-2005) - N° 1)

Vote nominatif

Mme la Présidente. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Wesphael à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la position de la Wallonie face au taux d'OGM accidentel dans les semences et face à la gestion de la coexistence des cultures».

La première motion, pure et simple, de MM. de Lamotte et Consorts, a été imprimée et distribuée sous le n° 52 (2004-2005) - N° 1.

La seconde motion, motivée, de MM. Wesphael et Consorts, a été imprimée et distribuée sous le n° 53 (2004-2005) - N° 1.

Conformément aux dispositions du point 4 de l'article 68 du Règlement d'ordre intérieur, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par MM. de Lamotte et Consorts.

– Il est procédé au vote nominatif.

53 membres prennent part au vote.

34 membres répondent oui.

5 membres répondent non.

14 membres s'abstiennent.

Ont répondu oui :

MM. Furlan, Milcamps, Avril, Gennen, Daerden, Luperto, Wacquier, de Saint Moulin, Thissen, Etienne, Mme Corbisier, Lebrun, de Lamotte, Bayenet, Walry, Ficheroulle, Stoffels, Meureau, Procureur, Collignon, Dehu, Delannois, Devin, Mme Docq, MM. Fourny, Grommes, Mme Colicis, MM. Di Antonio, Smal, Langendries, Mmes, Tillieux, Simonis, MM. Senesael, Pirlot.

Ont répondu non :

M. Cheron, Mme Dethier-Neumann, MM. Wesphael, Pire, Huygens.

Se sont abstenus :

Mmes Cornet, Defalque, MM. Neven, Mathen, Mmes Lissens, Cassart-Mailleux, MM. Fontaine, Boucher, Mme Bidoul, M. Ancion, Mme Pary-Mille, MM. Dardenne, Borsus, Crucke.

Motivation d'abstention : M. Fontaine.

M. Fontaine (MR). – Le groupe MR ne pouvait voter la motion de M. Wesphael parce que nous estimons que proclamer le territoire wallon sans OGM est à notre sens trop radical. On ne peut pas mettre tous les OGM dans le même sac, certains sont déjà aujourd'hui certifiés sans risque sanitaire. Il faut un examen au cas par cas. Si des risques phytosanitaires existent, il faudra alors prendre des mesures particulières. Des OGM sont indispensables à des essais variétaux et dans certains cas aux essais pharmaceutiques. Interdire les OGM freinerait indubitablement la progression de la recherche dans certains domaines. Nous resterons attentifs aux débats qui seront menés au niveau européen mais on ne peut, aujourd'hui, à ce stade incriminer l'ensemble des OGM.

M. Wesphael (Écolo). – Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, chers Collègues, le mercredi 6 octobre lors de la séance précédente du Parlement, j'ai interpellé M. Benoît Lutgen, Ministre notamment de l'Environnement, sur la position de la Wallonie quant au taux d'OGM accidentel dans les semences et sur la gestion de la coexistence des cultures, dossier, me semble-t-il, extrêmement important pour notre agriculture et pour l'économie wallonne.

À la suite de mon interpellation, j'ai déposé une proposition de résolution invitant le Gouvernement à prendre, en étroite concertation avec le Parlement et toutes les parties intéressées de la société civile, toutes les initiatives et mesures afin de programmer le territoire wallon, région sans OGM et de souscrire à la position commune adoptée le 4 novembre 2003 par douze régions d'Europe représentant sept États de l'Union, et de mettre ce point manifestement important, en débat, il le mérite, sauf, si vous considérez que ce n'est pas une problématique prioritaire.

Dans sa réponse, je le salue d'ailleurs, M. le Ministre a témoigné d'un réel esprit d'ouverture, ce que le groupe Écolo a salué. Le ministre a rappelé l'existence du groupe de travail mixte sur les OGM et a déclaré vouloir prendre une position prudente et ouverte. Il a ajouté : «*Je reste cependant ouvert – ceci me semble important – à cette proposition de résolu -*

tion» – avant d'ajouter : «*S'associer avec des régions sans OGM est une possibilité, je souligne, est une possibilité, qui mérite d'être débattue*». C'est donc la position de M. le Ministre.

Dans la foulée de cette intervention, marquée du signe du dialogue et de l'esprit d'ouverture, les groupes PS et cdH ont déposé, directement après, une motion pure et simple qui revient enterrer, évidemment, la proposition Écolo à propos de laquelle M. le Ministre a pourtant explicitement déclaré, qu'il restait ouvert. Donc, clairement, c'est refuser le débat en commission sur une problématique majeure. Voilà un bel exemple d'usage à contretemps des droits et devoirs de la fonction parlementaire. Quand Écolo invite à une revitalisation du Parlement et du rôle des élus, c'est évidemment afin que le Parlement redevienne un lieu d'échanges et de débats. Ce n'est assurément pas pour qu'il empêche un ministre en exercice d'entrer en dialogue avec ses élus et donc, c'est, de notre point de vue, parfaitement regrettable que ce débat ne puisse pas avoir lieu normalement en commission.

M. Antoine parlait tout à l'heure de Wesphael 1, Wesphael 2, Wesphael 3, sachez en tout cas que sur la question de la modernisation du fonctionnement de notre Parlement et de la nécessité qu'on puisse travailler de concert avec le Gouvernement, je n'ai jamais eu d'attitude génétiquement modifiée, ce qui n'est pas votre cas.

Mme la Présidente. – En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement wallon.

– *La séance est suspendue à 18 heures 12 minutes.*

– *La séance est reprise à 18 heures 22 minutes.*

Mme la Présidente. – La séance est reprise.

QUESTIONS ORALES

(suite)

QUESTION ORALE DE Mme COLICIS À Mme VIENNE, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR «LA NÉCESSITÉ DE PROMOUVOIR DAVANTAGE LE RECOURS AU PRÉSERVATIF FÉMININ»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Colicis à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «la nécessité de promouvoir davantage le recours au préservatif féminin».

La parole est à Mme Colicis pour poser sa question.

Mme Colicis (PS). – Madame la Présidente, Madame la Ministre, chers Collègues, un journaliste célèbre dit souvent : «sans transition», moi, je vais vous remercier pour l'enchaînement : après les semences, le préservatif. C'est parfait.

Autant le dire d'entrée de jeu et très clairement : la question n'a rien d'anodin, bien au contraire. Elle pourrait se révéler être d'une actualité aiguë lorsque sera commémorée la prochaine journée de lutte contre le Sida en décembre prochain. Cette journée met maintenant chaque année en lumière l'évolution de la maladie dans le monde. Alors, nous ne trompons pas. Même si le continent africain et certain pays d'Europe centrale et orientale connaissent des situations particulièrement critiques, les chiffres connaissent, malheureusement aussi, chez nous, un regain au niveau des cas de contamination.

Quelques chiffres.

Ici, en Belgique, ce sont, en 2003, 1.042 nouveaux diagnostics de VIH, soit trois nouveaux cas de contamination par jour, trois cas.

Et cela concerne uniquement le SIDA et je ne parle pas des autres maladies sexuellement transmissibles.

C'est dans ce contexte que je tiens à mettre en avant une étude réalisée par l'École de santé publique de l'ULg, étude réalisée par le professeur Deliège qui met bien en évidence le rôle que le préservatif féminin peut jouer, non seulement comme moyen de contraception, mais aussi, et surtout, contre la propagation de l'épidémie de SIDA et des autres maladies sexuellement transmissibles. Pour rappel, la syphilis, la chlamydia, l'herpes et bien d'autres.

L'étude en question se penche sur les raisons pour lesquelles son usage est peu répandu. En témoignent de nombreux collègues qui m'ont demandé ce que c'était.

Parmi ces raisons, retenons un prix encore trop élevé. Un préservatif féminin coûte trois euros l'unité. Donc, c'est dix fois plus cher qu'un préservatif masculin. On peut citer aussi une moins grande publicité et un réseau de distribution beaucoup moins développé que le préservatif masculin. Il y a aussi l'*a priori* culturel selon lequel – passez-moi l'expression – le latex serait réservé à l'homme. Mais ce n'est qu'un *a priori* culturel.

Et pourtant, une autre révélation de cette étude est que 78 % des femmes interrogées montrent un réel

intérêt et que 90 % d'entre elles le recommanderaient ou l'utiliseraient en cas de changement de partenaire.

Une proportion équivalente estimait que le prix du préservatif féminin devait pouvoir être identique à celui du préservatif masculin.

Autant d'éléments qui doivent nous pousser à la réflexion afin de populariser davantage un outil dont le confort – un dispositif, comme dirait M. Daerden – d'utilisation est largement et scientifiquement reconnu.

Alors, Madame la Ministre, ma question sera simple : ne pensez-vous pas qu'il faille envisager résolument un plan d'action au sein duquel les centres de planning familial ont un rôle moteur à jouer ?

Et donc, en d'autres termes, si, comme je l'ai dit, le latex était traditionnellement réservé aux hommes, ne serait-il pas opportun qu'à l'occasion, on rende l'initiative aux femmes et que le latex change de sexe ?

(M. Lebrun, vice-président, prend place au fauteuil présidentiel).

(Applaudissements sur les bancs du PS).

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Vienne.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Il est exact que la question va se poser en termes d'égalité des chances.

Monsieur le Président, Madame la Députée, chers Collègues, la vitesse de progression de l'infection du SIDA est de plus en plus inquiétante et le contrôle de la propagation de cette maladie et des maladies sexuellement transmissibles constitue actuellement un défi majeur pour notre société.

Le préservatif féminin ne représente pas un sujet anodin à mes yeux. Je tenais à vous le dire d'emblée. Et c'est avec beaucoup de sérieux que je tenais à répondre à cette question.

Depuis longtemps, le préservatif masculin est considéré comme le seul moyen technique de contraception et de prévention des maladies sexuellement transmissibles et a fait l'objet d'une promotion à grande échelle en Belgique.

Celui-ci est connu et reconnu par tous, mais, pour diverses raisons propres à chacun, il n'est pas utilisé lors de chaque rapport sexuel à risque.

Parmi les raisons de cette non-utilisation, on peut citer l'exemple de l'allergie au latex, parfois résolue par un préservatif qui n'en contient pas, ou encore le refus du partenaire masculin d'utiliser le préservatif.

Cependant, face à la recrudescence des cas d'infection, il y a lieu d'envisager des méthodes nouvelles de protection en complément de l'utilisation du préservatif masculin.

Le préservatif féminin est la méthode la plus récente mise à la disposition des femmes pour se protéger, à la fois, des grossesses non désirées et se protéger des maladies sexuellement transmissibles, y compris du virus du SIDA.

Bien utilisé, il permet d'offrir le même degré de protection que le préservatif masculin.

En Belgique, la majorité de la population, et même les prestataires de soins, semblent ignorer son existence et son prix reste encore relativement élevé, 8,90 euros pour trois pièces.

Sans vouloir vous donner un cours d'anatomie ni énumérer les avantages et les inconvénients de l'utilisation d'un tel produit, sans vouloir, encore moins, en faire sa publicité, je dois reconnaître que celui-ci représente une réelle alternative à son homologue masculin.

Il donne, en effet, une chance de protection aux femmes qui se sentent dépourvues face à des situations où l'utilisation du préservatif masculin n'est pas possible ou est difficile.

Bref, il leur donne une indépendance que le condom n'offre pas.

Au-delà des réactions que pourrait susciter la diffusion de ce produit, ne devons-nous pas aller plus loin et voir, dans ce mode nouveau de contraception et de protection, simplement un outil de plus mis à la disposition de la population pour lui permettre de mieux se prémunir ?

Comme vous le savez déjà, je suis également très sensibilisée au problème de sexualité chez les jeunes et aux grossesses prématurées.

Conjointement, avec ma collègue de la Communauté française, je tiens à mettre sur pied une étude permettant d'analyser les conditions d'accès aux méthodes contraceptives pour les jeunes femmes, de cerner les réalités vécues par ces dernières en matière de sexualité, de comprendre les circonstances de la survenue des grossesses prématurées et de leur recrudescence. Je tiens surtout à dégager des pistes d'action concrètes en matière de prévention.

Un comité d'accompagnement conjoint dressera ainsi l'inventaire des outils de prévention existants et suivra, parallèlement, l'étude et ses résultats.

Je pense qu'il sera opportun d'y aborder la question du préservatif féminin au même titre que celle de tous les autres moyens existants.

Avant de se lancer tête baissée dans sa diffusion, il y a lieu de réaliser une évaluation de la perception d'un tel produit ainsi que de son acceptabilité par ses utilisatrices et leur partenaire.

S'il permet aux femmes d'exercer un pouvoir et un contrôle accrus sur leur vie en général et sur la protection de leurs rapports sexuels en particulier qu'en est-il de l'avis de leur partenaire ?

Ce que l'on perd souvent de vue – et que je tiens à mettre en évidence, ici – est que, même si l'utilisation du préservatif est du ressort de l'individu, celui-ci nécessite néanmoins une négociation entre les deux partenaires, influencée par le milieu dans lequel ces personnes vivent et par le groupe social auquel ils appartiennent.

L'accès aux moyens de contraception et de protection, qu'il soit financier, géographique, social ou culturel, doit être garanti à toutes, mais aussi à tous. Les centres de planning familial ont un rôle à jouer dans cette tâche. C'est d'ailleurs via ceux-ci que j'entends améliorer l'éducation à l'usage et la distribution de moyens de protection et de contraception. *(Applaudissements sur les bancs du PS)*

M. le Président. – La parole est à Mme Colicis.

Mme Colicis (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse audacieuse à une question courageuse. *(Réaction de M. Walry)*.

M. le Président. – Sans commentaire, Monsieur Walry.

M. Walry (PS). – Et le plaisir, dans tout cela.

M. le Président. – Mais, Monsieur Walry, à mon avis, cela doit faire l'objet d'une interpellation que vous ne manquerez pas de développer lors de la prochaine séance.

QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À Mme VIENNE, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR «LE PLAN CONCERTÉ DE PRÉVENTION, D'AIDE ET DE SOINS EN ASSUÉTUDES»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «le plan concerté de prévention, d'aide et de soins en assuétudes».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (MR). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, la consommation de produits provoquant des assuétudes (drogues illicites tels le cannabis, la cocaïne, etc.) ne fait qu'augmenter, en particulier chez les adolescents. Et chez ces derniers, elle concerne un public de plus en plus jeune.

Les auteurs de la note politique fédérale relative à la problématique de la drogue du 19 janvier 2001 relevaient alors que «*certains services d'assistance aux toxicomanes constatent que l'âge auquel débute la consommation de drogues est en baisse. Les jeunes auraient leur premier contact avec les drogues illégales à l'âge de 13 ans, parfois même 11 ans*».

Par ailleurs, les habitudes de consommation évoluent sans cesse compte tenu notamment de l'apparition continue de nouveaux produits de synthèse.

Dans le domaine des toxicomanies et des assuétudes, des progrès substantiels ne peuvent être escomptés sans une politique cohérente axée principalement sur la prévention de l'ensemble des assuétudes, y compris les habitudes tabagiques et les comportements à risque en matière de consommation.

Vous comprendrez ma satisfaction à l'annonce du plan concerté de prévention d'aide et de soins en assuétude. Satisfaction de courte durée, hélas, à la lecture de votre communiqué de presse.

Pourtant, le début du communiqué était prometteur puisqu'il identifiait le problème majeur rencontré en cette matière : le morcellement des compétences entre les niveaux de pouvoir.

Hélas, trois fois hélas, les bonnes intentions s'arrêtent déjà ici.

La suite du communiqué nous apprend que – je cite : *«le plan pourrait aboutir à la mise en place de structures nouvelles»* – les vieux démons ressurgissent – *«et devra permettre de réaliser un diagnostic concernant la consommation.»*. Cette mission a déjà été confiée à l'Observatoire belge des drogues et des toxicomanies. Dès lors, pourquoi vouloir recommencer ce travail, mettre en place encore de nouvelles structures ?

Ne serait-il pas plus efficace d'utiliser les structures et données existantes ?

«Et, sur base de celui-ci – donc, je cite toujours – *cibler les actions à mener notamment à l'égard des jeunes afin de lutter efficacement contre les assuétudes ?*

Concrètement, la préparation du plan sera réalisée par un collège d'experts associant les acteurs locaux dont la mission débutera le 1er janvier 2005. Ce collège sera chargé de :

- *dresser un cadastre des actions et projets existant pour les toxicomanes et leur famille, en identifiant les manques et doublons éventuels ;*
- *faire un inventaire des besoins nécessitant une action conjointe ;*
- *et définir les actions prioritaires communes à mettre en place».*

Quid de l'accord de coopération du 2 septembre 2002 entre l'État, les Communautés, la Commission communautaire commune, la Commission communautaire française et les Régions pour une politique de drogues globale et intégrée ? Cet accord organise les travaux d'une conférence interministérielle sur le sujet et son article 8 crée une cellule générale de politique en matière de drogues pour l'appuyer, dont la première mission est de faire réaliser un inventaire détaillé, complet et à jour de tous les acteurs impliqués dans la problématique des drogues. Pourquoi, de nouveau, ne pas s'appuyer sur les initiatives existantes et beaucoup plus transversales d'ailleurs ?

Par cet accord de coopération, l'article 1er dispose que : «*Dans le respect de leurs compétences respectives, les parties signataires s'engagent à se concerter pour harmoniser leurs politiques en matière de prévention de l'usage de drogues, d'offre d'assistance et de traitements destinés aux toxicomanes, de contrôle de la production et du commerce ou du trafic de stupéfiants et de substances psychotropes, sur la base d'objectifs communs*». Qu'apporterait de plus le fait de faire un inventaire des besoins nécessitant une action conjointe et de définir les actions prioritaires communes à mettre en place ?

Votre communiqué poursuivait comme suit :

«Le plan concerté devra proposer des solutions concrètes et facilement réalisables répondant aux huit problématiques suivantes :

l'amélioration de la diversification de l'offre d'aide et de soins aux personnes toxicomanes» ; alors que le troisième objectif de l'accord de coopération dont j'ai parlé plus haut est justement l'optimalisation et la diversification de l'offre en matière d'assistance et de traitements offerte aux toxicomanes. J'ajouterai, en outre, que notre Parlement wallon a adopté l'année dernière le décret du 27 novembre 2003 relatif à l'agrément et au subventionnement des réseaux d'aide et de soins et des services spécialisés en assuétudes. Les missions de ces réseaux sont : «*d'identifier les besoins d'aide et de soins en matière d'assuétudes dans la zone de soins en assuétudes où il exerce ses activités, de mener une concertation relative à la répartition des tâches et leur complémentarité afin de développer une offre d'aide et de soins cohérents dans la zone de soins en assuétudes concernée et de structurer l'offre*». Quelle plus-value votre plan pourrait-il apporter ?

«*la définition d'une politique optimale de gestion des risques quelle que soit leur nature et pour tous les publics concernés ;*

le renfort des liens entre les actions préventives de réduction des risques et les moyens de prise en charge des patients toxicomanes». Ce même article 3 du décret précité prévoit expressément de structurer, le cas échéant, sur la base d'une convention avec le réseau agréé par une autre zone de soins en assuétudes, l'offre en fonction de la réduction des risques. C'est le point d.

Les problématiques 4 à 8, dont je vais vous épargner la lecture, sont de la même façon abordées dans les missions de ces réseaux via les fonctions d'accueil et d'information, d'accompagnement et de soins à destination des bénéficiaires, entendu, au sens de ce décret, comme étant «*toute personne concernée directement ou indirectement par les problèmes d'assuétudes*», y compris donc les parents des toxicomanes.

Je pense donc avoir démontré à suffisance que votre plan tel qu'annoncé, en tout cas, n'est au mieux qu'un effet d'annonce, puisqu'il fait l'impasse sur les mécanismes déjà mis en place, prévoit la création de nouvelles structures dédoublant les structures existantes au lieu d'en étendre, si besoin est, le champ d'activité, ne se cantonne qu'aux passerelles entre la Communauté française et la Région wallonne sans aborder les collaborations avec d'autres niveaux de pouvoir, tels que le fédéral, les provinces ou les communes. On assiste, donc, à un recul par rapport à la situation antérieure.

En résumé, pourquoi vouloir recommencer un travail déjà amorcé par d'autres et de manière beaucoup plus transversale et intégrée ? Pourquoi mettre en place encore de nouvelles structures alors qu'il serait plus efficace d'utiliser les structures et les données existantes ? Quelle plus-value apporte votre plan par rapport aux initiatives existantes, accord de coopération et décret assuétudes ?

Voilà, Madame la Ministre, les questions que je souhaitais vous poser. J'espère que vous pourrez m'éclairer et peut-être me dire que dans un certain nombre de cas, j'ai mal lu.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Vienne.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, chers Collègues, l'initiative qu'en matière d'assuétudes, ma collègue de la Communauté française en charge de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé et moi-même avons prise, à l'occasion du premier Gouvernement conjoint des deux exécutifs du 14 octobre dernier, part du constat qu'il existe heureusement aujourd'hui dans notre pays, de nombreux acteurs, services et dispositifs qui, spécifiquement ou plus accessoirement, interviennent dans la prise en charge des toxicomanes et de leurs problèmes.

Des médecins généralistes et pharmaciens d'officine aux structures hospitalières ou ambulatoires, en passant par les centres d'information ou les maisons d'accueil socio-sanitaires, les structures de prise en charge sont variées.

De l'échange de seringues aux cures de sevrage, en passant par la délivrance de méthadone, les méthodes d'approche sanitaires sont également diverses.

Enfin, il convient de signaler encore, sur le plan social, l'ouverture aux personnes toxicomanes et à leur entourage, de nombreuses structures d'information, d'accueil, d'aide, d'hébergement et d'accompagnement (services d'urgence sociale, abris de nuit, restos du cœur, dans certains cas, relais sociaux …).

Tous les niveaux de pouvoir sont ainsi engagés dans la mise en œuvre d'actions de prévention et de traitement des assuétudes : l'État, les Communautés, les Régions et également les pouvoirs locaux.

L'importance de ces interventions constitue, cependant, du fait de sa dispersion, parfois un obstacle à la bonne organisation de l'offre de services aux toxicomanes.

Dès lors, la Déclaration de politique régionale engage le Gouvernement wallon – je cite – *«à définir avec la Communauté française un plan concerté de prévention, d'aide et de soins en assuétudes, axé sur des valeurs et priorités communes.»*.

L'approche politique privilégiée par le Gouvernement wallon et par celui de la Communauté française est de promouvoir la santé, de prévenir et réduire toutes les formes de dépendance. Elle est également d'assurer une gestion des risques liés à la toxicomanie et aux assuétudes la plus efficace possible, c'est-à-dire qui parvienne à réduire ces risques au maximum, quelle que soit leur nature, pour la personne elle-même, mais également pour son entourage et pour la société en général.

Au départ de ces valeurs et priorités communes, les Gouvernements de la Communauté française et de la Région wallonne ont conjointement souhaité s'entendre sur la réalisation rapide, dans le cadre de leurs compétences spécifiques, d'un plan concerté visant à jeter les passerelles nécessaires entre les secteurs aujourd'hui trop fragmentés de la prévention, de l'aide et des soins en matière d'assuétudes.

Ce plan pourrait, en effet, aboutir à mettre en place des structures nouvelles permettant à l'avenir d'allier les compétences de chacun de ces secteurs – «pourrait», Monsieur Fontaine, – à condition que cela s'avère utile ou nécessaire pour allier nos compétences respectives, c'est-à-dire pour jeter entre les services qu'elles supportent des passerelles susceptibles d'améliorer les prises en charge.

Le plan associera la réflexion et, s'ils le souhaitent, les possibilités d'action des pouvoirs locaux, la proximité de ceux-ci permettant d'établir rapidement un diagnostic au regard d'une situation de consommation et de cibler les actions qu'il faut mener, auprès des jeunes notamment, pour lutter efficacement contre les assuétudes.

La préparation du plan sera confiée à un collège d'experts composé de personnes particulièrement renommées pour leur parfaite connaissance du secteur de l'aide à la jeunesse ainsi que des secteurs concernés par la prévention, l'aide et le traitement en matière d'assuétudes. Ce collège aura une triple mission, vous l'avez dit :

– dresser un cadastre critique des actions et projets actifs dans les champs de la prévention et de la prise en charge des toxicomanes et des familles, en y identifiant les manques et doublons éventuels ;

– faire un inventaire exhaustif et argumenté des besoins qui nécessitent une action conjointe des deux niveaux de compétences concernés ;

– définir les actions prioritaires communes à mettre en place.

Le collège d'experts sera installé et son cahier des charges complet sera défini pour la fin de l'année 2004. Sa mission débutera au 1er janvier prochain et devra être terminée à l'issue du premier semestre 2005, de manière à permettre la finalisation du plan concerté avant la préparation des budgets 2006 des deux entités.

En ce qui concerne son contenu, ce plan concerté devra, au moins, proposer des mesures concrètes et facilement réalisables dans les huit problématiques suivantes :

– l'amélioration de la diversification de l'offre d'aide et de soins aux personnes toxicomanes ;

– la définition d'une politique optimale de gestion des risques quelle que soit leur nature et pour tous les publics concernés ;

– le renfort des liens entre les actions préventives de réduction des risques et les moyens de prise en charge des patients toxicomanes ;
– la création de nouveaux services de soutien et d'accompagnement des parents de toxicomanes ;
– l'établissement de collaborations utiles entre le secteur de l'aide à la jeunesse et les services offrant une aide médicale et/ou thérapeutique ;
– la création de cercles relais de prévention et d'orientation vers les secteurs de prise en charge, et en association avec ceux-ci, dans les écoles et autres lieux de vie des jeunes ;
– la participation d'acteurs du secteur socio-éducatif dans les réseaux «assuétudes» ;
– l'amélioration de la prise en charge socio-sanitaire des toxicomanes délinquants, et en particulier des mineurs, y compris durant l'exécution des peines.

Certes, Monsieur Fontaine, vous avez pu lire ailleurs l'énoncé de l'une ou l'autre de ces problématiques. Elles sont, en effet, courantes dans les préoccupations de tous ceux qui ont à décider dans cette délicate question de la toxicomanie, à quelque niveau de pouvoir ou de compétence qu'ils se situent.

Je voudrais cependant vous dire, pour conclure, qu'il manque à votre raisonnement, à propos de la plus-value que devra apporter notre plan, quelques mises à jour essentielles.

Premièrement, je dois en effet informer votre Assemblée de ce que l'accord de coopération du 2 septembre 2002, que vous avez évoqué longuement, s'il a bien été signé par toutes les parties, n'a pas encore été concrétisé. En effet, la «Cellule générale de politique en matière de drogues» n'est pas encore en place – l'initiative, sur ce plan, appartient au Gouvernement fédéral.

Deuxièmement, je dois rappeler à votre Assemblée que le décret relatif aux assuétudes qu'elle a adopté en 2003 n'a fait l'objet d'un arrêté d'exécution qu'en fin de législature dernière, ce qui implique que la réalisation concrète des réseaux d'aide et de soins, dont vous avez très justement et aussi longuement rappelé les missions, ne trouvera son aboutissement, au plus tôt, qu'en fin d'année prochaine – tel est le *timing* qui a été voulu par mon prédécesseur et que je ne puis accélérer en cette phase délicate de démarrage.

Notre initiative conjointe avec la Communauté française ne s'inscrit donc pas en concurrence ou par défaut d'autres accords ou dispositions déjà pris. Elle prend acte de l'état réel d'avancement de ceux-ci et a la modestie de vouloir dégager, sans attendre, des solutions concrètes dès le moment où il s'avère qu'elles sont utiles au profit des populations bénéficiaires, de manière à jeter des passerelles entre les compétences respectives de la Communauté française et de la Région wallonne.

Vous n'allez pas, je l'espère, nous en vouloir de respecter aussi strictement notre champ de compétences respectives. Nous aurions agi autrement que vous auriez alors pris prétexte de cela pour nous formuler les mêmes reproches que ceux que vous nous avez adressés ce jour.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (MR). – Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse particulièrement complète. Je n'avais pas dit en début de mon intervention que je trouvais l'idée inintéressante. Tout ce qui peut aller dans le sens de la coopération est certainement bon. Mon seul souci était essentiellement que cette coopération puisse se faire aussi avec les autres niveaux de pouvoir.

J'ai entendu ce que vous venez de nous dire à propos de cet accord qui n'est pas encore concrétisé. Il faudrait peut-être, dès lors, une fois que vous aurez atteint la vitesse de croisière avec cet accord de coopération Région wallonne/Communauté française, relancer l'accord de coopération avec l'État fédéral, parce que dans un domaine comme celui-là, les moyens ne sont pas particulièrement importants et donc, tous les moyens qui sont mis en œuvre et tous les financements qui sont disponibles doivent être rentabilisés le mieux possible. Plus il y aura de coopération entre les niveaux de pouvoir plus, je pense, on pourra avoir une meilleure efficacité.

QUESTION ORALE DE Mme BIDOUL À Mme VIENNE, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR «LES CONSÉQUENCES DE LA RECONNAISSANCE DE L'AUTISME»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bidoul à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «les conséquences de la reconnaissance de l'autisme».

La parole est à Mme Bidoul pour poser sa question.

Mme Bidoul (MR). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, ma question a donc trait aux implications de la décision de reconnaître l'autisme comme une pathologie à part entière.

On estime, actuellement, la prévalence de l'autisme à 5 à 20 personnes sur 10.000. Les personnes atteintes de ce trouble grave du comportement présentent, à des degrés divers, des problèmes de communication verbale ou non verbale, des difficultés relationnelles et résistent à toute forme de changement. Cependant, l'autisme n'est pas nécessairement synonyme de déficience intellectuelle ; certaines personnes autistes ont d'ailleurs des capacités intellectuelles supérieures. Ceci démontre la nécessité d'une prise en charge spécialisée, possible dès lors que le handicap est reconnu en tant que tel.

La même réflexion est à la base de la reconnaissance de la cérébrolésion, congénitale ou acquise, comme handicap. Les personnes cérébrolésées peuvent souffrir de séquelles multiples : difficultés de motricité, perte de goût, d'odorat, problèmes graves de mémoire, de concentration, de communication et de comportement. Ceci implique également une prise en charge particulière et globale.

L'article 2, alinéa 2 du décret du 6 avril 1995 relatif à l'intégration des personnes handicapées prévoit que les personnes handicapées, pour être reconnues comme telles, doivent relever d'une des catégories de handicap déterminées par la Communauté française.

Inscrite dans l'arrêté royal n° 81 du 10 novembre 1967 créant un Fonds de soins médicosocio-pédagogiques pour handicapés, la catégorisation des handicaps est désuète et inadaptée aux réalités actuelles. Ces catégories ne correspondent plus, en effet, aux développements des connaissances scientifiques en la matière, ni aux standards de prise en charge.

Sous la précédente législature, la ministre de la Communauté française a fait le choix irrévocable de reconnaître enfin l'autisme comme une pathologie à part entière.

L'arrêté royal de 1967 comporte 15 catégories de handicap, deux catégories supplémentaires y ont ainsi été ajoutées : les mineurs d'âge et les majeurs souffrant d'autisme, et les mineurs d'âge et les majeurs souffrant de cérébrolésion.

Comme vous le savez, et jusqu'à ce que cette décision soit prise, les institutions accueillant des personnes autistes ou cérébrolésées ne bénéficiaient de subventions de l'AWIPH qu'au travers d'interventions pour les handicaps surajoutés dont ils sont surabondamment les victimes. C'est un souci supplémentaire que non seulement les familles mais également les institutions doivent affronter alors qu'elles sont déjà plongées dans le désarroi.

Mes questions sont donc les suivantes.

Pouvez-vous me préciser quelles dispositions ont été prises par l'AWIPH pour exécuter la décision prise sous la précédente législature et ainsi leur offrir l'encadrement adéquat qui leur faisait défaut jusqu'ici ?

J'aimerais également vous demander quelle place prend désormais cette pathologie dans la nomenclature spécifique de reconnaissance de l'AWIPH ? Enfin, pouvez-vous me dire si des centres spécifiques ont été créés et si des formations particulières pour le personnel ont été prévues ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Vienne.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Monsieur le Président, Madame la Députée, chers Collègues, le Contrat d'avenir pour la Wallonie, finalisé en juillet 2000 par le Gouvernement précédent, prévoyait dans sa fiche 47 consacrée aux personnes handicapées que : *«une politique d'intégration sociale des personnes sera menée en tenant compte des spécificités de leur handicap, en visant une qualité de vie optimale. Les situations les plus cruciales seront rencontrées en priorité…»* et parmi les situations citées, nous retrouvions l'autisme. Par ailleurs, il est encore mentionné dans la même fiche que : *«Des démarches seront entreprises auprès de la Communauté Wallonie-Bruxelles afin de procéder à la révision des catégories de handicap…»*.

C'est donc chose faite puisque le 22 avril dernier, le Gouvernement de la Communauté française a adopté l'arrêté permettant de reconnaître l'autisme.

Ainsi, dans la continuité de cet arrêté, je suis heureuse de vous annoncer que j'examinerai, avec l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées qui relève de mon département, les modifications à apporter à la législation régionale pour que cette pathologie puisse bénéficier d'une réelle prise en charge.

Je compte aussi revoir les normes d'agrément et de subvention des services d'accueil de jour, de placement familial et résidentiel, pour y inclure les personnes souffrant d'autisme.

En outre, comme j'ai eu l'occasion de le préciser dans mon programme d'action dans le cadre de la Déclaration de politique régionale, j'entends prendre en compte les besoins spécifiques des personnes les plus fragilisées et développer, avec mes collègues du Gouvernement wallon, des plans d'action transversaux.

Ceux-ci auront notamment pour vocation :

– de parfaire l'intégration de la personne handicapée et de répondre au mieux aux besoins rencontrés dans la vie de tous les jours ;

– de veiller notamment à ce que la politique du logement puisse assurer un volet consacré aux logements adaptés pour les personnes handicapées ;
– de définir et d'étudier le principe des budgets personnalisés et dès lors adaptés aux besoins des personnes handicapées ;
– d'assurer, en collaboration avec la Communauté française, un cadre budgétaire répondant aux besoins en enseignement des personnes handicapées ;
– et d'assurer les formations continuées du personnel.

Vous le voyez, dans les mois et les années à venir, j'aurai l'occasion de concrétiser les défis et les objectifs que je me suis fixés dans le cadre des attentes importantes dont fait état le secteur de la personne handicapée, en général et la personne souffrant d'autisme, en particulier.

M. le Président. – La parole est à Mme Bidoul.

Mme Bidoul (MR). – Je vous remercie pour vos réponses qui me rassurent tout à fait, mais j'aimerais quand même beaucoup insister sur l'urgence qu'il y a de prendre des mesures concrètes pour l'exécution de la décision de reconnaissance. De nombreuses institutions d'accueil attendent avec impatience ces mesures concrètes et notamment celles qui concernent le subventionnement, évidemment, et cela, afin de leur permettre de pouvoir assurer un accueil et un encadrement de qualité, ce qu'elles font déjà pour l'instant mais parfois en passant vraiment par le parcours du combattant pour arriver à leurs fins. Donc, je vous remercie et je serai très attentive aux mesures concrètes que vous prendrez à l'avenir.

QUESTION ORALE DE M. DELANNOIS À Mme VIENNE, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, ET À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «L'INCINÉRATION DE DÉCHETS DANGEREUX PAR LA CIMENTERIE CCB»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Delannois à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances et à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'incinération de déchets dangereux par la cimenterie CCB».

La parole est à M. Delannois pour poser sa question.

M. Delannois (PS). – Monsieur le Président, Madame et Monsieur les Ministres, chers Collègues, de plus en plus souvent en Wallonie, on constate qu'à côté de la filière publique de l'incinération des déchets, se développe une filière privée essentiellement constituée par des cimenteries, notamment pour les déchets dangereux. Celles-ci se lancent dans l'incinération pour des raisons de valorisation énergétique et de réduction du coût d'exploitation.

Ainsi, depuis 1997, les cimenteries CCB de Gaurain-Ramecroix développent des activités d'élimination et de valorisation de déchets et ce, parallèlement à leur activité naturelle de production de ciment, tout comme les cimenteries voisines situées dans les entités limitrophes.

Au cours de l'année 2001, cette société a introduit un permis d'environnement pour l'élimination de produits dangereux, permis qu'elle a obtenu moyennant le respect de toute une série de conditions strictes émises par le Collège des bourgmestre et échevins de la Ville de Tournai et se basant sur la réglementation européenne qui sera en vigueur dès décembre 2005.

Depuis lors, toute une série de recours ont été introduits à l'encontre de cette décision.

Aussi, et sans demander au ministre de l'Environnement de se prononcer sur la décision qu'il prendra dans ce dossier, je souhaiterais connaître la date à laquelle il remettra son avis sur la question. Je voudrais également savoir si le recours introduit est suspensif ou non du permis octroyé afin de clarifier diverses déclarations contradictoires parues dans la presse. En d'autres termes, pouvez-vous me préciser si la combustion a d'ores et déjà commencé ? De manière générale, pouvez-vous nous dire si vous souhaitez développer l'incinération privée des déchets ? Existe-t-il actuellement d'autres solutions quant à l'incinération des déchets dangereux ?

L'autre volet de ma question concerne l'étude épidémiologique à réaliser dans le bassin carrier du Tournaisis.

En effet, des investigations devaient être réalisées, notamment par l'Institut provincial d'hygiène et de bactériologie, et des mesures effectuées par l'ISSeP sous la direction de la plate-forme santé-environnement. Il me semble qu'il serait judicieux que ces études démarrent à blanc, c'est-à-dire avant l'incinération de déchets dangereux à la CCB ou, en tout cas, le plus vite possible afin de ne pas mettre à mal les résultats de ces études.

Aussi, Madame la Ministre, pourriez-vous me dire si le subside pour cette étude pourra bientôt être débloqué ?

M. le Président. – D'après ce que je comprends aux mouvements des différents ministres, c'est M. Lutgen qui va répondre à la fois au nom de Mme Vienne et en son nom personnel.

La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, chers Collègues, effectivement, je répondrai également au nom de Mme Vienne qui m'a fourni toutes les explications pouvant vous éclairer.

Vous n'êtes pas sans ignorer que par arrêté du 18 mai 2004, le Collège des bourgmestre et échevins de la Ville de Tournai octroyait à la s.a. Cimenteries C.C.B. un permis d'extraction pour dépendances de carrières visant la valorisation/élimination de déchets dangereux aux fours n°3 et n°4 de la cimenterie sise à Gaurain-Ramecroix.

Dix recours ont été exercés à l'encontre de cette décision, notamment par l'exploitant, l'Administration et Inter-Environnement Wallonie. Les autres recours ont été introduits par des riverains proches de l'établissement.

En ce qui concerne la date à laquelle je pourrai me prononcer sur ce dossier, et dans l'état de la réglementation, l'autorité compétente sur recours dispose d'un délai de trois mois qui légalement peut être prolongé. Ce délai doit bien sûr être considéré comme un délai d'ordre et non de rigueur (pas de sanction en cas de dépassement).

Les dix recours sont toujours en cours d'instruction au sein de mon administration.

Vu, et vous le comprendrez bien, la complexité des questions abordées dans le cadre des recours, notamment sur certains aspects techniques, et pour permettre à l'Administration d'effectuer une analyse précise et minutieuse, je prendrai sous peu un arrêté prolongeant de six mois le délai d'instruction.

À propos du caractère suspensif des recours, je tiens simplement à porter à votre connaissance les éléments suivants : le fait qu'un recours ait été introduit par l'Administration le rend suspensif de la décision attaquée.

En conséquence, le permis n'est pas exécutoire et, selon mon administration, la combustion de déchets dangereux à l'échelle industrielle n'a pas encore commencé.

En ce qui concerne votre question sur le développement de l'incinération privée, je suppose qu'elle se réfère à l'incinération des déchets dangereux en cimenterie. Vous me faites signe que oui, donc, c'est très bien.

Il me paraît utile de souligner les quelques éléments suivants.

Avant tout, il est nécessaire de développer une politique efficace de prévention qui permette à la fois de réduire la production de déchets dangereux et leur nocivité.

Par ailleurs, si des déchets dangereux sont produits – malheureusement, il en existe –, il est impératif qu'ils soient correctement gérés, dans les meilleures conditions techniques, et ce, pour préserver la qualité de vie des riverains, leur santé et aussi leur environnement.

Pour rencontrer l'ensemble de ces objectifs, il me paraît essentiel que ces opérateurs s'inscrivent dans une politique d'amélioration continue de la qualité de l'environnement.

Au-delà de 1.200°, incorporation dans le produit (pas de déchet résiduel) et également traitement spécifique des fumées.

En ce qui concerne les alternatives, elles s'avèrent parfois malheureusement très réduites, reconnaissons-le. En effet, certains déchets, pour des raisons physiques ou chimiques, ne peuvent être mis en décharge. C'est par exemple le cas de certains liquides comme les solvants ou encore les résidus de peintures.

Finalement, en ce qui concerne le volet santé, c'est la partie de Mme Vienne, et plus particulièrement la réalisation d'une étude épidémiologique, je tiens à porter à votre connaissance les précisions suivantes.

Dans un souci de protection de la santé des citoyens, une campagne de mesure de la qualité de l'air, pilotée d'ailleurs par mon administration, est en cours dans le Tournaisis.

Ces mesures sont effectuées par l'ISSeP sur deux périodes de huit semaines, (juillet à septembre et novembre à décembre), de manière à couvrir les différentes conditions météorologiques de l'année.

Les données disponibles pourront être utilisées par le comité d'accompagnement mis en place lors du permis d'environnement pour évaluer l'évolution de la qualité de l'air dans l'hypothèse d'une mise en service de l'installation.

Par ailleurs, l'Institut provincial d'hygiène et de bactériologie effectuera une veille sanitaire dans le cadre de l'incinération des déchets dangereux en cimenterie dans le Tournaisis.

D'ailleurs, une subvention de 24.000 euros a été prélevée à cet effet sur le budget 2004 pour le permettre.

M. le Président. – La parole est à M. Delannois.

M. Delannois (PS). – Tout d'abord, un tout grand merci concernant les différents éléments qui ont été abordés ici.

En ce qui concerne les différents subsides en matière de santé, il est clair que le fait de débloquer celui-là va permettre de rassurer quelque peu les riverains.

Je ne dirai pas que je connaissais tout à fait les éléments dont vous avez parlé mais il était bon de les relever dans cette enceinte parce que, parfois, toute une série de contradictions émergent dans ce genre de dossier et ne font qu'accélérer ou, en tout cas, accentuer un malaise.

QUESTION ORALE DE Mme CASSART-MAILLEUX À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LA DÉCLARATION DES SUPERFICIES DE PRODUCTION DE LIN PAR LES AGRICULTEURS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la déclaration des superficies de production de lin par les agriculteurs».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, en juin 2003, le Conseil européen, réuni à Luxembourg, décidait une réorientation de la Politique agricole commune, notamment par un paiement unique intégral des aides.

Chaque agriculteur recevra, donc, une seule enveloppe regroupant toutes ces primes, sauf celles concernant les vaches allaitantes et les mesures agri-environnementales.

Un problème particulier se pose dans le secteur du lin. Vous le savez certainement, la production du lin s'étend en 2004, en Région wallonne, sur 13.088 hectares. En 1999, seuls 8.075 hectares étaient consacrés à cette culture, soit une augmentation de 63 % en à peine cinq ans. Le lin est devenu une des cultures de diversification pour de nombreux agriculteurs wallons. Par comparaison, cela représente aussi 25 % de la surface agricole allouée à la culture betteravière.

Les aides spécifiques relatives au secteur lin seront intégrées dans l'enveloppe globale. Le problème est que certains agriculteurs ne déclaraient pas eux-mêmes cette culture car, dans bien des cas, c'est le marchand de lin qui déclarait la parcelle.

Quelles solutions, Monsieur le Ministre, peut-il proposer pour ces agriculteurs qui risquent de voir leur enveloppe sérieusement diminuée ?

Par ailleurs, le calendrier établi pour la Région wallonne prévoyait que, dès la mi-septembre 2004, la DGA envoie à chaque agriculteur la notification d'attribution des droits provisoires au paiement unique.

Pour les agriculteurs, il est donc très important de posséder au plus vite ce document, afin qu'ils puissent vérifier ces informations, faire leurs remarques et, le cas échéant, introduire un recours. Ce recours devait être introduit au plus tard le 30 octobre.

Or, il s'avère que de nombreux agriculteurs n'ont toujours pas reçu, à ce jour, cette notification. M. le Ministre peut-il me dire quelles sont les raisons de ce retard ? Quand les agriculteurs recevront-ils cette notification ? Par ailleurs, me confirmez-vous que la date butoir pour qu'ils puissent faire part de leurs remarques et, le cas échéant, introduire un recours, est bien reportée au 31 décembre 2004 ?

Je vous remercie des apaisements que vous apporterez au monde agricole.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Dans le cadre de la réforme à mi-parcours de la PAC, le règlement européen prévoit que les droits individuels aux aides sont fixés sur base des aides globales reçues par les producteurs en 2001 et 2002.

Il n'est donc pas exact de dire que leur enveloppe sera diminuée par rapport aux aides qu'ils percevaient auparavant.

Par contre, il est vrai que des négociants en lin ont déclaré réglementairement des superficies occupées sous contrat …

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Ministre, vous voulez bien répéter parce que je n'ai pas bien compris le début de votre réponse ?

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Parce que vous n'écoutiez pas, voilà le problème. Je veux bien recommencer mais si vous n'écoutez pas… D'autant plus que l'on vous fait le cadeau de passer avant vos collègues pour que vous puissiez partir plus vite et vous me faites recommencer. Ce n'est pas grave, on y va.

Dans le cadre de la réforme à mi-parcours de la PAC, le règlement européen prévoit que les droits individuels aux aides sont fixés sur base des aides globales reçues par les producteurs en 2001 et 2002.

Il n'est donc pas exact de dire que leur enveloppe sera diminuée par rapport aux aides qu'ils percevaient auparavant.

Il est vrai cependant que des négociants en lin ont déclaré réglementairement des superficies occupées sous contrat temporaire de culture passé avec des agriculteurs et que, dès lors, ce sont ces négociants en lin qui ont bénéficié des droits aux aides.

Il me revient d'ailleurs que des négociants en lin proposent maintenant des contrats de lin dans des conditions de prix inacceptables, mettant les producteurs en concurrence entre eux. Malheureusement – et je le regrette, croyez-le bien –, nous n'avons, à ce sujet, aucun pouvoir coercitif. Ce problème gonfle le dossier de l'agriculture contractuelle et la nécessité de la mise en place au niveau fédéral de chambres arbitrales, comme le demande la FWA. Je soutiens clairement cette demande qui relève de la compétence de la ministre Laruelle, qui n'en a pas énormément en matière d'agriculture mais sur ce sujet-là, je ne doute pas une seule seconde que vous ferez en sorte que votre collègue du fédéral l'interpelle pour débloquer la situation, ce qui montrerait d'ailleurs une bonne collaboration entre la Région et le fédéral, tous partis confondus.

En ce qui concerne le calendrier, Mme la Députée aura pu lire dans la presse agricole qu'en raison de contraintes réglementaires et techniques, le calendrier idéal proposé par la Direction générale de l'agriculture a été modifié en concertation avec la FWA.

La notification provisoire des droits sera transmise le 15 novembre 2004 à plus de 19.000 producteurs. Ils auront jusqu'au 31 décembre de cette année pour introduire un recours éventuel. Les producteurs introduiront leur formulaire de demande de participation à la MTR (déclaration de superficie) pour le 15 février 2005. Les droits définitifs seront communiqués en novembre 2005. L'objectif reste de payer les aides dues aux agriculteurs – j'y veillerai croyez-le bien, on le fera ensemble – le 1er décembre de l'année prochaine.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je remercie le ministre pour sa réponse. Nous veillerons ensemble à ce que les agriculteurs soient payés à temps et nous verrons si les notifications seront bien là. Pas mal d'agriculteurs remarquent le retard et se posent des questions. La date butoir est reportée au 31 décembre, c'est déjà une bonne chose.

QUESTION ORALE DE Mme CASSART-MAILLEUX À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LA PROBLÉMATIQUE DES PRIMES AUX AGRICULTEURS EN ÂGE DE PENSION»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la problématique des primes aux agriculteurs en âge de pension».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Ministre, chers Collègues, dans quelques régions bien ciblées du territoire wallon, certains agriculteurs qui ont atteint l'âge de la pension continuent cependant d'exercer leurs activités.

Il s'avère qu'ils poursuivent leurs activités pour continuer à toucher les primes. Après avoir revendu leur cheptel, qui demande un soin et du travail plus conséquent, ces agriculteurs limitent leurs activités bien souvent à la culture du lin, des légumes, du froment, des betteraves et bien d'autres. Par ailleurs, celle-ci n'est plus opérée par l'agriculteur lui-même mais par le biais d'un entrepreneur agricole.

Le problème qu'engendre cette situation est qu'elle prive des jeunes agriculteurs de terres nécessaires au développement de leur exploitation.

Comme la DPR souligne que les jeunes agriculteurs feront l'objet de mesures spécifiques, Monsieur le Ministre, pourriez-vous me dire ce qu'il serait possible de faire pour favoriser l'accès des jeunes à la terre ? Par ailleurs, avez-vous pu consulter la FJA sur ce problème ?

Le Gouvernement précédent avait marqué son accord sur le principe de la mise en place d'un système de gestion publique encadrée des droits dont les

modalités étaient encore à définir. Ce système devait viser essentiellement à éviter une spéculation excessive des droits dans les exploitations et à faciliter l'accès des jeunes agriculteurs à ces droits sans qu'ils doivent consentir de lourdes dépenses. Sachant que l'Europe a refusé la mise en place d'un tel système, quel mécanisme pourriez-vous mettre sur pied pour éviter une spéculation des droits à la prime dès 2005 ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Vous avez raison, il est fréquent que des agriculteurs continuent leurs activités au-delà de 65 ans et c'est leur liberté d'indépendants. Ce serait d'ailleurs leur faire injure que de réduire leur motivation au seul but de conserver des aides.

Les raisons, et vous les connaissez, sont multiples. Elles sont parfois bien différentes que celles que vous évoquiez.

En effet, si pour certains il est difficile de laisser en d'autres mains une exploitation qu'ils ont fait progresser, d'autres, propriétaires de leurs terres, hésitent à louer leur bien pour ne pas tomber sous les obligations du bail à ferme.

Beaucoup craignent une baisse de leur niveau de vie face au niveau de pension qu'ils sont en droit d'attendre. Même si le pouvoir fédéral leur a accordé une très légère augmentation, elle n'est certainement pas suffisante. Je crois que nous devons nous battre pour aller de l'avant dans ce domaine-là et je ne doute pas une seule seconde que vous sensibiliserez à ce problème la ministre des Classes moyennes, qui a en charge le statut des indépendants et donc de leur pension.

Pourquoi ? Parce qu'il est clair que le niveau de pension actuel ne permet pas à beaucoup d'agriculteurs d'arrêter leurs activités. Je vais aborder les problèmes que peut créer la rétention des terres, mais leur niveau de pension est tel qu'ils n'ont tout simplement pas les moyens, en termes de subsistance, d'arrêter. Peut-être que ce n'est pas le cas pour certains que vous connaissez, mais j'en connais beaucoup qui, avec leur pension, ne peuvent malheureusement pas subvenir à leurs besoins et donc, prolongent leurs activités. Je crois que lorsque le niveau de pension sera acceptable, on pourra régler ce type de problème et bien d'autres. N'hésitons pas à sensibiliser la ministre compétente en la matière et faisons-le ensemble.

Cela étant, dans les conditions actuelles des réglementations, c'est déjà fort peu avantageux de chercher uniquement à conserver ces aides puisque la plupart des aides sont liées aux unités de production. Pour les cultures citées, seuls les céréales et le lin – dans une moindre mesure – permettent d'obtenir des aides.

Avec la réforme à mi-parcours de la PAC, le découplage des aides de la production permettra de bénéficier d'aides sur base de droits de référence. Pour autant que le producteur déclare assez de superficies éligibles à l'aide, il pourra activer ses droits aux aides sans être obligé de produire.

La dérive que vous craignez est réelle, je le reconnais parfaitement. C'est pourquoi j'ai demandé, en accord avec la FWA, et bien sûr les responsables de la FJA que j'ai rencontrés, que, dans les limites permises par la Commission européenne, des dispositions soient prises au niveau des conditionnalités agronomiques et environnementales pour décourager autant que faire se peut la rétention de terres par des agriculteurs prenant leur retraite.

Quant aux propositions de gestion centralisée et encadrée du transfert des droits, la demande de mise en place d'un système semblable au fonds des quotas laitiers introduite par la Belgique – et aussi par la France – est actuellement fermement refusée par les experts de la Commission européenne.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Tout d'abord, nous ne sommes pas ici pour parler des pensions des indépendants, nous sommes au Gouvernement régional. Par ailleurs, l'avancée que nous venons de faire au Gouvernement fédéral était remarquable et il y a bien longtemps qu'on n'avait plus rien fait à ce sujet. Je pense que certains agriculteurs ne prennent pas leur pension pour d'autres raisons que des problèmes financiers. Ils ont droit aux primes et éprouvent des difficultés à céder leurs terres. Le problème est là aussi. Ce n'est pas parce qu'ils remettent leur ferme, qu'ils ne sont pas sans revenus.

QUESTION ORALE DE M. GROMMES À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LA PRIME AUX AGRICULTEURS DANS LES RÉGIONS DÉFAVORISÉES»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Grommes à M. Lutgen, Ministre de

l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la prime aux agriculteurs dans les régions défavorisées».

M. Grommes parlera de son banc étant donné qu'il est blessé. Nous le félicitons d'avoir rejoint notre Assemblée malgré le handicap dont il souffre et nous lui souhaitons prompt rétablissement.

La parole est à M. Grommes pour poser sa question.

M. Grommes (cdH). – Monsieur le Président, merci beaucoup pour ces mots très chaleureux.

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, chers Collègues, il existe une prime annuelle forfaitaire par hectare qui est destinée aux agriculteurs situés dans les régions défavorisées. Celle correspondant à l'année 2003 n'a pas encore été payée. Par le passé, cette prime était payée plus tôt dans l'année.

Monsieur le Ministre pouvez-vous m'apporter quelques précisions concernant les questions suivantes.

Les agriculteurs peuvent-ils s'attendre au paiement prochain de cette prime ?

Une date de paiement peut-elle déjà être avancée ?

Y a-t-il des raisons particulières qui motivent ce retard de paiement ?

Qu'en sera-t-il de la date de paiement de la prime pour l'année 2004 ?

Quel est l'avenir, de manière générale, de cette prime au-delà de l'année 2004 ?

M. le Président. – Voilà une série de questions précises.

La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, Mme Cassart m'a déjà interrogé sur ce point et elle avait bien raison, car le versement des primes aux agriculteurs dans les régions défavorisées est une préoccupation d'actualité.

Les aides 2003 auraient dû être payées en septembre de cette année. Malheureusement, il y a eu des problèmes administratifs et budgétaires : tant qu'il n'y avait pas de refinancement, nous ne pouvions pas payer les primes. Qu'est-ce qui a permis le refinancement ? Les accords – M. le Président qui y a participé ne me contredira pas – ont permis de retrouver du budget, c'est-à-dire un refinancement de 45 millions d'euros. Cela a permis d'avoir l'accord de l'inspecteur des Finances et de libérer la ligne de crédit qui avait été décidée et qui était ouverte mais non utilisable par mon prédécesseur. De façon administrative, on a pu régler une partie des problèmes et le budget étant octroyé, on a pu aussi libérer l'ensemble des paiements.

Concernant les aides 2003, le système n'était pas encore informatisé. Par contre, pour l'année 2004, l'ensemble du système est informatisé.

Dans le souci de rencontrer les préoccupations de trésorerie des agriculteurs, j'ai décidé que les aides 2004 seraient octroyées en 2004 et que les aides 2003 seraient octroyées en 2005. Cela peut paraître bizarre mais c'est simplement pour essayer d'aller au plus vite et pour que les paiements se fassent le plus rapidement possible. En fait, les aides 2004 auraient dû être payées en septembre de l'année prochaine. En procédant de la sorte, on peut accélérer le mouvement. Cela veut dire qu'à la fin de cette année, les aides 2004 seront payées et qu'au début de l'année prochaine, les aides 2003 seront payées, alors que l'ensemble aurait dû être payé au plus tard pour le 1er septembre 2005. Nous allons non seulement récupérer le retard de quelques mois que nous avons maintenant – que je ne conteste absolument pas et je vous en ai expliqué les raisons – mais en plus, nous allons prendre largement de l'avance pour l'année prochaine.

Le système étant maintenant informatisé, il est clair et net que pour l'avenir, ce type de problème ne devrait plus exister. En tout cas, j'ai demandé une évaluation du système informatique et de l'ensemble des données administratives pour être certain que cette année-ci et surtout après l'octroi des aides, le système marche parfaitement et que les paiements soient octroyés le plus rapidement possible. Il est clair et net que, plus que n'importe qui, les agriculteurs des régions défavorisées ont besoin de ces primes.

Je vous remercie de votre question et de votre attention.

M. le Président. – La parole est à M. Grommes.

M. Grommes (cdH). – Monsieur le Ministre, merci beaucoup pour vos réponses très claires. Les agriculteurs vont être très contents. Mais j'avais encore une autre petite question : quel est l'avenir de la prime au-delà de l'année 2004 ?

M. le Président. – Normalement, Monsieur Grommes, on ne repose plus de question, sauf si le ministre peut vous répondre en un mot.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – J'y ai

répondu en disant que le système informatique permettra que les aides soient payées beaucoup plus rapidement les prochaines années. Il n'y a pas de problème, le système est informatisé à partir de cette année-ci. J'ai demandé une évaluation pour être certain que pour les années futures – 2005, 2006, etc. –, le système informatique soit aussi performant qu'en 2004.

M. Grommes (cdH). – C'est parfait, merci beaucoup.

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LES RÉPERCUSSIONS DE LA HAUSSE DU GASOIL POUR LES AGRICULTEURS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les répercussions de la hausse du gasoil pour les agriculteurs».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, j'ai eu l'occasion de vous interroger, lors d'une précédente séance, sur la disparition inexorable de fermes en Wallonie et je pense que, entre le moment où je vous posais la question et celui où vous me répondiez, nous connaissions une énième augmentation du prix du carburant dans ce pays, dans l'Europe entière d'ailleurs. Si mes calculs sont bien faits, entre octobre 2003 et octobre 2004, le prix du carburant a augmenté de 30 %. Il est vrai qu'il n'a pas augmenté que pour le monde agricole.

Ceci dit, je pense qu'il y a malgré tout des spécificités qui sont liées au monde agricole et qui font en sorte que, plus que d'autres secteurs, il connaît et subit les conséquences de cette augmentation. Il y a d'abord, et vous le savez, l'activité mécanique habituelle dans les champs en cette période de l'année, que ce soit l'arrachage des betteraves et de la chicorée, le labourage hivernal, ou le moissonnage des maïs. De plus, le monde agricole est, contrairement à d'autres milieux, le seul qui se voit imposer la logique des baisses des prix agricoles imposées par la PAC – c'est comme cela, ils n'y peuvent strictement rien mais ils la subissent – mais il est également dans l'impossibilité de répercuter cette augmentation sur le prix réclamé au consommateur, en raison des blocages des prix mais aussi de la pression de la grande distribution, ce dernier élément n'étant pas négligeable en la matière.

Ma question est double.

Vu cette augmentation exponentielle des prix du carburant face à un secteur qui est démuni de possibilités de réactions à l'échelle de l'économie – généralement, lorsqu'on subit dans l'économie une augmentation, on la répercute mais ici, ils ne peuvent pas le faire –, envisagez-vous des mesures précises pour permettre aux agriculteurs de faire face, de tenir et d'éviter ce que j'abordais dans ma question posée il y a quelques semaines, à savoir la disparition inexorable des fermes ?

Ne pensez-vous pas qu'il faudrait de manière urgente mobiliser ou en tout cas amplifier – je sais qu'elle existe déjà – la recherche wallonne sur le biocarburant ? Ce biocarburant est-il réellement une priorité pour la Région wallonne ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, chers Collègues, je trouve que nous devrions organiser des soirées de la ruralité car, excepté Mme Simonet et M. de Lamotte qui va nous quitter, le milieu rural se trouve souvent ici en fin de soirée… *(Rumeurs)*… Mme Simonet venant quand même du milieu rural, exactement.

Vous n'êtes pas sans savoir que la fixation des produits pétroliers est de compétence fédérale et que les agriculteurs peuvent bénéficier de l'emploi du mazout de chauffage comme carburant pour leurs engins.

J'ai d'ailleurs vu dernièrement le ministre Reynders qui l'a dit, il ne l'a pas rappelé parce que c'est une mesure qui ne date pas d'hier, pour essayer de montrer qu'on faisait quand même des efforts pour les agriculteurs.

Cela étant, à titre d'information, en Région wallonne, la part de l'énergie et des carburants dans les charges moyennes de production varie de 8 à 4 % selon le type d'orientation technique des exploitations. Les plus gourmandes sont les exploitations orientées principalement vers les grandes cultures et les plus économes, les exploitations mixtes culture-élevage.

Dans le cadre de la sélection des projets de recherche soumis en ce moment à la DGA par les universités et centres de recherche en vue de leur financement, j'ai transmis à la Direction générale de l'agriculture les axes prioritaires des recherches à pri-

vilégier. Parmi ceux-ci, j'ai demandé de privilégier les recherches de valorisation des productions agricoles non alimentaires tels les biocarburants. D'autre part, l'asbl Valbiom, chargée de la valorisation de la biomasse, est largement soutenue par la Direction générale de l'agriculture depuis un certain temps. Enfin, le département génie rural du CRA-W a organisé régulièrement à l'intention des producteurs des tests de contrôle de performance énergétique des tracteurs pour leur permettre de faire des économies d'énergie bien nécessaires.

Autrement dit, au niveau régional, la meilleure manière d'aider les agriculteurs wallons consiste à :

– se battre pour que leurs revenus restent principalement liés à leur niveau de production ;
– diversifier leur production dans un sens moins «énergivore» ;
– diminuer les consommations spécifiques de l'énergie dans ses diverses utilisations, ce que l'on qualifie d'ailleurs d'«utilisation rationnelle de l'énergie».

C'est ce qu'avec mon collègue André Antoine mais aussi directement Mme Simonet au niveau de la recherche, je m'emploie à promouvoir.

Je signale d'autre part – et je terminerai par là – que c'est au niveau du Ministère des Finances, – comme vous le disiez très bien, les prix augmentent, et peut-être que pendant qu'on est en train de parler, ils continuent à augmenter – que l'on peut prendre des mesures dans ce domaine, en faveur des agriculteurs mais aussi de l'ensemble de nos citoyens. Et à ce jour, si ce n'est une promesse de diminution des accises, il n'y a pas encore eu, malheureusement, d'autres actes au niveau fédéral. Je ne vais pas, dans toutes mes interventions, mettre le doigt sur le fédéral, mais reconnaissez que l'on met fortement l'accent – et je vous rassure sur ce point-là – sur les biocarburants, que l'on va de l'avant au niveau de la recherche et que l'on essaye aussi, dans l'utilisation des véhicules, des tracteurs, de diminuer la consommation d'énergie. Mais là, par rapport à l'urgence, c'est surtout le Ministère des Finances qui pourrait faire quelque chose. Je ne doute pas, vu les très bonnes relations que vous devez avoir avec le ministre Reynders, que vous allez le sensibiliser à cette question pour soulager l'ensemble du monde agricole et bien sûr, l'ensemble des citoyens qui sont très préoccupés en la matière.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Ministre, je n'ignore pas qu'une partie du coût pétrolier est de la compétence du fédéral, mais je vous le dis avec toute l'amitié que j'ai pour vous et je l'ai dit tout à l'heure au ministre Antoine, je pense que l'on s'honorerait, au sein de cette Assemblée, à cesser de dire que c'est à d'autres niveaux qu'il faut prendre des mesures, d'autant que l'agriculture est une compétence pleinement régionale. On peut prendre tout ce que l'on veut comme excuses, il faudra savoir si oui ou non, dans ce qu'on appelle réellement un secteur en difficulté – et l'agriculture est un secteur en difficulté, que vous gérez avec des réussites et des échecs –, des mesures concrètes seront prises pour faire face non seulement à une crise agricole, mais aussi à des conséquences que les agriculteurs ne peuvent pas répercuter comme les autres secteurs.

Concernant les biocarburants, j'ai bien entendu qu'il s'agissait d'une priorité pour la Région wallonne. J'aurais aimé – mais peut-être que la réponse est plus compliquée et plus difficile – que l'on me donne une date. Je vous rassure, vous n'êtes pas le premier ministre – un deuxième, un troisième l'ont fait avant vous – qui répond cela mais ce que les uns et les autres attendent, ce sont réellement des dates. Je pense qu'il faut accélérer la manœuvre. On sait tous que c'est une porte de sortie, prenez l'exemple de ce qui se passe en France où là, on a réellement mis l'accent sur ces biocarburants. Il existe d'ailleurs, aux alentours de Paris, une entreprise qui produit ce type de carburant. Je ne dis pas que cela répond à toutes les attentes mais en tout cas, c'est une porte d'espoir pour un monde en difficulté.

QUESTION ORALE DE M. DARDENNE À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «L'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'AGRICULTEURS EN PROVINCE DE LUXEMBOURG»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dardenne à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'évolution du nombre d'agriculteurs en Province de Luxembourg».

La parole est à M. Dardenne pour poser sa question.

M. Dardenne (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, une étude récente a révélé qu'en 2003 le nombre de cultivateurs a encore diminué en Région wallonne. Je voudrais savoir si le même phénomène a été constaté en Province de Luxembourg et dans l'affirmative, quelle est l'ampleur de ce phénomène. Pouvez-vous nous préciser quelles

sont les dispositions que vous comptez prendre pour enrayer ce triste phénomène ?

M. le Président. – La concision de la question était exemplaire.

La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je vais essayer d'être aussi concis que M. Dardenne, que je remercie.

Le nombre d'agriculteurs en Province de Luxembourg a diminué de 100 en une seule année et en dix ans, la Province de Luxembourg a malheureusement perdu 36 % de ses agriculteurs. Je vous signale, en forme de clin d'œil – il faut le prendre comme ça –, car j'ai observé les chiffres au plus près, que la Commune de La Roche en a perdu 38 %, ce qui est plus ou moins dans la moyenne de la Province de Luxembourg.

Le nombre de reprises enregistrées au service du fonds d'investissement de la DGA ne diminue pas vraiment mais on constate que ces reprises concernent des exploitations plus importantes. Les exploitations des agriculteurs se trouvant sans successeur sont le plus souvent absorbées par les voisines et le nombre d'exploitations diminue.

Pour freiner cette évolution négative, je veux développer une politique axée, vous l'aurez compris et lu, sur les jeunes qui hésitent souvent à reprendre des exploitations qui n'assureront pas des revenus suffisants au regard des revenus des autres catégories de la population. Il y a bien sûr d'autres éléments qui interviennent dans la réflexion, notamment une qualité de vie particulière dans le milieu de l'agriculture, je pense aux épouses ou aux époux qui n'ont pas nécessairement envie d'exercer cette activité qui prend l'ensemble du temps, y compris celui réservé aux loisirs.

En accord avec l'ensemble du Gouvernement, certaines dispositions relatives au Fonds d'investissement agricole seront modifiées pour simplifier l'octroi de la prime à la première installation et concentrer les aides sur les premières années d'installation. C'est souvent dans les premières années de l'installation, comme souvent chez les indépendants, que les difficultés de trésorerie sont les plus difficiles. À cet égard, j'ai d'ailleurs pris une mesure particulière concernant les subventions-intérêts qui sont portées de 15 à 10 ans pour le même montant, en concentrant davantage l'aide sur les premières années.

Le maintien du système du fonds des quotas laitiers permettant la redistribution préférentielle de ces quotas en faveur des jeunes de moins de 35 ans, leur permet d'avoir accès à des quantités appréciables (20.000 litres en 2004 à 0,37 euro). Même si comparaison n'est pas raison – mais de temps en temps, cela fait du bien –, 0,37 euro le litre avec un accès de 50 % au fonds des quotas, vous voyez la différence par rapport à la Flandre – 1,20 euro le litre sans réservation de quotas pour les jeunes – quand vous savez qu'il faut 300.000 litres environ pour atteindre une rentabilité au niveau d'une exploitation. Le système wallon permet donc de rencontrer, en partie, bien sûr – ce ne sont que des parties de solution ici –, cette problématique qui concerne particulièrement les jeunes agriculteurs.

Autre mesure qui concerne toujours les quotas laitiers, c'est, pour la première fois, la possibilité de la fusion des exploitations père-fils qui apporte largement une aide en la matière.

En concertation et en collaboration avec la Fédération des jeunes agriculteurs, un soutien plus appuyé sera consacré à l'encadrement et la préparation à la première installation, notamment en aidant le jeune à construire son projet, à élaborer un plan de développement – un réel business plan –, à en évaluer la rentabilité mais aussi tous les risques.

Ces mesures ne sont pas spécifiques au Luxembourg. Je suis toutefois, au moins autant que vous, particulièrement sensible à leur impact, dans une région rurale ou l'agriculture constitue encore un des vecteurs d'emploi importants et de valeur ajoutée, mais aussi de développement durable pour toute la région.

M. le Président. – La parole est à M. Dardenne.

M. Dardenne (MR). – Je remercie M. le Ministre.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LE DERNIER BILAN MITIGÉ DU SECTEUR HORECA»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le dernier bilan mitigé du secteur HORECA».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Madame la Ministre, chers Collègues, l'Observatoire du tourisme wallon constate que – je cite *La Libre* du 6 octobre dernier – *«le secteur s'affiche quelque peu en retrait au sud du pays. Une météo exceptionnelle et un climat politique perturbé par la guerre en Irak expliqueraient pourquoi la saison touristique aurait été mitigée»*.

Certes, la météo fait les hauts et les bas du tourisme.

La Wallonie serait de plus en plus une terre de tourisme à court terme, avec des séjours de plus en plus courts mais de plus en plus fréquents et étalés tout au long de l'année. Les réservations se feraient de plus en plus tard. Bref, le tourisme de week-end, les deuxièmes, voire même troisièmes vacances.

Le 16e salon de l'HORECA et du secteur de la restauration s'annonce pour le mois prochain.

Un ensemble de points d'interrogation méritent notre attention :

- bien qu'ayant progressé depuis 2001, année apparemment difficile, il semblerait que le chiffre d'affaires moyen d'un café ou d'un restaurant en Wallonie est largement inférieur à celui d'un café ou d'un restaurant à Bruxelles ou en Flandre ;
- il en serait de même pour ce qui concerne l'investissement dans ce secteur. L'investissement serait en retrait par rapport à 2002 ;
- dans le secteur hôtelier, il semblerait que le chiffre d'affaires ait diminué ;
- bon nombre d'établissements du secteur disparaissent alors que d'autres, par exemple, les cafés, se mettent à servir des repas et sont donc comptabilisés parmi les restaurants ;
- plus un établissement présente d'étoiles, plus il est rempli, le taux d'occupation moyen grimpe de 23 % à 34 % dans la catégorie des quatre étoiles. Une piste à suivre serait donc d'augmenter le nombre d'étoiles par établissement ;
- ceux qui ont le plus souffert de la météo, ce sont évidemment les campings et les villages de vacances ;
- ce qui marche encore bien, ce sont les attractions, but typique d'excursion, à condition évidemment que la télévision fasse suffisamment leur promotion.

Sans vouloir allonger cette liste, je souhaiterais demander au ministre s'il dispose des mêmes informations et, si elles s'avèrent exactes, comment il les explique.

M. le Ministre peut-il décrire l'impact de ces tendances sur la situation de l'emploi dans le secteur ?

Que compte faire M. le Ministre pour donner le coup de pouce nécessaire à ce secteur qui est une composante importante pour le tourisme que nous essayons de développer, qui essaie de se repositionner en cherchant une nouvelle clientèle et où la politique de l'emploi nécessite des réponses adaptées au secteur ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Député, je confirme la tendance générale esquissée dans votre question : les chiffres du tourisme wallon en 2004 sont en deçà de 2003, année jugée exceptionnelle au niveau régional étant donné la canicule et les menaces terroristes sur les destinations du bassin méditerranéen. Toutefois, ils sont au-dessus de 2002, année pourtant largement positive pour le tourisme wallon. 2004 est donc une année plutôt bonne si on la compare aux autres années, excepté 2003 qui fut une année exceptionnelle.

J'ai organisé dernièrement une conférence de presse reprenant l'ensemble des chiffres. Je veux bien vous les transmettre, je croyais que cela avait été fait et je suis désolé si ce n'est pas le cas. Tout cela est à votre disposition sur le site Internet et dans une brochure qui a été éditée à cet égard, avec toutes les données qui sont reprises et publiées par l'Observatoire du tourisme wallon.

Quels enseignements pouvons-nous tirer de l'année 2004 de janvier à septembre puisque le tourisme ne s'arrête pas aujourd'hui ?

Tout d'abord, c'est, et vous l'avez souligné, la bonne tenue globale des attractions touristiques, avec cependant des variations d'une région à l'autre selon la catégorie d'attraction. La variété de l'offre touristique wallonne permet donc d'atténuer parfois certains effets, par exemple, la météo.

Dans le secteur de l'hébergement, le tourisme de terroir, les hôtels et le tourisme social tirent leur épingle du jeu au détriment des villages de vacances et des campings.

Dans le secteur hôtelier, un phénomène de «désaisonnalité», d'étalement de la saison touristique apparaît très clairement. Juillet et août ne représentent plus que 22 % – c'est fort peu – des nuitées hôtelières en Wallonie, le reste se répartit tout au long de l'année car les gens prennent de plus en plus de vacances de courte durée. C'est tout le défi en Région wallonne comme ailleurs car c'est un phénomène qui dépasse largement la Wallonie : faire en sorte que les touristes restent plus longtemps et qu'ils viennent plus souvent. Il est surtout important qu'ils restent plus longtemps en termes de consommation.

Ce phénomène n'est pas l'apanage du secteur hôtelier. On le retrouve dans les secteurs des autres hébergements touristiques ou encore des attractions touristiques.

Il est particulièrement intéressant parce qu'il constitue une opportunité pour tout le secteur touristique : l'étalement de la saison touristique permet une «déprécarisation» des emplois du secteur touristique avec des plans d'embauche à plus long terme, bref des emplois durables pour une meilleure offre de service aux touristes.

Les derniers chiffres précis en matière d'emplois directs dans le secteur touristique – hébergement + restaurants + attractions – datent des années 2000 et 2001. On n'a pas encore les autres chiffres aujourd'hui. L'évaluation globale montre un nombre d'emplois s'élevant à 36.000 équivalents temps plein. C'est donc un secteur économique à part entière et important en Région wallonne.

Pour répondre à une autre de vos questions, l'impact des tendances touristiques sur le secteur de l'emploi, est donc principalement la pérennisation d'emplois autrefois précaires. On essaie d'avoir de l'emploi de plus en plus durable. Vous comprenez bien que, par rapport au développement durable et par rapport aux autres compétences qui sont les miennes et celles de mes collègues, j'aurai une attention tout à fait particulière pour aller dans ce sens.

En ce qui concerne le secteur HORECA, comme tous les autres secteurs touristiques, il faut miser sur la qualité de l'offre, non seulement en termes d'infrastructures – des aides publiques existent déjà –, mais aussi en termes de service. De ce point de vue, nous devons mettre l'accent sur le développement de nos savoir-faire touristiques en améliorant les formations, en particulier aux langues mais aussi aux nouvelles technologies. Mais le service, vous savez, c'est aussi un geste simple. Les acteurs du secteur HORECA et l'ensemble du monde touristique doivent y être attentifs : il faut soigner nos hôtes si l'on veut leur donner l'envie de revenir. Je soutiendrai les initiatives du secteur qui encourageront la généralisation de ce nécessaire effort d'accueil en Région wallonne.

En ce qui concerne votre question relative à la participation de la Région wallonne à HORECA-Expo à Gand, je vous confirme que nous y participons. S'agissant essentiellement d'un salon destiné au monde de la restauration alimentaire, 1'APAQ-W y a un stand pour valoriser nos produits de qualité. Nous serons aussi présents, de façon plus complète encore, à un salon similaire, celui d'HORECATEL, que vous connaissez certainement, qui se tiendra à Marche-en-Famenne du 6 au 10 mars de l'année prochaine.

J'espère avoir répondu à l'ensemble de vos questions et je vous remercie de votre attention. Bonne soirée.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels, qui ne la demande pas et donc, je la lui retire immédiatement. Je remercie le ministre Lutgen pour ses réponses.

QUESTION ORALE Mme BIDOUL À Mme SIMONET, MINISTRE DE LA RECHERCHE, DES TECHNOLOGIES NOUVELLES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES, SUR «LA POLITIQUE WALLONNE SUR LE COMMERCE DES ARMES»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bidoul à Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures, sur «la politique wallonne sur le commerce des armes».

La parole est à Mme Bidoul pour poser sa question.

Mme Bidoul (MR). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, le 30 juillet 2003, le Parlement fédéral votait la loi spéciale régionalisant la compétence du commerce des armes. Ce transfert de compétence se justifie par l'ancrage profondément régional du problème des licences d'armes.

Cette compétence couvre l'importation, l'exportation, le transit et l'octroi des licences. La défédéralisation constitue un réel impact économique pour la Région wallonne dont les activités de fabrication d'armes conventionnelles ne sont pas négligeables. De plus, cette nouvelle compétence renforce l'action régionale dans le cadre de sa politique extérieure.

Vu sous un autre angle qui n'est pas sans importance, cette compétence reflète un aspect profondément éthique. Cette dimension qui est puisée notamment dans le Code de conduite européen en la matière doit être appliquée rigoureusement tout en veillant aux intérêts économiques qui sont en jeu lors de la passation des marchés.

Dès lors, Madame la Ministre, je souhaiterais que vous m'apportiez différentes petites précisions.

Quelle analyse est pratiquée par votre département pour l'instruction des dossiers ? Y a-t-il une ligne de conduite utilisée par pays ou par groupe de pays ?

Quel équilibre «éthique-économie» et quelles considérations prenez-vous en compte pour l'octroi ou non de votre feu vert ?

Pouvez-vous nous présenter l'état d'avancement de la nouvelle organisation administrative de la Région dans ce domaine ? Quels dispositifs la Région a-t-elle mis en place pour la réception, l'analyse et le suivi des dossiers de commerce d'armes ?

Afin de pouvoir décider en bonne connaissance de cause, les services de la Région doivent collaborer étroitement avec le SPF Économie et le SPF Affaires étrangères et plus particulièrement les ambassades concernées.

Peut-on dès lors affirmer qu'il existe ou qu'il existera une originalité wallonne entourant cette politique ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Simonet.

Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Députés, depuis le 1er septembre 2003, et dans un contexte assez difficile, les Régions sont compétentes en matière de licences d'armes. Je ne vais pas revenir sur l'opportunité et l'historique de ce transfert de compétence, je voudrais insister sur le fait qu'il nous revient de tirer les conséquences positives de ce transfert. Tout comme vous, je suis vraiment convaincue que le caractère de proximité qui est propre à la régionalisation permettra de gérer ce dossier de la manière la plus appropriée en tenant compte, comme vous l'avez dit, des priorités sociales et économiques tout en s'alignant sur la politique étrangère belge et en s'inscrivant dans le cadre juridique belge et international.

Je voudrais insister sur le fait qu'en tant qu'autorité de décision, je suis bien consciente du fait que la gestion des dossiers de licences d'armes doit toujours protéger les intérêts économiques des entreprises, ceci, bien sûr, dans le respect des critères tels que ceux qui se trouvent dans le Code européen de conduite en matière d'exportations d'armes et je pense notamment à la sécurité régionale, au respect des droits de l'homme, au respect du droit international ou encore à l'interdiction de l'enrôlement d'enfants-soldats dans l'armée régulière, critère additionnel imposé par notre loi belge.

En pratique, l'ensemble des demandes de licences sont adressées directement par les entreprises à la DGEE qui comprend désormais trois personnes et devrait prochainement être élargie à sept personnes. Cette administration, après avoir reçu mon autorisation, édite les licences officielles, licences que je signe et que l'Administration se charge alors d'envoyer aux entreprises.

Le cabinet analyse tous les dossiers, bien entendu, et peut envoyer des demandes de licence à la DRI aux fins d'analyses approfondies, toujours sur base des critères du Code européen et de la loi belge.

Dès réception des résultats de l'analyse approfondie de la Direction des relations internationales, les responsables du dossier à mon cabinet – notamment une juriste spécialisée en droit international et un spécialiste en politique internationale – émettent un avis sur base des informations suivantes :

– le respect, bien entendu, du cadre législatif belge, européen et international ;
– les différents contacts avec l'entreprise ;
– les rapports de l'Administration, pouvant être chargée de questionner les ambassades, et le certificat de «*end user*», pour garantir que l'utilisation finale est bien celle qui est mentionnée ;
– les informations récentes des SPF ;
– le rapport sur la situation en matière de droits de l'homme du délégué aux droits de l'homme de l'administration ;
– les informations en provenance du GRIP ;
– les derniers rapports des ONG reconnues par l'ONU.

Sous réserve du nécessaire respect qui sera accordé aux différents critères que je viens d'évoquer, nous sommes très attentifs aux intérêts économiques de nos entreprises. Il nous appartient, bien entendu, de contrôler les demandes d'exportation mais nous ne voulons nullement que les entreprises souffrent de lenteur administrative. Il faut évidemment un certain délai pour examiner les dossiers les plus sensibles mais d'un autre côté, la rapidité est également une condition du marché, comme pour n'importe quel marché.

Nous tentons déjà de répondre au mieux aux attentes et nous sommes vraiment désireux d'associer l'ensemble des acteurs concernés à la mise en place, pour les cas qui ne souffrent pas de contestation, d'une procédure accélérée du traitement administratif des demandes de licences pour les gérer de la manière la plus rapide, objectif et efficace.

Cette réflexion est déjà en cours et ne devra nullement entacher l'application des dispositions belges contraignantes. Cela sera fait avec toute la rigueur nécessaire, en essayant d'enrayer la prolifération des armes et l'utilisation des armes à des fins différentes que celles prévues initialement. Nous réfléchissons, avec les entreprises, à la rédaction d'un certificat d'utilisateur final standardisé. Nous participons en outre activement au forum de discussions et de

recherches sur le contrôle des transferts et de l'utilisation des armes légères.

Enfin, comme je le disais en début d'exposé, nous attachons une grande importance aux contacts avec le fédéral.

Le renforcement des contacts avec les Affaires étrangères est, à mon sens, un objectif prioritaire de notre politique en matière de licences d'armes. Un accord de coopération entre l'État fédéral, la Région wallonne, la Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale, relatif à l'importation, l'exportation et le transit d'armes, est en cours de discussion.

De même, je conserve de bons contacts avec le SPF Économie et nous nous réjouissons d'avoir, au sein de la DGEE, un ancien agent du SPF Économie, agent expérimenté en la matière, qui sera d'un grand secours et qui pourra nous épauler dans la réforme administrative que nous souhaitons mettre en œuvre le plus vite possible.

Par tous ces aspects que je viens d'évoquer, je pense que l'originalité wallonne existera bel et bien. Cette originalité reposera sur la rapidité, l'efficacité et l'objectivité de la procédure administrative et le recours à de nombreux spécialistes en amont de la décision d'autorisation ou non des licences.

En définitive, dans le respect de la transparence voulue, je me permets de vous rappeler que ce Parlement réunira prochainement la commission appelée à discuter du rapport semestriel sur l'application de la loi de 1991 relative à l'importation, l'exportation et le transit d'armes, rapport qui sera transmis sous peu concernant les chiffres du premier semestre 2004.

M. le Président. – La parole est à Mme Bidoul.

Mme Bidoul (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour vos réponses, J'en prends acte et, bien évidemment, nous resterons attentifs à ce dossier.

QUESTION ORALE DE Mme PARY-MILLE À Mme SIMONET, MINISTRE DE LA RECHERCHE, DES TECHNOLOGIES NOUVELLES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES, SUR «L'ANNONCE D'UNE PRIME OCTROYÉE AUX PORTEURS DU TITRE DE DOCTEUR»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pary-Mille à Mme Simonet, Ministre de la Recherche scientifique, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures, sur «l'annonce d'une prime octroyée aux porteurs du titre de docteur».

Ce sera la dernière question de notre ordre du jour.

La parole est à Mme Pary-Mille pour poser sa question.

Mme Pary-Mille (MR). – Madame la Ministre, la presse s'est fait l'écho de différentes mesures inscrites dans le projet de décret-programme wallon de relance économique et de simplification administrative.

Afin d'encourager la recherche et de favoriser l'insertion des porteurs du titre de docteur au sein des entreprises, l'octroi d'une subvention, d'une prime aux entreprises engageant des titulaires d'un doctorat, était prévu dans le texte.

Or, à la lecture du décret-programme publié sur Internet, toute trace de cette prime semble avoir disparu alors que les partenaires sociaux se félicitaient d'une telle mesure et que dans une interview, vous précisiez que *«beaucoup d'entreprises rechignent à engager des docteurs car elles les jugent trop théoriques, trop chers, trop tournés vers la recherche fondamentale et pas assez vers l'entreprise. L'idée est donc d'octroyer une prime dégressive sur trois ans aux entreprises qui engagent des titulaires de doctorat»*.

Pouvez-vous me dire ce qu'il en est de cette mesure ? Est-elle prévue ? Quelles en seront alors les modalités ? Ou n'a-t-elle été qu'un effet d'annonce parmi d'autres ? Le système de l'octroi d'une telle prime vous semble-t-il le plus judicieux ? Au lieu de subventionner les entreprises pour qu'elles engagent des docteurs, ne faudrait-il pas revoir les conditions dans lesquelles s'exercent ces doctorats, notamment en y impliquant et encourageant beaucoup plus les entreprises elles-mêmes ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Simonet.

Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Députés, vous avez raison de poser cette question. Je comprends et je partage comme vous le souhait d'intervenir de la façon la plus efficace dans le cadre de cette politique de la recherche qui nous est chère.

En ce qui concerne l'insertion des porteurs du titre de docteur au sein des entreprises, ce dossier est actuellement traité et devrait aboutir, à mon sens, en 2005. En réalité, dans l'enthousiasme de la mise en

place du Gouvernement, il avait été envisagé de prévoir ce dispositif dans le décret et puis, on s'est rendu compte qu'en réalité, pour permettre cet engagement, il n'y avait pas besoin d'une mesure décrétale. La place dans le décret ne se justifiait donc pas. Ce qui ne veut pas du tout dire que la mesure ne sera pas prise et ne se justifie pas. Mais ce n'est pas dans le décret qu'elle pourra être organisée. Il suffirait de l'organiser au travers d'arrêtés et de directives. La volonté est toujours bien d'aller dans ce sens et je puis vous confirmer que, dans la limite, bien entendu, des moyens, cette mesure échelonnée sur trois ans est toujours à l'ordre du jour. J'espère la voir mise en œuvre en 2005.

M. le Président. – La parole est à Mme Pary-Mille.

Mme Pary-Mille (MR). – Je remercie Mme la Ministre pour ces précisions. Elle met fin à certaines inquiétudes que nous avions.

Bonne soirée.

M. le Président. – En même temps, elle met fin à notre séance.

La séance est levée.

Je vous souhaite une bonne soirée et de bons congés à ceux qui en prendront.

– *La séance est levée à 19 heures 58 minutes.*

– *Le Parlement s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.*

LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

ACS	Agent contractuel subventionné
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
APE	Aide à la promotion de l'emploi
AWEx	Agence wallonne à l'exportation
AWIPH	Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
BSCA	Brussels south Charleroi airport
COCOF	Commission communautaire française
CRA-W	Centre wallon de recherches agronomiques
CREG	Commission de régulation de l'électricité et du gaz
DB (A)	Decibel acoustique
DGA	Direction générale de l'agriculture
DGEE	Direction générale de l'économie et de l'emploi
DHL	Adrian Dasley, Larry Hillblom, Robert Lynn (transport express international – initiales des fondateurs)
DPR	Déclaration de politique régionale
DRI	Division des relations internationales
FOREM	Office communautaire et régional de la formation professionnelle et de l'emploi
FWA	Fédération wallonne de l'agriculture
HORECA	Hotels, restaurants, cafés
INTERREG	Initiative communautaire concernant les zones frontalières
IPP	Impôt des personnes physiques
ISSEP	Institut scientifique de service public
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
OGM	Organismes génétiquement modifiés
OIP	Organisme d'intérêt public
OMS	Organisation mondiale pour la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PAC	Politique agricole commune
PIB	Produit intérieur brut
SAB	Société aéroportuaire de Bierset
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
SNCB	Société nationale des chemins de fer belges
SOWAER	Société wallonne des aéroports
SPF	Service public fédéral
STIB	Société des transports intercommunaux de Bruxelles
TEC	Transports en commun
ULg	Université de Liège
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine